

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat Déplacements

Communauté Urbaine de Dunkerque



Rapport de présentation

TOME 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PARTIE 7.2 : ECONOMIE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Vu pour être annexé à la délibération du 19 décembre 2022
Approuvant le PLUI HD

Pour le Président,

Le Vice-Président en charge du Personnel,
de l'Urbanisme réglementaire et de la
Politique de la Ville

Martial BEYAERT



Sommaire
Préambule	3
Méthode.....	4
Avertissement	6
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE : ELEMENTS DE CONTEXTE.....	7
Géographie et morpho-pédologie du territoire	8
Localisation du territoire.....	8
Composition du territoire	8
Des conditions naturelles propices à l’agriculture	9
Des liens ville/campagne historiques	11
Un territoire qui s’est construit autour de son littoral.....	11
...mais une agriculture encore très présente	11
L’AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D’ESPACE AUX USAGES MULTIPLES	12
Identité agricole du territoire	13
Une relative diminution du nombre d’exploitations.....	13
Une densité importante d’exploitations	13
Dimension humaine	15
Des exploitations qui évoluent et qui génèrent de nombreux emplois.....	15
Des exploitations pourvoyeuses d’emplois : chefs d’exploitation et salariés.....	16
Réseaux et organismes contribuant au développement agricole.....	20
L’organisation et la gestion de l’espace agricole	23
Foncier et parcellaire agricole.....	23
Le foncier bâti : les bâtiments agricoles.....	29
Productions et filières du territoire	33
Un territoire riche de la diversité de ses productions agricoles	33
Des exploitations performantes.....	39
Les bassins de production agricole et les filières en lien avec l’agriculture	40
Une plus grande professionnalisation des activités de diversification	49
Un recours à la vente directe en développement.....	49
L’accueil à la ferme : une offre diversifiée	51
La production d’énergie sur la ferme : des activités peu pratiquées.....	51
La prestation de services.....	52
AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIETE : les interactions entre activité agricole, environnement et société	54
Eau, paysage et environnement.....	55
L’eau, un enjeu important sur la CUD	55
Un paysage façonné par l’activité agricole	57
Des enjeux environnementaux forts.....	58

Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement.....	59
Les difficultés rencontrées par les agriculteurs	60
Les difficultés de circulation : un problème général	60
Une pression foncière forte	61
Une pression environnementale différemment ressentie.....	62
Des dégradations et incivilités à atténuer.....	62
Des dégâts de gibier assez localisés	62
Des relations de voisinage assez peu conflictuelles	62
Le boisement de parcelles agricoles : un enjeu pour les exploitations de la CUD	63
IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	64
ANALYSE AFOM	65
Besoins et enjeux agricoles	75
Le foncier agricole : un bien non renouvelable, une ressource à préserver	75
Préconisations pour le PLUI : assurer la pérennité des exploitations et leur développement, maillon essentiel à de nombreuses filières.....	75
SPATIALISATION DES ENJEUX	77
CLES DE LECTURE DES CARTES A ENJEUX (Atlas cartographique).....	78
Conclusion	79
ANNEXES	80
GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBREVIATIONS	81
Questionnaire.....	83

PREAMBULE

La Communauté Urbaine de Dunkerque a été créée par décret en octobre 1968. Elle se compose désormais de 17 communes qui couvrent l'ensemble de la façade du littoral du Nord.

La CUD s'est dotée d'un PLU Communautaire approuvé en février 2012 afin d'homogénéiser sa planification territoriale. La CUD entreprend une révision de son document d'urbanisme afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Des évolutions législatives destinées à la lutte contre le changement climatique et à la modération de la consommation d'espaces : Grenelle II, loi ALUR
- Un périmètre élargi depuis l'élaboration du PLUC : prise en compte des communes de Spycker et Ghyvelde, intégration de la commune des Moères, fusion de deux communes (Ghyvelde les Moères et Tétéghem Coudekerque Village) ...
- La révision du SCoT de la Région Flandre Dunkerque qui implique une mise en compatibilité du PLU

Le futur PLUi va, à travers ses documents de programmation et de zonage, représenter l'ambition de la CUD en matière de développement et d'aménagement de son territoire pour les 10 ans à venir.

La CUD souhaite que l'agriculture soit au mieux prise en compte dans la définition du territoire. Elle a ainsi confié à la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais la réalisation d'un diagnostic agricole dans la continuité de celui réalisé entre 2015 et 2016 à l'échelle du périmètre du SCOT de la Région Flandre Dunkerque.

Ce travail servira de base pour proposer des orientations et des outils d'aide à la décision pour prendre en compte au mieux l'agriculture du territoire dans les documents d'urbanisme.

METHODE

Le diagnostic agricole a été réalisé par le service Etudes de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais dans le cadre d'une convention cadre de partenariat et d'une convention opérationnelle passée avec la Communauté Urbaine de Dunkerque signée en Janvier 2017.

Le travail s'est basé en partie sur les enquêtes réalisées en 2015 dans le cadre de la révision du SCOT de la région Flandre Dunkerque et qui avait porté sur 62 % des exploitations de la CUD (50 % prévu initialement par la convention). Un complément a été effectué entre 2016 et 2017 afin d'atteindre 80 % des exploitations de la CUD.

Le travail s'est déroulé en deux phases :

PREMIERE PHASE : ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE

Le diagnostic agricole s'appuie pour cette étude sur un important travail d'enquêtes de terrain. **175 exploitations en activité ont été identifiées** sur le périmètre d'étude et invitées à participer à l'enquête. Le travail d'enquête a été réalisé de la façon suivante :

Deux réunions d'information auprès des agriculteurs ont été organisées par la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec la CUD et l'AGUR. Pour des raisons pratiques, le territoire a été divisé en deux secteurs. Les réunions ont eu lieu le 16 décembre et le 13 janvier 2017 et se sont articulées autour de trois interventions :

- Présentation de l'avancement du SCoT par l'AGUR
- Présentation de la procédure du PLUi par la CUD
- Présentation des principaux résultats du diagnostic agricole du SCoT et présentation du diagnostic agricole dans le cadre du PLUi par la Chambre d'Agriculture

Un **Comité de Pilotage** composé d'élus et de responsables agricoles a également été mis en place conjointement afin d'assurer la continuité et le suivi du travail.

Recueil et analyse des données disponibles

Les données globales proviennent de plusieurs sources : les données internes de la Chambre d'Agriculture et d'autres sources : le Recensement Général Agricole (RGA), de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Réalisation des enquêtes individuelles

Suite aux réunions d'information, des permanences dans différentes communes du territoire ont été tenues de fin décembre 2016 à début février 2017 afin de rencontrer les exploitants agricoles. Lors du diagnostic de 2015, 62% des exploitants avaient été enquêtés. Pour atteindre l'objectif de 80% d'enquêtes, un travail préalable a été réalisé afin d'identifier les agriculteurs enquêtés et non enquêtés suivi d'un gros travail de relance afin de remobiliser les exploitants. Les questionnaires ont été envoyés à tous les agriculteurs, même ceux qui avaient déjà participé au diagnostic en 2015, l'objectif étant de rencontrer les exploitants non enquêtés mais également d'actualiser les données précédentes en cas de changement majeur du fonctionnement de l'exploitation (départ en retraite, nouvel atelier de production, cessation d'activité, arrivée d'un nouvel associé...). Aucune relance n'a été faite pour les réactualisations, les demandes de modification sont venues directement des d'agriculteurs.

Lors des entretiens, différents thèmes sont abordés dans un questionnaire spécifique à l'étude (voir annexe 1). Pour que l'agriculteur puisse préparer le travail, le questionnaire a été joint au courrier d'invitation. Il est ensuite rempli avec l'exploitant au cours d'un entretien individuel.

Un travail cartographique important est également mené afin de localiser les sièges et les sites d'exploitation, les projets de bâtiments ...

Traitement des données

Les données récoltées sont traitées à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les résultats présentés dans ce rapport portent principalement sur les exploitations enquêtées.

Des données provenant d'autres territoires ayant également fait l'objet d'un diagnostic agricole dans le cadre d'un PLUi par la Chambre d'Agriculture sont intégrées afin de donner des points de comparaison avec les résultats obtenus.

DEUXIEME PHASE : DEFINITION DES ENJEUX ET DES BESOINS DE L'AGRICULTURE

Elle se décompose en quatre parties :

- Synthèse des enjeux agricoles à partir de la méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

Cette étape correspond à l'approfondissement des spécificités agricoles identifiées lors de l'état des lieux. Cette synthèse a été enrichie lors de deux réunions composées de responsables bien répartis sur l'ensemble du territoire et représentant les différentes composantes de l'agriculture.

Cette synthèse est présentée sous la forme d'un tableau présentant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'agriculture dans toutes ses dimensions afin de déterminer les principaux enjeux agricoles du territoire.

- Définition des enjeux et des besoins de l'agriculture

Il s'agit de déterminer à partir du travail de synthèse les besoins de l'agriculture par rapport au PLUi, mais également des enjeux complémentaires afin d'approfondir d'autres problématiques agricoles

- Travail cartographique

Il s'agit de la représentation cartographique des enjeux agricoles spatiaux liés au bâti agricole et au parcellaire.

AVERTISSEMENT

- Définition de l'exploitation agricole

Le présent rapport comporte des sources d'informations et de données multiples : Enquêtes agricoles (Chambre d'agriculture), Recensement Général Agricole (DRAAF), fichiers divers (Mutualité Sociale Agricole, données internes), etc. Une certaine prudence est donc nécessaire dans la comparaison des résultats entre eux car la définition de l'exploitation agricole est légèrement différente.

Le RGA par exemple, qui permet notamment de comparer les territoires entre eux et de connaître l'évolution de l'agriculture dans le temps (entre 1979 et 2010), considère comme étant une exploitation « une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante ». Par conséquent, le RGA inclut un certain nombre de petites structures conduites par des retraités qui gardent une surface dite de subsistance. C'est pour cette raison que les données Chambre d'Agriculture basées sur les exploitations en activité dénombrent toujours moins d'exploitations que le RGA.

De plus, le RGA 2010 est basé sur des enquêtes qui ont été recueillies en 2009 tandis que nos enquêtes ont été réalisées en 2015 et en 2017.

En définitive, suite aux enquêtes, on compte 175 exploitations en 2017 qui ont leur siège sur le territoire du PLUi alors que le RGA de 2010 en dénombre 225.

- Précautions d'utilisation des données RGA

Certaines données du RGA, et particulièrement du RGA 2010 sont soumises au **secret statistique**. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit. Cela empêche dans certains cas de faire une analyse complète des données du RGA : dans ces cas là, la présence du secret statistique est précisée.

- Cible des enquêtes :

Les enquêtes ont couvert pour cette étude 80 % des exploitations du territoire. C'est une cible représentative de l'activité agricole du territoire mais les données ne sont pas exhaustives. Comme vu précédemment, une partie des données individuelles proviennent des enquêtes qui ont eu lieu en 2015 lors du diagnostic agricole réalisé à l'échelle du SCOT : l'actualisation de ces données n'est pas exhaustive.

- Validité des données

Ces données sont valables à un temps T et n'ont **pas de valeur juridique**. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.

- Cartographie

La cartographie de l'espace agricole des exploitations est principalement basée sur le Registre Parcellaire Général de 2013, issu des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune des éléments repérés lors des enquêtes.

**LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE : ELEMENTS DE
CONTEXTE**

GEOGRAPHIE ET MORPHO-PEDOLOGIE DU TERRITOIRE

LOCALISATION DU TERRITOIRE

La Communauté Urbaine de Dunkerque forme une bande littorale longue de 30 km sur 10 km, bordée au nord par la mer du Nord, le Pas de Calais à l'ouest et la Belgique à l'est. C'est un territoire très marqué par la proximité de la mer, avec un développement de nombreuses activités industrialo-portuaires. Il est malgré cela resté agricole puisque 46 % de sa surface est toujours mise en valeur par l'agriculture.

Pour une meilleure compréhension du territoire communautaire, nous l'avons scindé en deux sous territoires relativement homogènes en surfaces afin de procéder à des analyses plus fines.

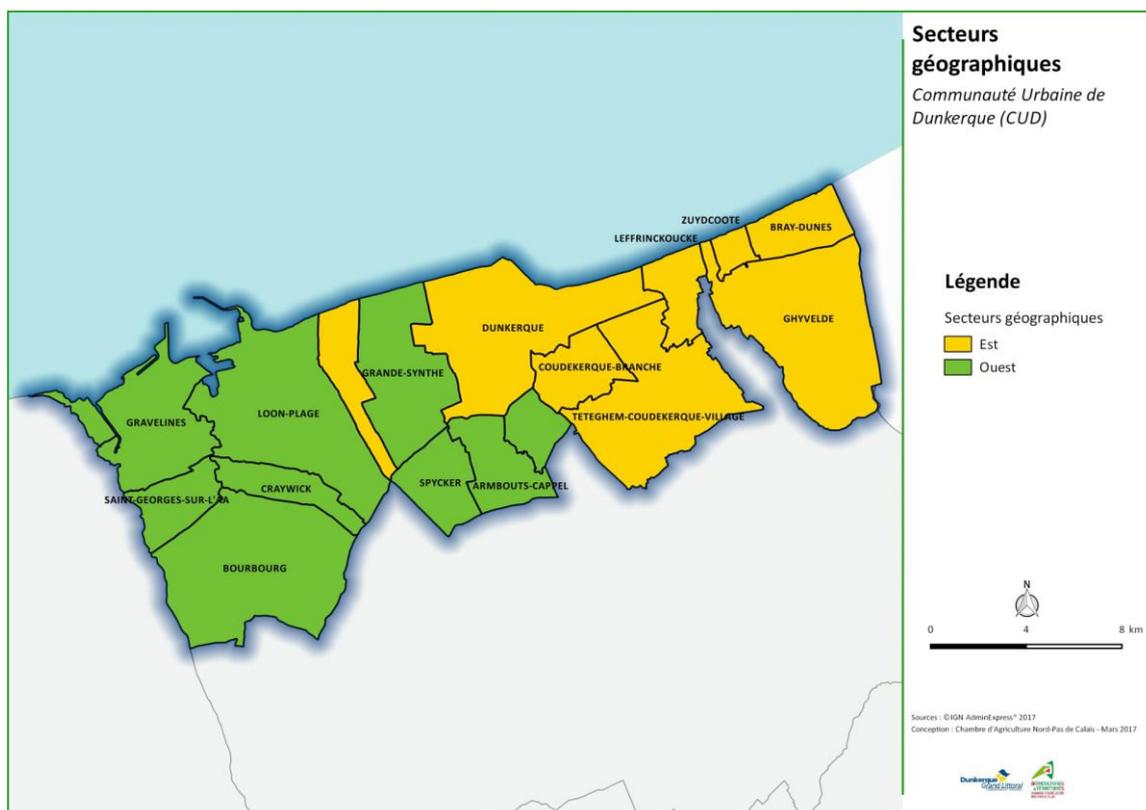
COMPOSITION DU TERRITOIRE

Le secteur Ouest est davantage marqué par la présence du Port de Dunkerque et les industries lourdes. Il est deux fois moins densément peuplé que le secteur Est et compte davantage d'exploitations agricoles. Ces dernières exploitent des surfaces un peu plus importantes.

Le secteur Est quant à lui est beaucoup plus urbanisé et davantage tourné vers des activités résidentielles et touristiques. L'agriculture occupe un peu moins d'espace sur ces communes et les exploitations sont un peu moins nombreuses.

	Secteur Ouest	Secteur Est	CUD
Nombre de Communes	10	7	17
Population 2012 (1)	136 129	64 470	200 599
Densité de population (1)	400 hab/km ²	986 hab/km ²	700 hab/km ²
Superficie (en km²) (1)	162 km ²	138 km ²	300 km ²
Surface Agricole Utile (SAU) (2)	8 150 ha	5 350 ha	13 500 ha
Part de la SAU dans le territoire (3)	51%	41 %	46 %
Nombre d'exploitations (3)	97	77	174
Nombre moyen d'exploitation par commune (3)	10	11	11
SAU moyenne par exploitation (sans Rosendaël) (3)	71 ha	61 ha	68 ha

Sources : INSEE 2012 (1), , RPG 2013 (2), Chambre d'Agriculture (3)



DES CONDITIONS NATURELLES PROPICES A L'AGRICULTURE

RELIEF, TOPOGRAPHIE ET CLIMAT

La CUD fait partie de l'entité géographique¹ de la **plaine maritime**. Conquise sur la mer et l'ancien delta de l'Aa suite à des phénomènes naturels et au réseau de drainage mis en place par l'homme, elle est protégée par un cordon dunaire qui fait office de digue. Il est « percé » à Dunkerque et à Gravelines en raison de l'urbanisation et des activités industrielles qui s'étendent le long de la façade maritime et progressent vers l'intérieur des terres. Derrière cette façade maritime se trouve une vaste plaine agricole poldérisée qui se caractérise par une altitude très faible, entre 0 et 2 mètres au-dessus du niveau de la mer (0 à - 2 sur les Moères). Le territoire présente également un relief et un boisement quasi inexistant, un paysage ouvert et un système de canaux très dense avec les waterings. Ces spécificités lui ont valu son nom toponymique « Blootland », qui signifie littéralement « pays nu », en opposition avec l'« Houtland », soit le « pays du bois » qui correspond au secteur de la Flandre intérieure.

Ainsi, **l'eau est un élément structurant pour ce territoire** : sur la plaine maritime, les waterings concernent un territoire de 57 000 ha et 46 communes. L'ensemble du territoire de la CUD est concerné. Les waterings sont des fossés de drainage mis en place historiquement afin d'assainir la plaine maritime (on utilise également le terme « watergangs ») en évacuant les eaux vers la mer. Le territoire est littéralement quadrillé par ces fossés dont la longueur totale dépasse 500 km. Ce système est complété par une centaine de stations de pompage et par huit stations d'évacuation des eaux vers la mer. Il permet la protection des zones bâties et à vocation économique de l'ensemble du territoire de Flandre maritime.

En ce qui concerne le **climat**, il est de type tempéré océanique. Les différentes influences climatiques (mer du Nord, Atlantique, continent) font que le temps peut changer très rapidement. La pluviométrie est moyenne sur le secteur, avec près de 700 mm de pluie par an étalés sur 118 jours. La variation des températures entre l'été et l'hiver est plutôt faible, avec un écart moyen de 10°. L'ensoleillement est plus faible que la moyenne nationale².

TYPES DE SOLS RENCONTRES

En ce qui concerne la zone d'étude, les sols se sont formés sur des dépôts de sédiments marins récents. On peut rencontrer des formations sableuses, limoneuses, tourbeuses ou calcaires plutôt hydromorphes, d'où un recours nécessaire via le drainage et les waterings. Ces sols sont globalement de **bonne qualité agronomique** mais moins épais que sur le secteur de Flandre Intérieure.

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : des particules et de petits agrégats se détachent par l'impact des gouttes de pluie. Ensuite, ce sol est entraîné vers l'aval par le ruissellement. Les facteurs d'érosion sont la pluie, les sols de type limoneux et sablo-limoneux, le relief, l'occupation du sol et les pratiques culturales.

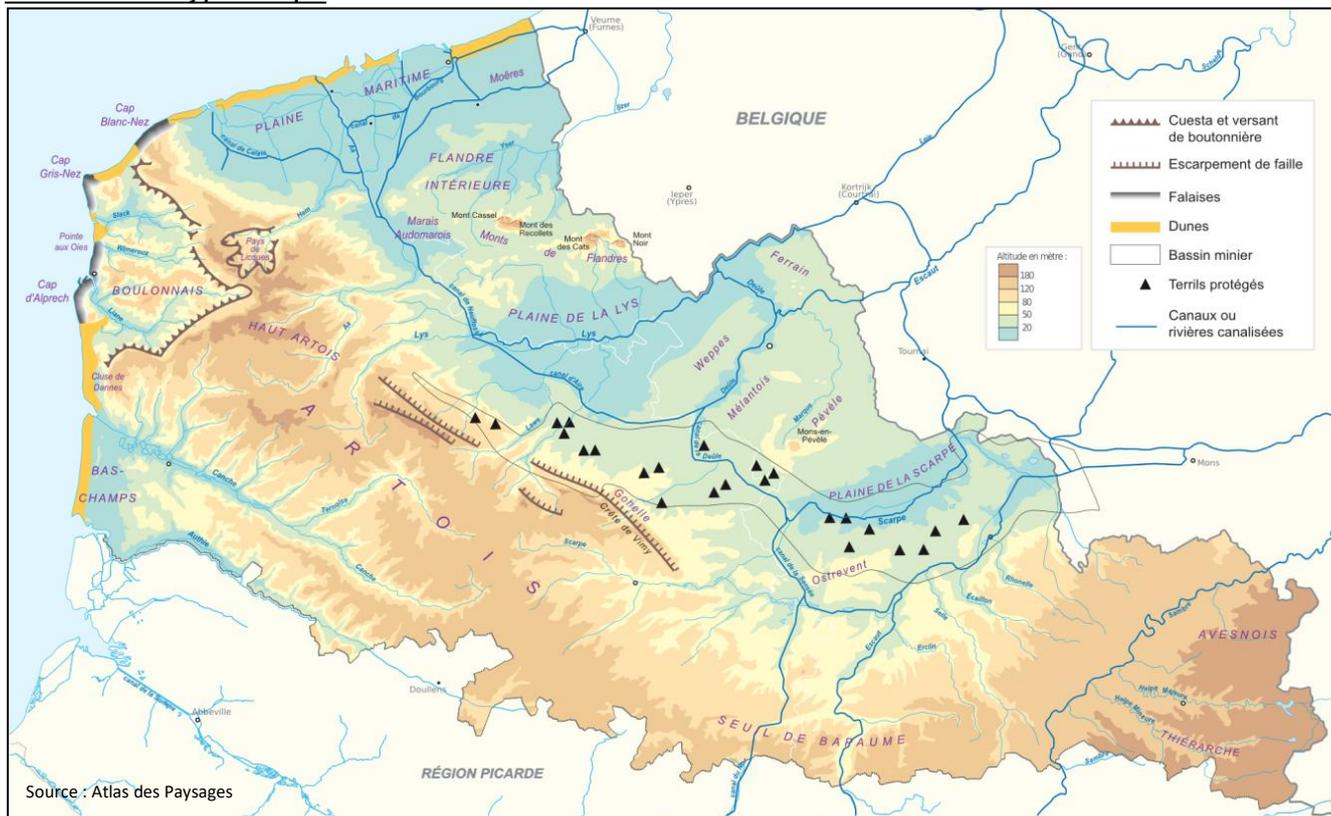
Le secteur d'étude est globalement peu concerné par le phénomène d'érosion.

Les conditions topographiques et climatiques sur le territoire de la Communauté Urbaine sont favorables à l'activité agricole.

¹ Atlas des paysages du Nord Pas de Calais

² Données Météo France

Un secteur au relief peu marqué



Le réseau hydraulique : élément structurant du territoire



DES LIENS VILLE/CAMPAGNE HISTORIQUES

UN TERRITOIRE QUI S'EST CONSTRUIT AUTOUR DE SON LITTORAL

Pendant longtemps zone marécageuse, le secteur a été profondément assaini suite à l'installation des institutions monastiques au VII^e siècle, puis la mise en place des waterings à l'échelle de l'ensemble du littoral.

Le territoire d'étude s'est développé en lien avec le port de Dunkerque qui jouit d'une position stratégique par rapport à la mer du Nord, les îles britanniques et le reste de l'Europe. Très orienté vers l'industrie lourde après la seconde guerre mondiale, les activités du port sont désormais davantage diversifiées, notamment avec le développement d'un pôle énergétique d'envergure européenne et via l'implantation d'industries agroalimentaires, en lien avec un arrière pays riche en productions agricoles et des perspectives d'exportation.

Le littoral constitue un front urbain et industriel entrecoupé d'espaces naturels à l'est et bordé au sud par l'A 16. Le sud du territoire est majoritairement occupé par l'activité agricole.

...MAIS UNE AGRICULTURE ENCORE TRES PRESENTE

Ce secteur périurbain garde une vocation agricole marquée avec près de la moitié de sa superficie occupée par l'agriculture. On recense sur le territoire près de 200 exploitations agricoles, principalement tournées vers les cultures végétales mais avec tout de même une part d'activité liée à l'élevage non négligeable. Les communes sont de grande taille (en moyenne 1 617 ha), ce qui est propice à l'activité agricole, mais avec de grandes disparités : 227 ha pour Zuydcoote, 3 849 ha pour Bourbourg). Toutes les communes ont conservé sur leur territoire une activité agricole.

L'espace agricole est globalement homogène mais est de plus en plus convoité :

- Extensions de zones résidentielles
- Nouvelles zones d'activité
- Démarrage des travaux dans la zone du PAD

Il faut veiller au niveau du futur PLUI à maintenir la cohérence et la continuité des espaces agricoles.



POINTS DE REPÈRE

L'essentiel

Un territoire contrasté : un littoral très artificialisé, puis au sud de grandes surfaces dédiées à l'agriculture

Une progression des surfaces artificialisées

Des communes à l'habitat assez bien groupé entourées de vastes espaces agricoles

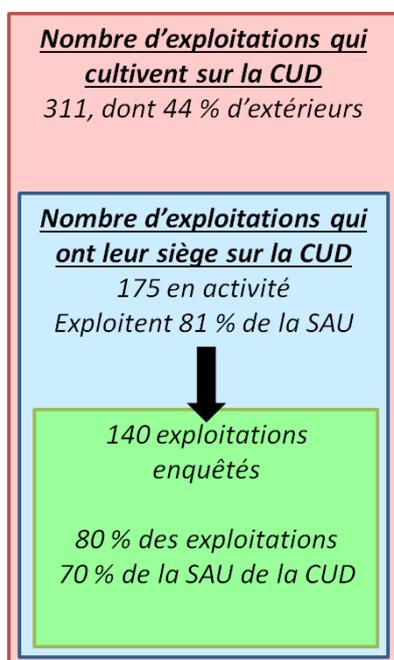
Un contexte géomorphologique favorable aux activités agricoles

La gestion de l'eau : un enjeu primordial pour l'agriculture sur le secteur

**L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D'ESPACE AUX USAGES
MULTIPLES**

IDENTITE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Les éléments présentés ci-après se basent sur des données générales (RGA, RPG) et sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire.



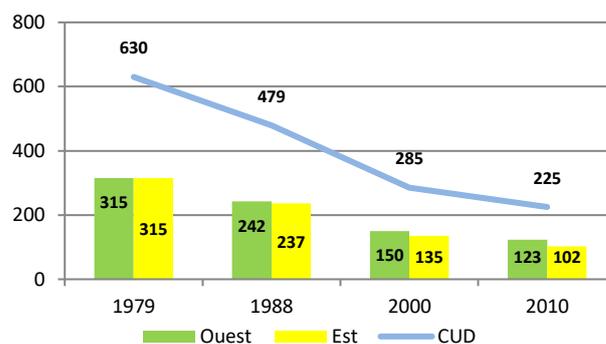
De nombreuses exploitations qui ont leur siège en dehors de la CUD viennent cultiver sur ce territoire mais sur de petites surfaces.

Toutefois, les 175 exploitations que nous avons recensées cultivent 81 % de la SAU de la CUD. Les exploitations enquêtées cultivent quant à elles 70 % de la SAU de la CUD.

UNE RELATIVE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La tendance générale dans les pays industrialisés est à la diminution du nombre d'exploitations. La diminution ressentie sur le territoire de la CUD est identique à celle enregistrée à l'échelle du Nord Pas de Calais : 64 % d'exploitations en moins en 30 ans, soit 13 exploitations par an.

Evolution du nombre d'exploitations



Source : RGA 1979-2010

La baisse est un peu plus importante sur le secteur est, en lien avec la diminution très forte du nombre d'exploitations maraichères sur Rosendaël. Toutefois, le premier recensement de l'agriculture a eu lieu en 1979 et ne permet pas de prendre en compte l'impact des grosses emprises du port survenues avant cette date.

On peut constater que la diminution du nombre d'exploitations ralentit à partir de 2000 : on tend vers une relative stabilisation du nombre d'exploitations.

La baisse générale du nombre d'exploitations s'explique par plusieurs facteurs :

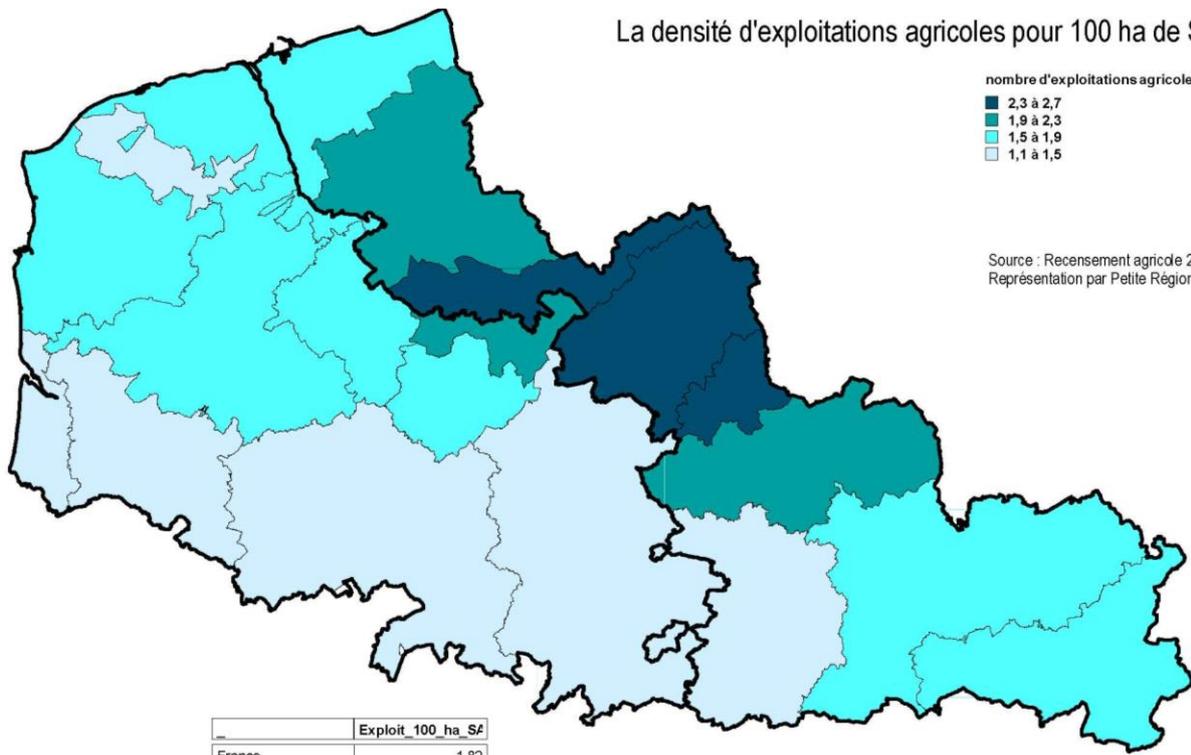
- Une tendance à la diminution des surfaces agricoles et liée à l'augmentation de la pression foncière, ce qui rend plus difficile l'installation des jeunes,
- A partir de la moitié du 20^e siècle, l'agriculture française s'est modernisée et professionnalisée, ce qui a entraîné une disparition progressive des petites structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitations et l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire (cela participe aussi à la diminution comptable du nombre d'exploitations agricoles).

UNE DENSITE IMPORTANTE D'EXPLOITATIONS

En définitive, la CUD dispose d'une densité d'exploitations moyenne avec **1,6 exploitations pour 100 ha de SAU** (RGA 2010), équivalente à la moyenne du Nord Pas de Calais.

Au niveau des exploitations recensées, on compte 1,3 exploitations pour 100 ha de SAU (1,2 exploitations sans compter les exploitations de Rosendaël), soit une densité inférieure à celle relevée sur la Flandre Intérieure : 1,7.

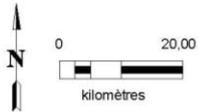
La densité d'exploitations agricoles pour 100 ha de SAU



nombre d'exploitations agricoles

- 2,3 à 2,7
- 1,9 à 2,3
- 1,5 à 1,9
- 1,1 à 1,5

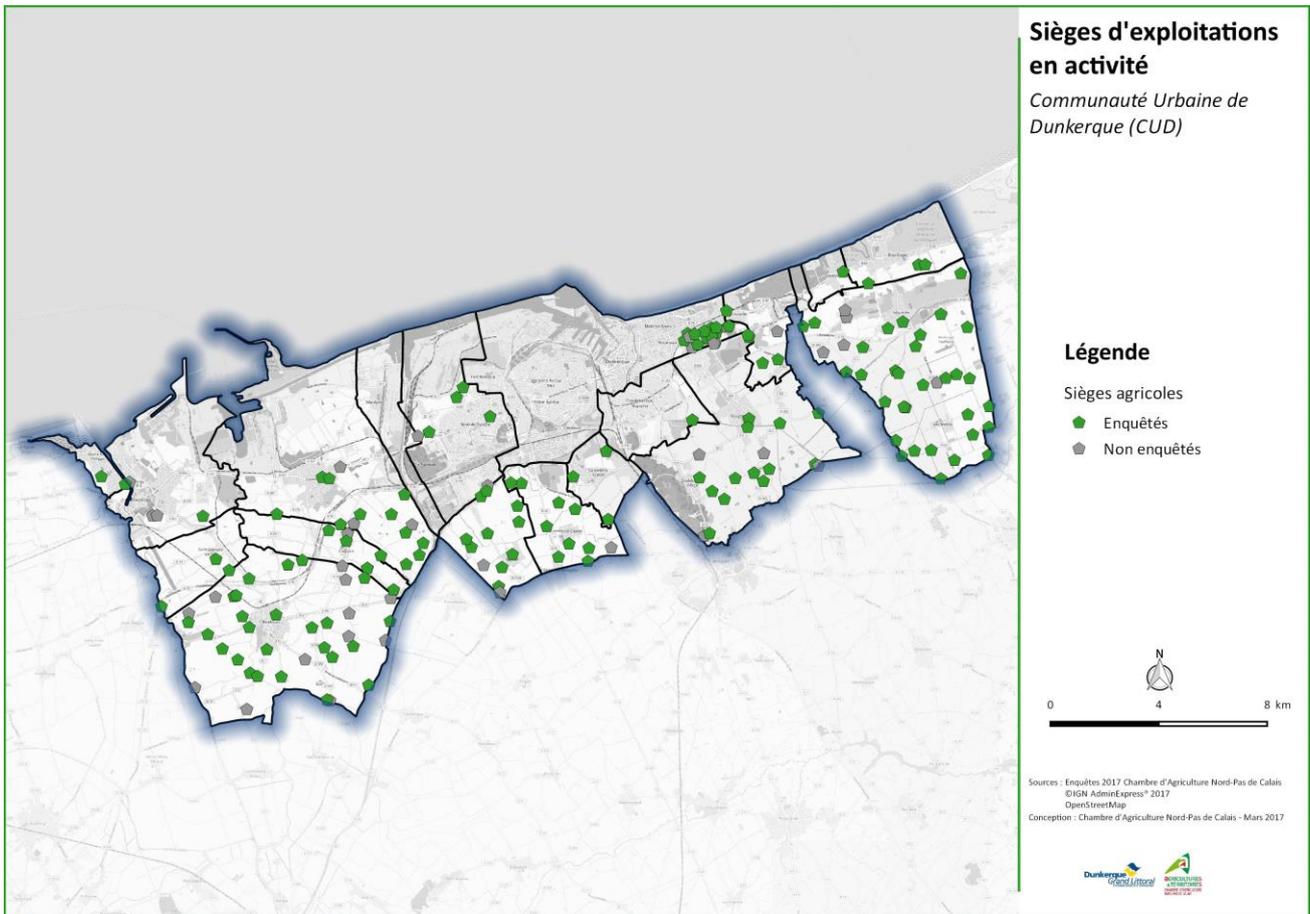
Source : Recensement agricole 2010
Représentation par Petite Région Agricole



	Exploit_100_ha_SA
France	1,82
Nord - Pas de Calais	1,64
Nord	1,9
Pas de Calais	1,45

Données cartographiques : PPIGE – BDCarto - © IGN 2010 – www.ppige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 19.12.2011



DIMENSION HUMAINE

DES EXPLOITATIONS QUI EVOLUENT ET QUI GENERENT DE NOMBREUX EMPLOIS

LE NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION DIMINUE

La diminution du nombre d'exploitations s'est naturellement accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitants et coexploitants agricoles.

On note toutefois au fil du temps une augmentation du nombre de chefs d'exploitation et associés par structure : de 1 actif pour 1 exploitation en 1979 on passe à 1,2 personne pour 1 exploitation en 2010 (identique au niveau des enquêtes), ce qui traduit un recul des exploitations individuelles sur le secteur.

UNE CERTAINE PROGRESSION DES EXPLOITATIONS EN FORMES SOCIETAIRES

Les exploitants doivent définir le statut de leur exploitation : entreprise individuelle ou formes sociétaires. Dans le cas des exploitations individuelles, les membres de la famille qui participent aux travaux de l'exploitation peuvent avoir accès à un statut social (aide familial, associé d'exploitation, conjoint collaborateur).

Les **formes sociétaires**, quant à elles, présentent l'avantage de permettre une dissociation entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise. Ainsi, en cas de difficulté financière, les créanciers de l'entreprise n'ont pas d'emprise sur les biens personnels. L'organisation en société offre aussi l'avantage de regrouper les moyens humains, matériels et financiers, et facilite la transmission de l'exploitation (MSA, 2011). Le GAEC et l'EARL sont les sociétés de forme civile les plus courantes :

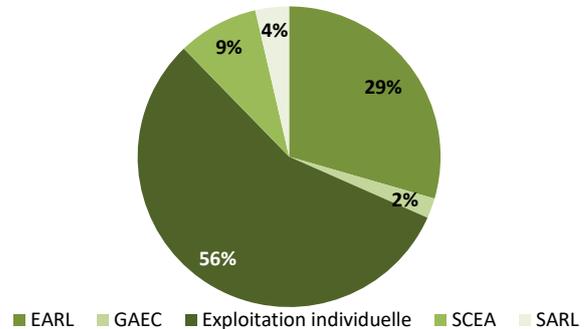
- l'**EARL** offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne, en dissociant biens professionnels et biens privés,
- le **GAEC** offre, quant à lui, une transparence juridique, sociale et fiscale : il permet d'avoir plusieurs chefs d'exploitation sur une même structure

Via une société, les agriculteurs peuvent faire le choix de s'associer (ou non), avec un autre agriculteur qui aura aussi le statut de chef d'exploitation ou avec des associés qui apportent des capitaux.

On constate une progression des formes sociétaires sur la CUD : la quasi-totalité des exploitations du secteur relevaient en 1979 du statut individuel (96 % via le RGA) ; en 2010, seulement 58 % des exploitations étaient de type individuel.

Le diagramme suivant présente la tendance actuelle (au niveau des exploitations des exploitations enquêtées sur le PLUi : les exploitations individuelles représentent un peu plus de la moitié des exploitations du territoire.

Statut des exploitations enquêtées



Sources : Enquêtes 2017

Toutefois, une exploitation sociétaire n'a pas forcément plusieurs chefs d'exploitation. C'est le cas de certaines EARL ou SCEA. Sur les exploitations enquêtées, une partie des exploitations sociétaires sont dirigées par une seule personne.

En définitive, 77 % des exploitations sont gérées par une seule personne.

DES EXPLOITATIONS POURVOYEUSES

D'EMPLOIS : CHEFS D'EXPLOITATION ET SALARIES

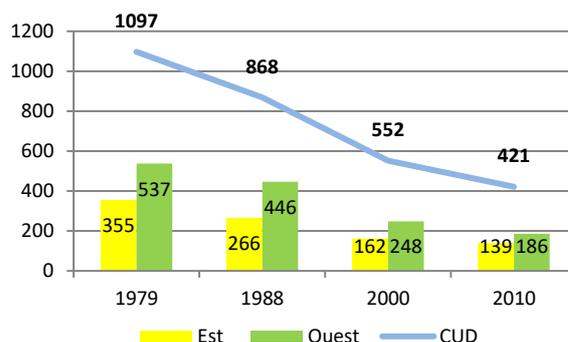
L'emploi agricole se mesure par le biais des **Unités de Travail Annuel (UTA)**. Elles permettent de mesurer la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Une unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année, qu'elle soit salariée ou non, en saison ou à temps complet.

Le nombre d'actifs agricoles a diminué de la même manière que le nombre d'exploitations en raison de l'évolution du contexte agricole.

On observe toutefois avec la carte ci-dessous que le secteur Flandre maritime conserve de nombreux emplois agricoles, avec entre 3 et 3,5 emplois agricoles pour 100 ha de SAU, soit plus que la moyenne régionale.

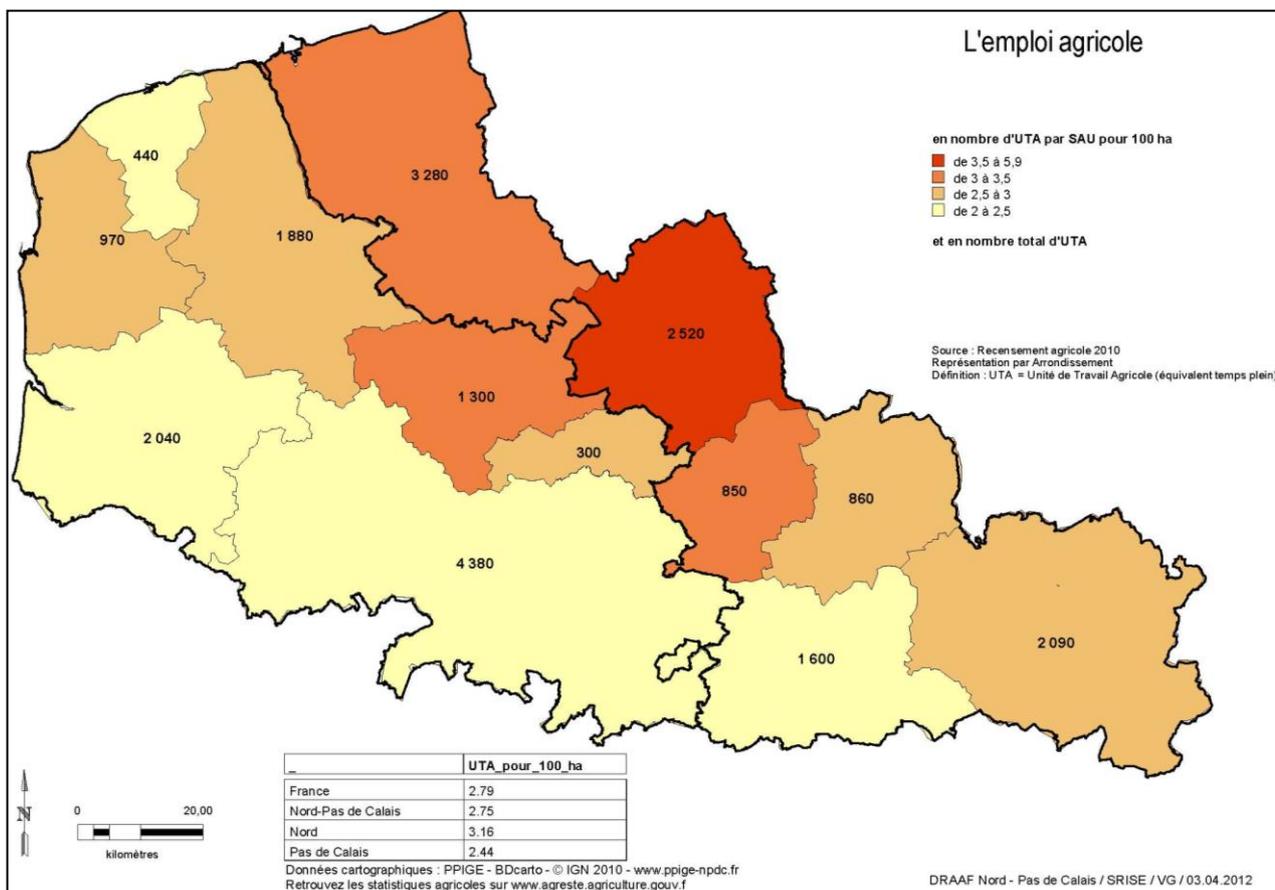
Evolution des Unités de Travail Annuel (UTA)



Sources : RGA 1979-2010

Ramené au nombre d'exploitations, on compte en moyenne 1,9 UTA par exploitation en 2010 selon le RGA, soit davantage qu'à l'échelle régionale (1,7 UTA), en lien avec des activités à forte valeur ajoutée et qui nécessite beaucoup de main d'œuvre : le maraichage et l'horticulture.

Nous allons dans un premier temps considérer **les chefs d'exploitation** qui représentent une partie importante de la population agricole. Dans un second temps nous analyserons **l'emploi salarié**.



LES CHEFS D'EXPLOITATION

Les **140 exploitations enquêtées** dans le cadre de l'étude correspondent à **166 chefs d'exploitation**, soit environ 1,2 par structure.

Les femmes sur les exploitations

Les femmes représentent **18 % des chefs d'exploitations enquêtés**, soit un peu moins qu'à l'échelle Nord Pas de Calais : 29 % au Recensement Général Agricole 2010³.

	Hommes	Femmes
Secteur Ouest	78%	22%
Secteur Est	87%	13%
CUD	83%	18%

Source : Enquêtes 2016

Elles sont un peu plus nombreuses sur les exploitations du secteur ouest.

Une moyenne d'âge similaire à la moyenne régionale

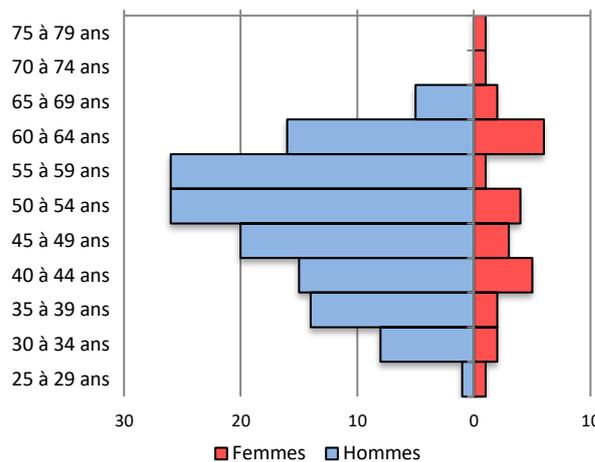
D'après les enquêtes, l'**âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans sur la CUD**, équivalent à la moyenne du Nord Pas de Calais au RGA 2010⁴.

	Moins de 40 ans	Entre 40 et 60 ans	Plus de 60 ans
CUD	23%	62%	14%

Source : Enquêtes 2016

Etant donné que l'âge légal de départ en retraite est dorénavant fixé à 62 ans, c'est une population globalement « jeune » qui a une quinzaine d'années d'activité devant elle. On note toutefois qu'un certain nombre de chefs d'exploitation poursuivent leur activité après même cette date, souvent pour conserver un patrimoine et un complément à la retraite. Ces personnes ont généralement une activité réduite avec un changement d'organisation (recours aux ETA par exemple).

Pyramide des âges des exploitants enquêtés



Source : Enquêtes 2016

On note en revanche un certain écart d'âge selon le sexe du chef d'exploitation : les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes.

Age moyen des chefs d'exploitation			
	Hommes	Femmes	Total
Secteur Ouest	50 ans	55 ans	50 ans
Secteur Est	48 ans	50 ans	48 ans
CUD	48 ans	51 ans	49 ans

Source : Enquêtes 2016

Les structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation ont pratiquement toutes un jeune de moins de 40 ans.

Un niveau de formation qui progresse

Les chefs d'exploitation enquêtés du territoire sont près de **60 % à détenir un diplôme d'un niveau bac ou supérieur**, soit la même proportion qu'à l'échelle de l'ensemble de la population de la région.

On constate par ailleurs avec les enquêtes que le niveau d'étude de la jeune génération s'est systématiquement élevé par rapport à l'ancienne : la quasi-totalité des chefs d'exploitation de moins de 40 ans ont au moins le niveau BAC.

³ Agreste 2012

⁴ Agreste, DRAAF NPDC, SRISE, RGA

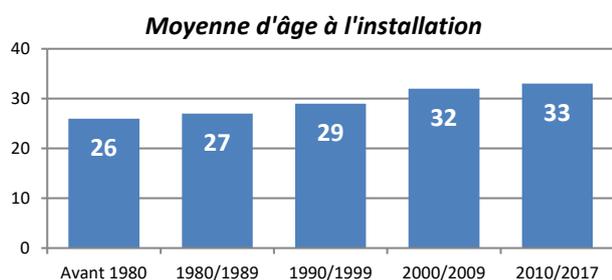
Des installations de jeunes agriculteurs

L'âge moyen à l'installation des chefs d'exploitation enquêtés est de 29 ans sur le territoire de la CUD. Il est d'un peu plus de 28 ans pour les hommes et de 36 ans pour les femmes.

Les ¾ des chefs d'exploitation de la CUD se sont installés avant 30 ans et les femmes s'installent en proportion plus tardivement.

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent varie : certains s'installent très rapidement à la sortie de leur formation agricole alors que d'autres ont un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle avant l'installation. Le niveau d'investissement nécessaire pour s'installer étant en augmentation, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Enfin, il y a certaines installations tardives : le conjoint s'installe sur l'exploitation en relais du chef d'exploitation pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite.



Source : Enquêtes CA NPDC

On constate que les installations se font plus tardivement, avec une augmentation de l'âge moyen à l'installation de 7 ans en une génération, en lien avec une augmentation des difficultés pour s'installer (manque de foncier, recul de l'âge de départ en retraite...).

La double activité

Un chef d'exploitation double actif gère une exploitation agricole et occupe en même temps une activité professionnelle, extérieure ou non à l'agriculture. Au niveau de nos enquêtes, on a relevé que **24 % des chefs d'exploitation de la CUD sont double actifs**, un pourcentage un peu plus élevé sur le secteur Est. Un peu plus de la moitié déclare que l'agriculture est une activité principale pour eux. Les double actifs sont aussi bien présents sur des exploitations individuelles que sur des exploitations sociétaires.

	Pourcentage de double actifs
Secteur Ouest	22%
Secteur Est	26%
CUD	24%

Source : Enquêtes CA NPDC

Il existe plusieurs catégories de pluriactifs que nous avons relevées au cours de l'enquête :

- Des **jeunes** qui travaillent principalement à l'extérieur (assez souvent dans le milieu para agricole) et qui se sont installés avant le départ en retraite de l'exploitant actuel. Cela permet de marquer la transition tout en palliant un manque de revenus sur l'exploitation pour faire vivre plusieurs familles.
- Dans le cas d'exploitations sociétaires, des **épouses chefs d'exploitation** qui peuvent également travailler à l'extérieur.
- Des **agriculteurs qui développent en parallèle une autre activité**, notamment en entreprises de travaux agricoles.
- Des **exploitants qui ont un autre métier** mais qui souhaitent conserver un patrimoine familial.

La double activité peut être permanente ou temporaire, par exemple dans la perspective d'un départ en retraite.

La transmission des exploitations

La question de la transmission se pose pour **les exploitations dont le ou les chefs ont plus de 55 ans**. A partir de ce seuil, on peut commencer à mesurer la pérennité des exploitations agricoles du secteur. Une quarantaine exploitations (soit 30 % des exploitations enquêtées) ont leur(s) chef(s) d'exploitation âgé(s) de plus de 55 ans sur la CUD.

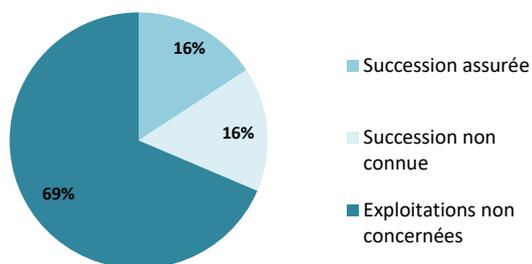
Parmi les exploitations concernées par l'enjeu transmission, **la moitié a un successeur potentiel**, homogène sur les trois secteurs. Il s'agit en grande majorité de transmissions prévues dans le cadre familial à échéance plus ou moins longue (+ ou - 5 ans).

Si l'on considère la totalité des exploitations enquêtées, **16 % n'avaient pas encore de successeur connu au moment de l'enquête** (une vingtaine d'exploitations enquêtées). Ces exploitations risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et de voir leurs terres réparties entre plusieurs exploitations.

Les transmissions sont un peu moins assurées sur le secteur Ouest mais de façon peu significative.

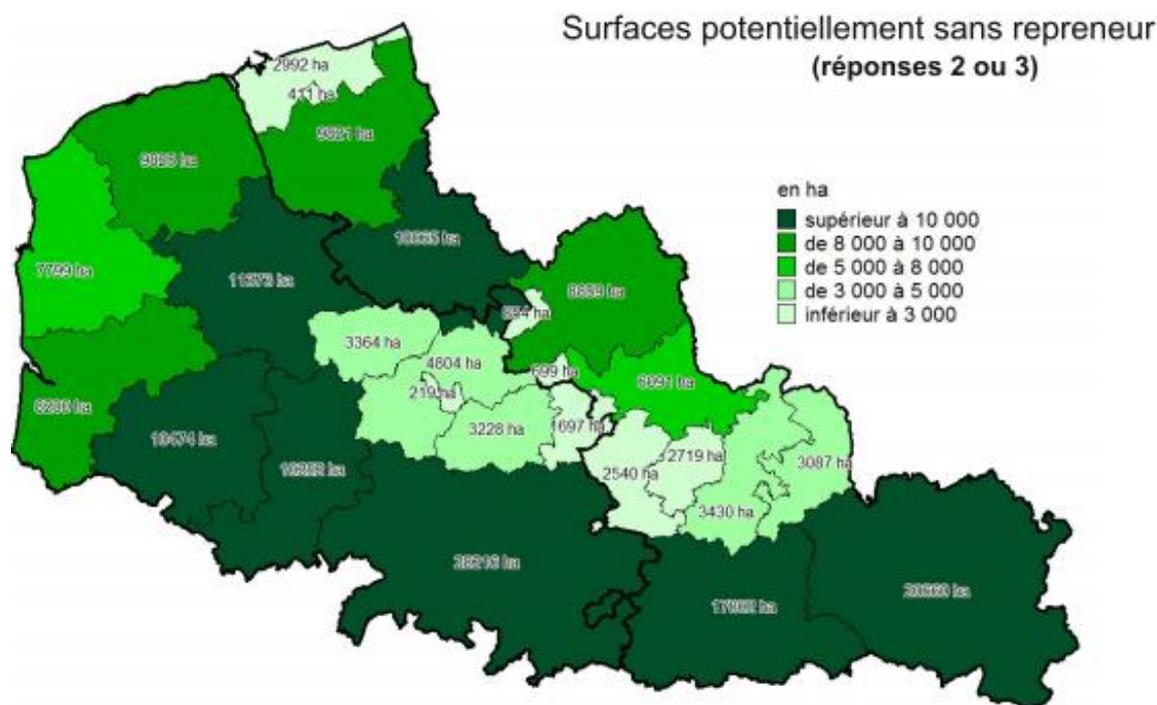
A noter que certaines exploitations sont reprises par les enfants en double activité afin de conserver un patrimoine familial.

Etat de la transmission des exploitations enquêtées



Source : Enquête 2016

Malgré une certaine pression foncière, la pérennité des exploitations enquêtées semble globalement bien assurée.



UNE ACTIVITE GENERATRICE DE NOMBREUX EMPLOIS

L'emploi agricole revêt plusieurs formes :

- Les **chefs d'exploitation** assurent la gestion courante de l'exploitation. Ils peuvent ponctuellement avoir recours à de la **main d'œuvre familiale** (parents, conjoint collaborateur, enfants...) qui donnent un « coup de main » sur l'exploitation.
- Les **salariés permanents** sont le plus souvent des personnes non membres de la famille des chefs d'exploitation et qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée.
- Les **saisonniers** sont recrutés pendant une partie de l'année seulement pour des travaux de préparation de sols, plantations, semis ou récoltes, principalement de légumes de saison.
- La catégorie « **autres** » correspond aux jeunes en **apprentissage** en formation sur les exploitations.

A l'échelle de la CUD, **1/3 des exploitations ont recours à de la main d'œuvre salariée** (donnée homogène sur les deux secteurs).

Part des exploitations enquêtées ayant recours à de la main d'œuvre			
	Permanents	Saisonniers	Apprentis
CUD	36 %	21 %	6 %

Le recours aux salariés permanents est le plus fréquent sur le territoire.

Les saisonniers sont également présents sur ¼ des exploitations. Le recours aux saisonniers permet une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail.

De façon plus ponctuelle, les exploitations participent à la formation des jeunes en accueillant des apprentis.

On recense 166 chefs d'exploitation et 250 salariés agricoles, soit en définitive un effectif de plus de 400 emplois directs.

RESEAUX ET ORGANISMES CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

ORGANISMES FACILITANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les **ETA** sont des prestataires de services agricoles également sollicités pour les cultures céréalières, les betteraves et les pommes de terre afin de réaliser les récoltes, les moissons, les semis et l'arrachage des pommes de terre/betteraves.

C'est une possibilité pour les exploitants de développer leur activité.

EMPLOIS PARTAGES

Le service de remplacement

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés aux agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation (maladie ou accident, congés, formation, congé paternité ou maternité).

Le GEIQ

Un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) a été créé sur le territoire des Flandres afin de contribuer à pallier le manque de main d'œuvre en agriculture. Il permet de proposer à des personnes éloignées de l'emploi des contrats en alternance en lien avec les lycées agricoles. Il est basé à Hazebrouck.

L'entraide

Les exploitants pratiquent régulièrement l'entraide et s'échangent des journées de travail, des services, des outils ou des machines dans des chantiers communs. Elle est notamment pratiquée au moment du transport de la récolte et de l'ensilage afin d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

DES GROUPES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Plusieurs groupes de développement agricole ont cours sur le secteur de la CUD :

- Le GEDA de Flandre Maritime
- Le Pôle Légumes
- ...

Ce sont des associations d'agriculteurs placés sous la responsabilité d'un conseil d'administration et d'un Président qui fixent des objectifs de développement technique, économique et humain des exploitations. Ces groupes sont souvent animés par un conseiller de la Chambre d'Agriculture et abordent des thématiques multiples et mènent des expérimentations, comme celle des bas volumes conduites par le GEDA.

Un certain nombre d'organismes privés prodiguent des conseils et un suivi pour les agriculteurs : CER, Agrovision...

DIMENSION HUMAINE SECTEUR ROSENDAEL

Une organisation humaine comparable au reste du territoire agricole

Sur les **12 exploitations** enquêtées, on a recensé **16 chefs d'exploitation**, soit près de 1,3 par exploitation.

On recense **5 exploitations individuelles** et 7 exploitations sociétaires (3 EARL, 3 SARL et 1 SCEA).



Des activités pourvoyeuses de nombreux emplois

Au niveau de la main d'œuvre, les exploitations enquêtées sur Rosendaël emploient de nombreux salariés : une centaine de permanents, une centaine de saisonniers et quelques jeunes en apprentissage.

Des transmissions d'exploitation complexes

Les chefs d'exploitation sont exclusivement **masculins**, avec une **moyenne d'âge de 50 ans** (de 38 à 63 ans), légèrement supérieure à celle des agriculteurs sur le PLUI. **Sur les 4 exploitations gérées par une personne de plus de 55 ans, aucune n'a de successeur pour le moment.**



POINTS DE REPÈRE

Exploitations et exploitants

175 exploitations recensées

140 exploitations enquêtées, Soit un taux de réponse de 80%

Une progression des formes sociétaires mais **77 % sont gérées par une seule personne**

166 chefs d'exploitation avec les caractéristiques suivantes :
18 % de femmes, 24 % de chefs pluriactifs, 49 ans en moyenne
Un niveau de formation qui progresse chez les jeunes

Organisation du travail

De nombreux emplois directs

166 chefs d'exploitation

1/3 des exploitations a recours à de la main d'œuvre salariée

250 salariés agricoles sur les exploitations enquêtées (salariés permanents et saisonniers)

Plus de 400 emplois directs liés à l'agriculture

Un recours fréquent aux réseaux et services agricoles : ETA, coopératives (La Flandre, la Linière, Hortiflandre...)

Installation/transmission

Environ 3 installations par an au niveau des exploitations enquêtées

Un âge moyen à l'installation en augmentation : 33 ans ces dernières années

Parmi les exploitations soumises à l'enjeu de transmission (1 sur 3), **la moitié connaît déjà sa succession**

Les transmissions se font en majeure partie dans le **cadre familial**

L'essentiel

Un tissu relativement dense d'exploitations (10 exploitations/commune), 1,3 exploitations recensées pour 100 ha de SAU

Une diminution du nombre d'exploitations qui se poursuit malgré un certain ralentissement

Des agriculteurs qui choisissent ce métier avant tout par vocation : des exploitations dynamiques avec des jeunes de plus en plus formés

Une dynamique plutôt bonne au niveau de la transmission des exploitations

Des statuts sociétaires (EARL, GAEC, SARL, ..) de plus en plus privilégiés bien que ¾ des exploitations restent gérées par une seule personne

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ESPACE AGRICOLE

FONCIER ET PARCELLAIRE AGRICOLE

Support de la production agricole, le foncier est un élément central de l'activité agricole et mérite une analyse approfondie.

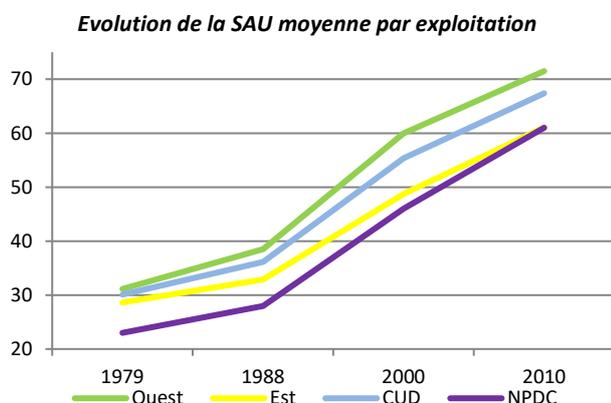
UN OUTIL DE TRAVAIL CONVOITE

Les surfaces mises en valeur par les exploitations situées sur le territoire de la CUD ont diminué de 16 % en 37 ans (sur la même période, on enregistre une diminution de 64 % du nombre d'exploitations). Ce recul enregistré sur le territoire du PLUI est supérieur à celui relevé à l'échelle régionale sur la même période.

On constate que la diminution de SAU a été deux fois plus importante sur le secteur Est que sur le reste du territoire, en lien avec le fait que les grosses emprises ont eu lieu avant 1979 et que près de 3 000 ha continuent d'être exploités en occupation précaire.

UN TISSU DENSE D'EXPLOITATIONS QUI S'AGRANDISSENT

Malgré la consommation de foncier agricole et la diminution du nombre d'exploitations, la CUD conserve une densité d'exploitations élevée par rapport à sa superficie en terres agricoles. Le graphique suivant présente sur 30 ans l'évolution de la SAU par exploitation sur la CUD :



SAU moyenne des exploitations au RGA (sans la commune de Dunkerque)				
	1979	1988	2000	2010
Secteur Ouest	31	39	60	71
Secteur Est	29	33	49	61
CUD	30	36	55	67
NPDC	23	28	46	61

Source : RGA 1979-2010

La SAU moyenne par exploitation a plus que doublé entre 1979 et 2010 à l'échelle du territoire, pour atteindre en 2010 une SAU de **67 ha par exploitation, soit une surface légèrement supérieure à la moyenne régionale**. La commune de Dunkerque a été exclue du calcul en raison de la zone maraîchère et horticole de Rosendaël qui compte de nombreuses structures plus petites que la moyenne.

On constate toutefois que les exploitations ayant leur siège dans les communes du secteur Ouest sont plus grandes et se sont agrandies plus vite, et ce malgré la présence du port.

SAU moyenne – Enquêtes 2017 (sans horticulture et hors sol)		
	Par exploitation	Par exploitant
Secteur Est	80 ha	55 ha
Secteur Ouest	100 ha	78 ha
CUD	91 ha	67 ha

Source : Enquêtes 2016

Au niveau des enquêtes, la SAU moyenne des exploitations sur la CUD est de **91 ha**, soit davantage que la moyenne enregistrée au RGA 2010 en raison de nos critères pour déterminer l'échantillon, des 5 ans de décalage entre les deux enquêtes et des différences de définition d'une exploitation agricole. Les exploitations du secteur Ouest sont également plus grandes que celles du secteur Est.

Plus précisément :

- 2 exploitations sur 3 disposent de plus de 50 ha de SAU
- Le secteur Est se distingue par un nombre important d'exploitations de plus de 100 ha (37 %). A titre indicatif, seulement 20 % des exploitations agricoles du Nord Pas de Calais dépassent 100 ha.
- On trouve en proportion autant de structures hors sol sur les trois territoires

STRUCTURE DES ILOTS DE CULTURE : UN PARCELLAIRE PLUTOT BIEN STRUCTURE

Les exploitations de la CUD ont leurs terres réparties en moyenne sur **une dizaine d'îlots**, avec en moyenne **5,9 ha par îlot**, supérieur au niveau régional (environ 4,3 ha). C'est une structuration plutôt bonne, liée en partie aux opérations d'aménagements foncier réalisées suite à la construction de l'A16, et ce malgré la présence d'un réseau routier hydraulique et routier dense.

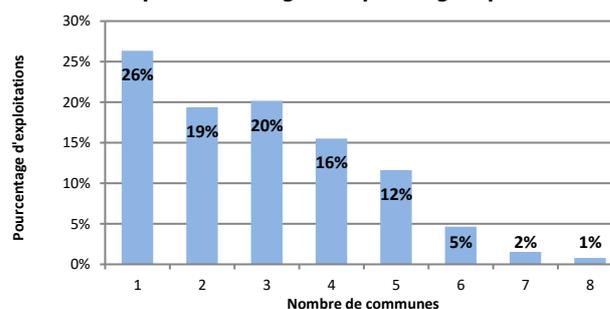
Un parcellaire de taille importante est bénéfique pour les conditions d'exploitation (drainage, irrigation, aussi contrats de cultures) et permet de limiter les charges (carburant, drainage...). Le regroupement parcellaire et la constitution d'îlots de grande taille représente donc un enjeu important pour les exploitations.

On constate toutefois que le parcellaire est plus morcelé à proximité de l'urbanisation, sur le port autonome (agriculteurs évincés) et sur la partie sud du secteur ouest qui n'a pas fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier.

Ce morcellement plus accentué dans certaines communes occasionne des contraintes pour les agriculteurs : augmentation des charges liées au temps passé, à l'usure du matériel,... et des conditions de travail rendues plus difficiles.

Les exploitations enquêtées ont leurs îlots de cultures répartis en moyenne sur trois communes, et principalement entre une et quatre communes.

Un parcellaire agricole plutôt groupé



Source : Enquêtes 2016

On constate toutefois qu'en moyenne, les exploitations disposent de plus de la moitié de leur SAU sur la commune de leur siège.

AMENAGEMENTS FONCIERS ET EFFETS SUR LA STRUCTURE DU PARCELLAIRE AGRICOLE

L'aménagement foncier (ex- remembrement) est une opération régie par le code rural qui vise à :

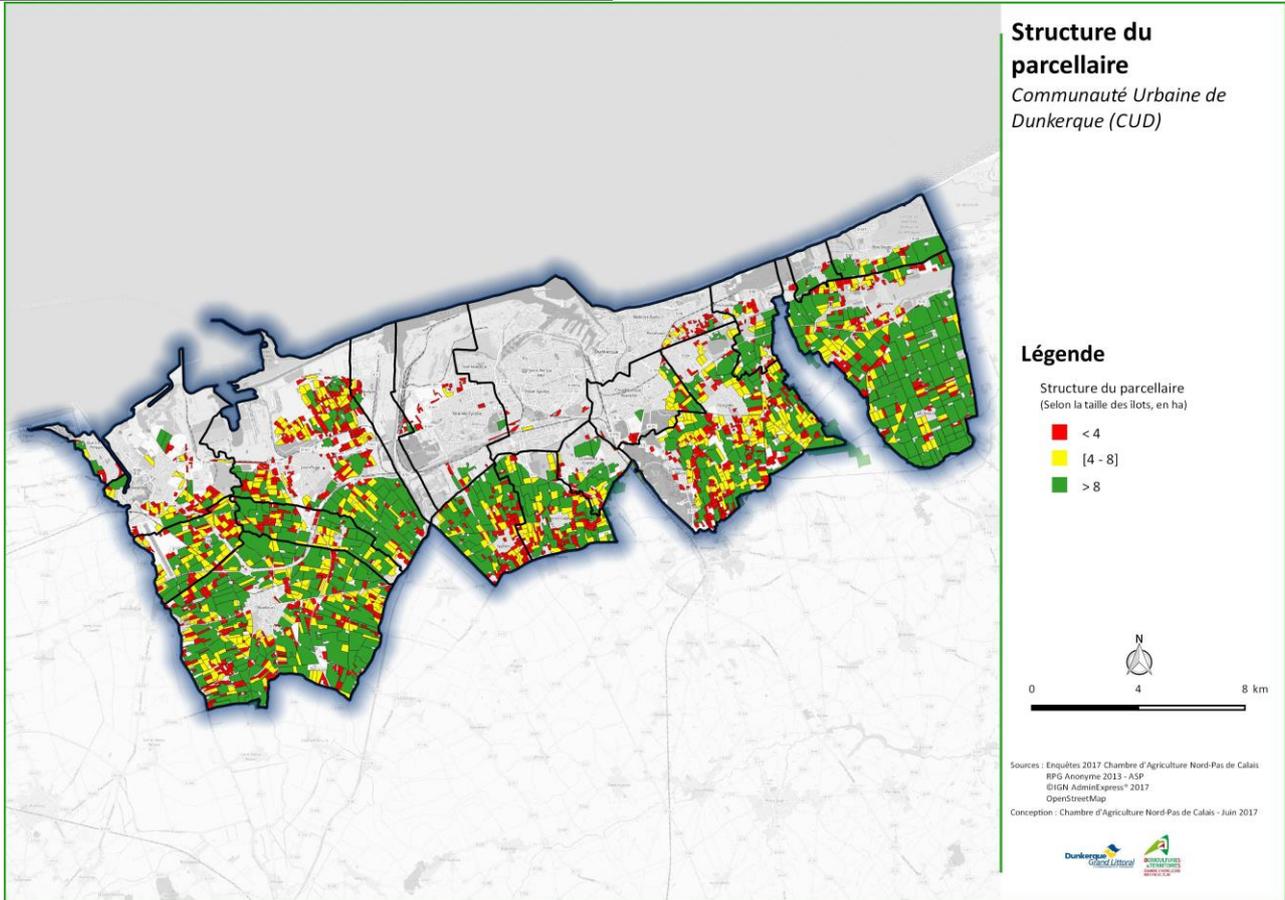
- **améliorer les conditions d'exploitation** des propriétés rurales, agricoles ou forestières ;
- assurer la **mise en valeur des espaces** naturels ruraux.

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver et aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé. Ces opérations permettent de restructurer le parcellaire et de le rendre plus favorable aux grandes cultures qui sont fortement mécanisées.

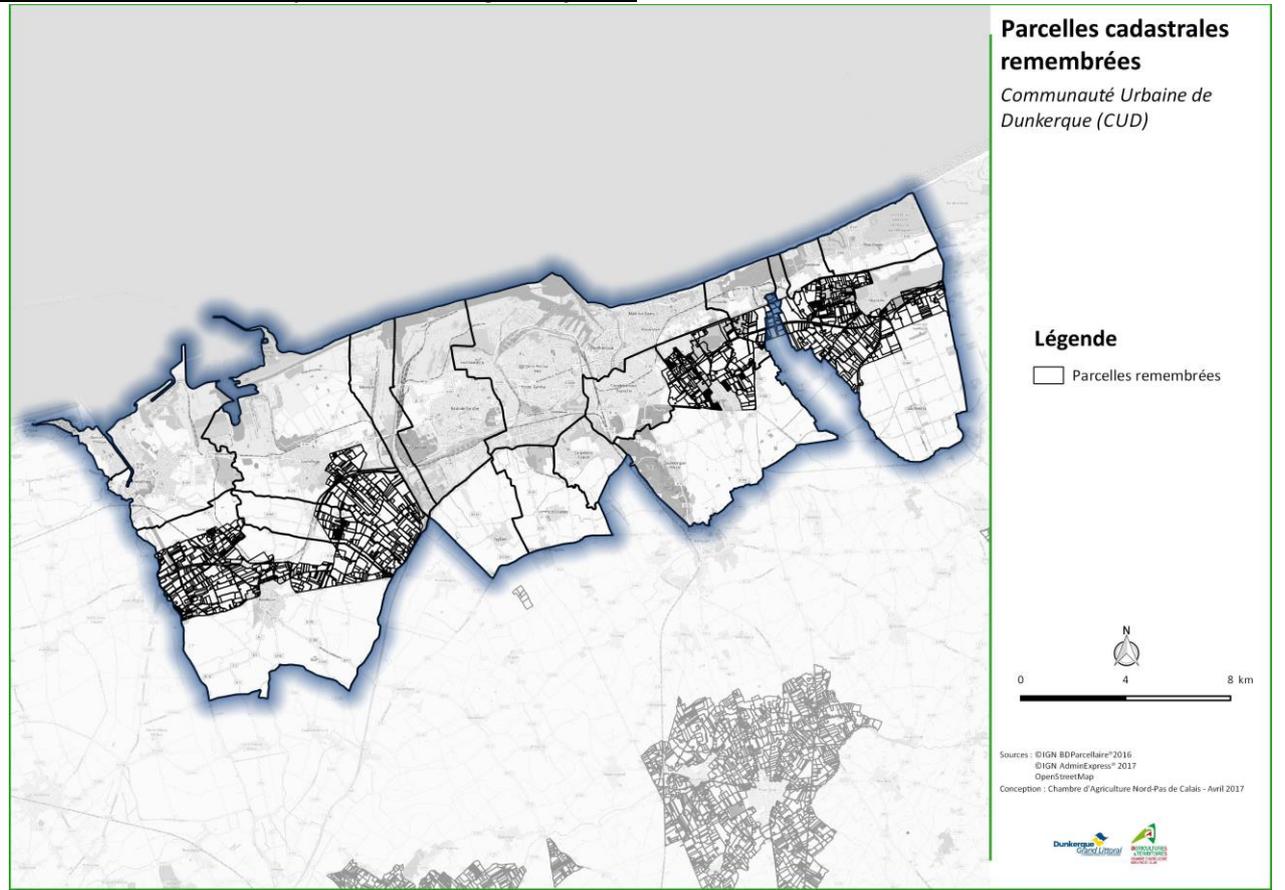
Des opérations d'aménagement foncier sont également lancées pour **remédier aux dommages causés par la réalisation de grands ouvrages linéaires** afin de réorganiser et compenser les pertes de foncier agricole.

La carte ci-contre présente les secteurs cadastraux ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier depuis une quarantaine d'années, soit les secteurs traversés par l'A 16. En définitive, 1/3 de la SAU est concernée (Source : BD Parcellaire 2013). La réalisation de l'A25 n'a pas été suivie d'opérations d'aménagement foncier.

Un parcellaire agricole de bonne taille et plutôt bien structuré



En lien avec les nombreuses opérations d'aménagement foncier



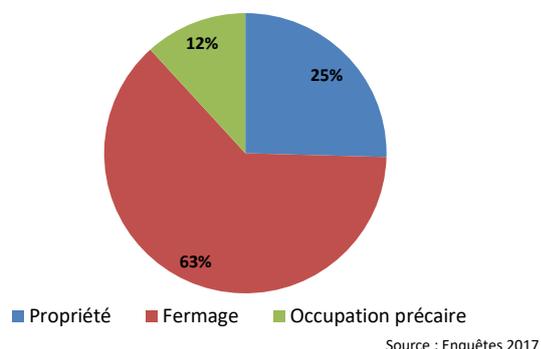
UN FONCIER AGRICOLE MAJORITAIREMENT SOUS LE STATUT DU FERMAGE

Le mode de faire valoir des terres d'une exploitation définit son degré de maîtrise foncière. Il y a plusieurs modes de faire valoir :

- Le **faire valoir direct** : l'agriculteur est **propriétaire** exploitant, ce qui signifie qu'il maîtrise son outil de production et peut envisager des investissements et le développement de son activité sur le long terme, et notamment lors de la construction de bâtiments.
- Le **faire valoir indirect** : l'exploitant loue ses terres sous le statut du **fermage**. Ce statut règle les droits et obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur) dans le cadre du bail rural.
- Les **occupations précaires** : les agriculteurs exploitent temporairement des biens publics ou privés suite à des emprises dans l'attente du changement de destination.

Cette situation permet l'entretien des espaces concernés et ainsi d'éviter l'apparition de friches, voire de décharges.

Mode de faire valoir de la SAU



Sur la CUD, la majeure partie des terres des exploitations enquêtées est sous **le statut du fermage (63 %)**. Les agriculteurs enquêtés exploitent en propriété en moyenne 25 % de leur SAU.

Les exploitations enquêtées ont un **une moyenne de 7 propriétaires** sur leurs terres, avec une variation de 1 à 30 (en moyenne 20 ha par propriétaire).

On constate également que **12 % de la SAU est exploitée en occupation précaire** (soit environ 1 300 ha, uniquement sur les exploitations enquêtées). Le secteur du port est principalement concerné, avec près de 3 000 ha propriété du PAD depuis une trentaine d'années et qui seront à terme construits. La CUD a

ainsi le taux le plus élevé de terres exploitées en occupations précaires des EPCI du Nord Pas de Calais.

Ces occupations précaires se situent pratiquement toutes sur le du port et concernent 38 % des exploitations enquêtées. On a recensé 16 exploitations qui avaient plus de 30 % de leur SAU en occupation précaire.

Les exploitants concernés ont été indemnisés au moment de l'expropriation il y a une trentaine d'années mais ont continué à exploiter pendant plusieurs décennies : un prélèvement important dans des délais courts pourrait occasionner des difficultés aux exploitations concernées. .

DES INVESTISSEMENTS LIES AU FONCIER : IRRIGATION ET DRAINAGE

Le contexte pédo-climatique du secteur limite les besoins en irrigation mais rend nécessaire de mettre en place un réseau de drainage complet pour pouvoir cultiver les terres et obtenir des productions de qualité.

L'irrigation consiste à apporter de l'eau à des plantes cultivées pour en améliorer la qualité et le rendement. Elle peut être rendue obligatoire pour obtenir certains contrats de culture et permettent dans tout les cas d'améliorer et/ou de stabiliser les rendements pour les cultures de pommes de terres et de légumes.

En Flandre, notamment du fait de la pluviométrie, les prélèvements en eau par l'agriculture sont négligeables face aux besoins industriels et domestiques et sont satisfaits majoritairement par des prélèvements dans les wateringues⁵. Ils sont estimés à environ 1 million de m³. L'eau est pompée dans les wateringues et connectée à des tuyaux et des asperseurs : ce mode d'irrigation ne nécessite pas d'investissements importants.

Les prélèvements agricoles en eaux de surface sont très réglementés.

On a relevé que **40 % des exploitations enquêtées irriguaient** au moins une parcelle. Au total, **¼ de la SAU est irriguée**.

⁵ PAGD du SAGE du Delta de l'Aa

Le drainage consiste à évacuer l'eau en surplus afin d'avoir des sols mieux structurés. Le secteur d'étude, en majeure partie poldérisé, est presque intégralement drainé afin d'assurer une meilleure exploitation des terres, de sécuriser la production et d'améliorer les conditions de travail.

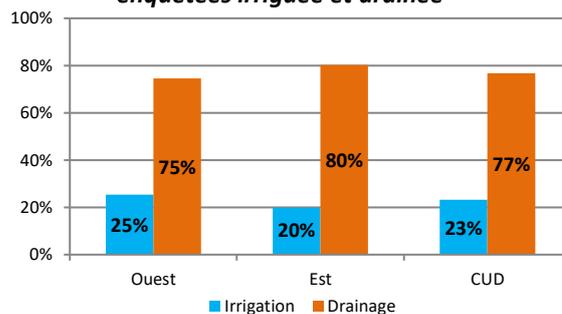
Le drainage sur le secteur est assuré en partie par des tuyaux enterrés qui quadrillent les champs et qui ont pour exutoires les watergangs.

La zone a toujours été drainée et les investissements ont été étalés dans le temps. Le drainage représente toutefois un investissement important pour les agriculteurs :

- lors de la pose des drains
- paiement d'une taxe drainage à l'association de drainage (ASAD)
- spécificité du territoire : paiement de la taxe wateringue aux sections de wateringues

Ainsi, **89 % des exploitations enquêtées ont déclaré drainer** au moins une parcelle et **78 % de leur SAU est drainée**.

Part de la SAU des exploitations enquêtées irriguée et drainée



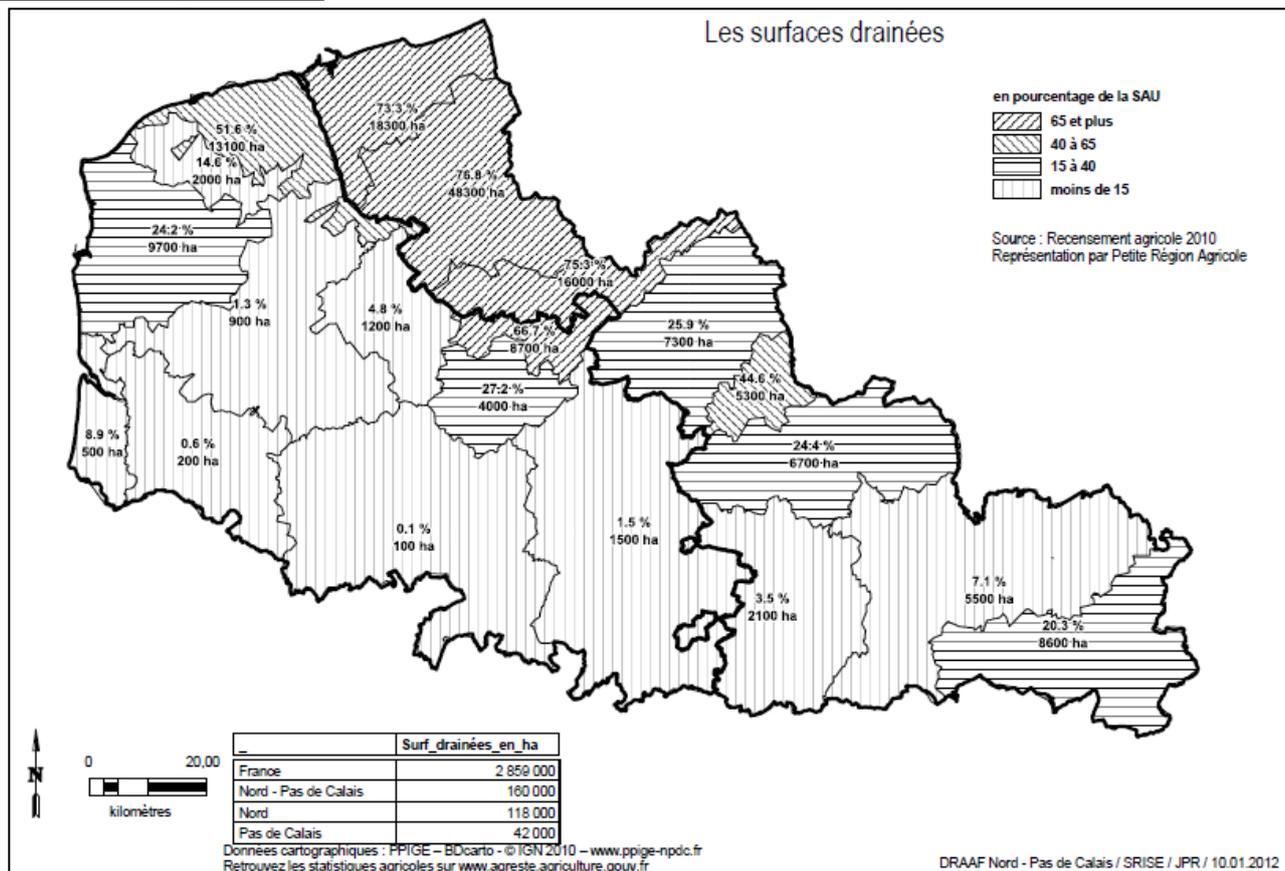
	Pourcentage d'exploitations pratiquant l'irrigation	Pourcentage d'exploitations pratiquant le drainage
CUD	41 %	89 %

Source : Enquêtes 2017

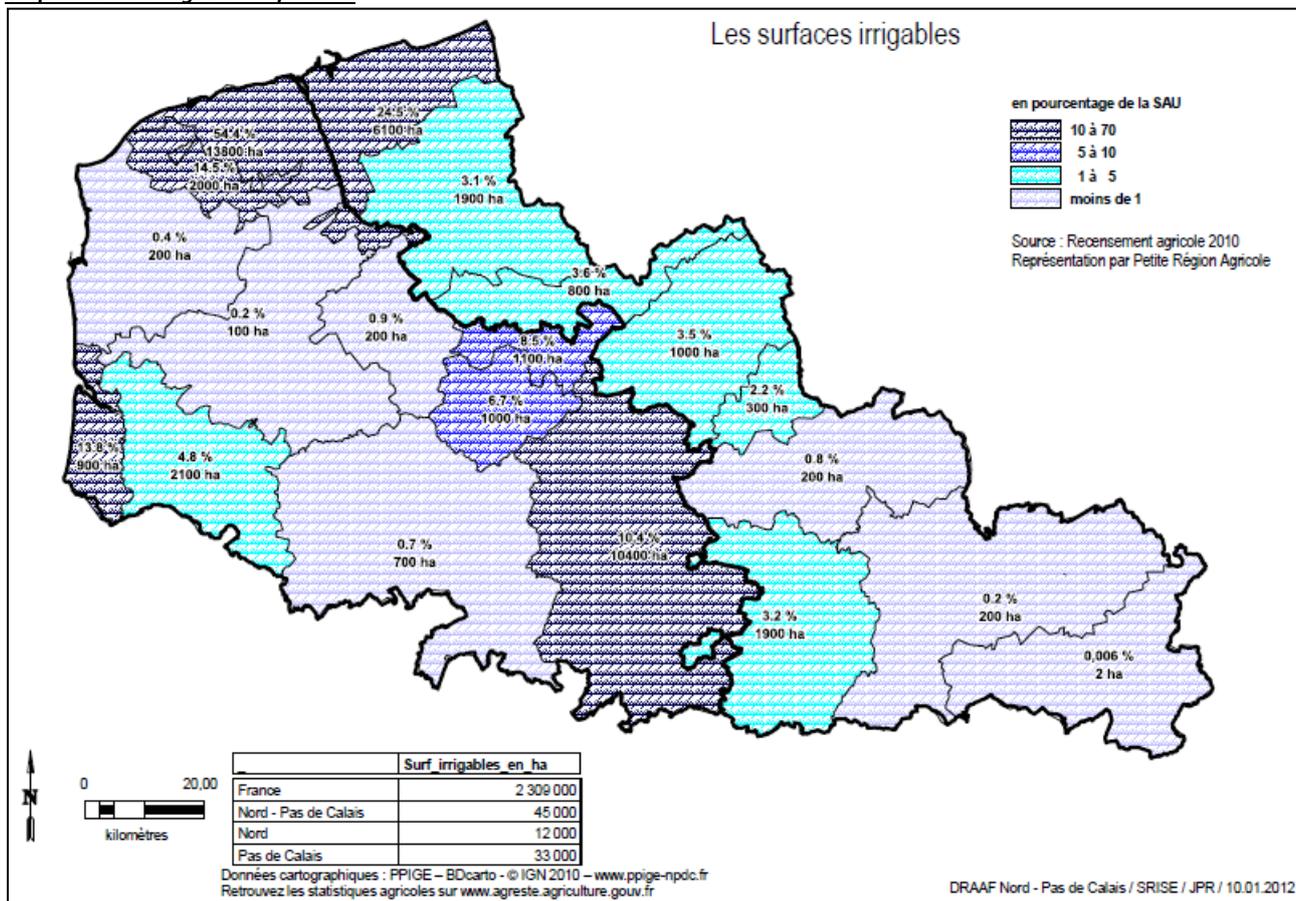
En définitive, la quasi-totalité du territoire est drainée. En ce qui concerne l'irrigation, les besoins sont faibles et le potentiel d'irrigation est fort compte tenu de la bonne disponibilité en eau. La plupart des surfaces agricoles sont irrigables.

11 % des exploitations enquêtées ont un **forage** à proximité des sites agricoles. Ces forages sont généralement utilisés pour l'abreuvement du cheptel et les besoins de l'exploitation.

Un secteur très largement drainé



Un potentiel d'irrigation important



LE FONCIER BATI : LES BATIMENTS AGRICOLES

IMPLANTATION DES BATIMENTS

Le type d'habitat

On rencontre sur le territoire de la CUD plusieurs types d'implantation des exploitations :

- Des exploitations implantées dans la plaine agricole et réparties sur l'ensemble du territoire
- Des exploitations implantées le long de routes ou proche de hameaux et parfois gagnées par l'urbanisation
- Des exploitations insérées dans le tissu urbain de façon moins fréquente.

La composition du bâti agricole

On recense un grand nombre de bâtiments agricoles qui se répartissent en plusieurs catégories :

- L'habitation de l'exploitant
- Les bâtiments de stockage (matériel, récoltes)
- Les bâtiments d'élevage avec leurs annexes de type fumière, fosse, stockage de paille
- Les bâtiments liés aux activités de diversification :
 - o l'accueil, l'hébergement,...),
 - o la vente directe et ateliers de transformation

Différents modes d'organisation du bâti

→ **L'ensemble des constructions est regroupé sur le siège**

C'est le cas le plus fréquent sur la CUD : 80 % des exploitations, homogène sur les deux secteurs. Disposer d'un seul site facilite grandement l'organisation du travail. Il est toutefois important dans cette configuration que l'exploitation ait des possibilités d'évolution sur place en étant par exemple propriétaire des bâtiments et des terres attenantes.

→ **L'exploitation s'organise autour d'un siège et de plusieurs sites agricoles, avec une répartition des activités**

Un certain nombre d'exploitations organisent leur activité autour de deux ou trois sites agricoles.

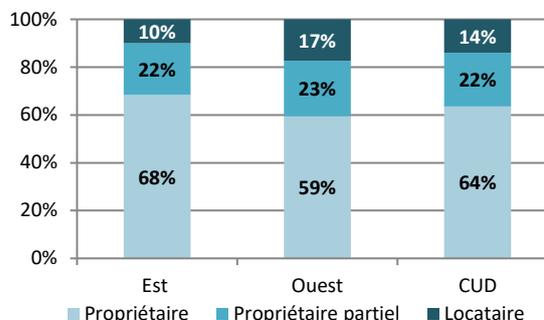
Une telle organisation peut avoir plusieurs origines : délocalisation à l'occasion d'une mise aux normes, nécessité d'extension, transmission de biens familiaux, être propriétaire de la parcelle qui va supporter le bâtiment, exploitation sociétaire, ...

De la même manière, la plupart des projets sont prévus sur le siège. Toutefois, les projets hors siège peuvent

également revêtir un caractère stratégique pour le développement de l'exploitation dans la mesure où le site principal n'offre que peu de perspectives d'évolution (siège enclavé, contraintes réglementaires...)

MODE DE FAIRE VALOIR DES BATIMENTS

Faire valoir du bâti des exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

Les agriculteurs enquêtés sont **majoritairement propriétaires de l'ensemble de leurs bâtiments : 64 %** à l'échelle du territoire. Les agriculteurs sont davantage propriétaires de leurs bâtiments sur le secteur Est.

22 % des exploitations sont partiellement propriétaires de leurs bâtiments : elles ne possèdent que quelques bâtiments ou en possèdent en indivision. Posséder ses bâtiments est un atout pour l'exploitant qui peut se projeter à long terme et réaliser des investissements : développer son activité, reconstruire, moderniser ses bâtiments, créer un nouvel atelier...

14 % des exploitations sont locataires de leurs bâtiments et paient un fermage (loyer) au propriétaire. Le fait d'être locataire limite les perspectives d'évolution de l'exploitation dans la mesure où il est risqué d'investir sur bien d'autrui. En revanche, le locataire n'a pas la charge foncière. Il est assez fréquent que les parents soient propriétaires des bâtiments du corps de ferme et que le jeune installé soit propriétaire des nouveaux bâtiments.

DES EXPLOITATIONS QUI SE DEVELOPPENT

37 % des exploitations enquêtées **ont des projets de nouveaux bâtiments.**

1 projet sur 3 est en lien avec l'activité d'élevage.

LES PARCELLES DE PROXIMITE : DES SURFACES RELATIVEMENT IMPORTANTES

Les parcelles de proximité sont situées dans un rayon de 500 m autour des bâtiments d'exploitation (cf cartes des enjeux agricoles).

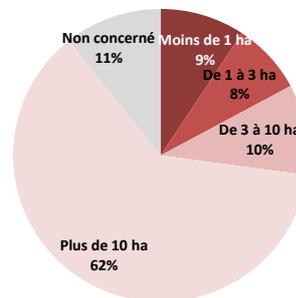
Parmi ces parcelles il faut préserver au maximum les parcelles attenantes qui sont stratégiques dans le bon fonctionnement et le développement des exploitations. Elles constituent généralement un ensemble de parcelles autour ou attenantes aux bâtiments de l'exploitation. Le plus souvent, elles sont accessibles directement depuis les bâtiments agricoles ou en n'empruntant pas ou très peu de voies ouvertes à la circulation.

- Ces parcelles sont directement accessibles et faciles à surveiller. Elles jouent un rôle essentiel pour les travaux de manutention (lisier, fumiers, fourrage...)
- Elles sont primordiales pour **prévoir la construction de nouveaux bâtiments** et leur développement si l'agriculteur est propriétaire du foncier.
- Elles sont très importantes pour les **exploitations d'élevage** afin de surveiller le troupeau. Dans ce cas là, les parcelles de proximité en prairie sont particulièrement stratégiques.

Par conséquent, une emprise sur les parcelles attenantes d'une exploitation est beaucoup plus préjudiciable pour celle-ci.

Le graphique suivant représente les surfaces attenantes directement disponibles pour les exploitations enquêtées du territoire :

Taille des parcelles attenantes au siège d'exploitation



Source : Enquêtes 2017

Les exploitations non concernées sont les exploitations hors sols et celles pratiquant le maraichage et l'horticulture en raison des faibles surfaces exploitées.

Le premier constat est que **plus de la moitié des exploitations disposent de 10 ha directement attenants aux bâtiments** situés sur le siège de l'exploitation. C'est une situation très avantageuse pour celles-ci pour les raisons évoquées ci-dessus.

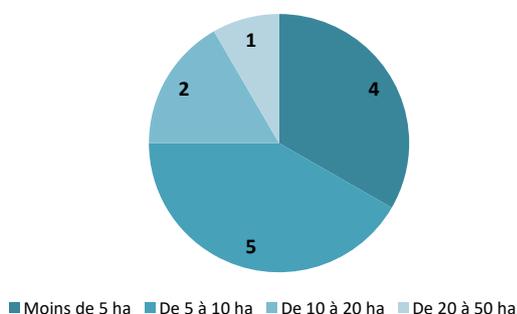
En revanche, **9 % disposent de moins de 1 ha autour de leur siège**, ce qui complexifie le travail de l'agriculteur.

DIMENSION FONCIERE : SECTEUR ROSENDAEL

Une bonne maitrise de l'outil de travail

Ces exploitations mettent chacune en culture en **moyenne 9 ha** (entre 2,42 ha et 32 ha). 9 exploitations font moins de 10 ha.

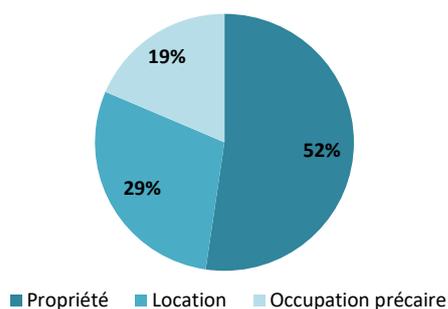
Répartition des exploitations enquêtées sur Rosendaël selon leur taille



Source : Enquêtes 2017

Le graphique suivant présente les données concernant le mode de faire-valoir des terres sur le secteur de Rosendaël.

Faire-valoir des terres exploitées sur la zone de Rosendaël



Source : Enquêtes 2015

Les exploitants de Rosendaël ont une meilleure maitrise de leur outil de travail que les agriculteurs du reste de la CUD : ils cultivent 52 % de leurs surfaces en propriété alors que sur le reste du territoire du PLUI, les

agriculteurs ne cultivent que 22 % de leurs SAU en faire-valoir direct. Les agriculteurs présents ont 19 % de leurs cultures en occupations précaires. Elles se situent principalement à proximité du château de Coquelle et aux abords du lycée horticole.

Des investissements lourds et de haute technicité

Au total, les exploitations de Rosendaël disposent d'environ **170 000 m² de serres**, soit en moyenne 14 166 m² par exploitation (de 2 200 m² à 58 500 m²). Elles sont toutes en **verre** et sont pour la plupart chauffées (10 exploitations sur 12). Certaines sont équipées en **systèmes informatiques** servant notamment à automatiser l'arrosage des pots (9 exploitations sur 12).



Elles disposent également de 10 200 m² de tunnels pour la production et le stockage de matériel.

Elles possèdent toutes un local de conditionnement pour les plantes et les légumes d'une surface moyenne de 1 106 m².

Le secteur est drainé et les agriculteurs irriguent en fonction de leurs installations : soit par goutte à goutte, soit via des enrouleurs pour les productions de plein champ.



Le foncier agricole. outil de travail des agriculteurs

Une SAU moyenne de 91 ha, en progression
Les 2/3 de la SAU sur la commune du siège
63 % de la SAU cultivée sous le statut du fermage, 7 propriétaires en moyenne par exploitation

Des opérations d'aménagement en lien avec la construction de l'A 16

1/3 de la SAU du territoire
En moyenne 10 îlots par exploitation, d'une surface moyenne de 5,9 ha

Des investissements sur le foncier agricole

Irrigation : 25 % de la SAU et 41 % des exploitations

Drainage : 77 % de la SAU et 89 % des exploitations

Une organisation du bâti agricole en lien avec le parcellaire

Près de 250 sites agricoles recensés sur le territoire communautaire (sièges et sites repérés)

Plus de 8 exploitations sur 10 ont leurs bâtiments regroupés sur le siège d'exploitation
De nombreux projets sur les exploitations, notamment en élevage (1/3)

64 % des exploitations sont propriétaires de tous leurs bâtiments
6 exploitations sur 10 disposent de plus de 10 ha attenants à leurs bâtiments

La zone horticole et maraichère de Rosendaël

9 ha de surfaces en moyenne par exploitation, exploitées à plus de **50 % en propriété**

170 000 m² de serres, des locaux de conditionnement, des surfaces en hors sols... des **investissements très lourds**

L'essentiel

Des exploitations de bonne taille économique disposant d'un parcellaire fonctionnel

Une pression foncière forte (prix du foncier, densité d'exploitations, proximité de la Belgique, emprises) pouvant être accentuée par des phénomènes spéculatifs

Une particularité : 3 000 ha en occupations précaires, l'équivalent de 35 exploitations « paralysées » dans leur développement depuis une quarantaine d'années

Ces pressions foncières peuvent engendrer des difficultés pour se développer, notamment pour de nouvelles installations

Un enjeu important par rapport à la prise en compte des circulations agricoles : adaptation des aménagements urbains, prise en compte des itinéraires de livraison...

PRODUCTIONS ET FILIERES DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE RICHE DE LA DIVERSITE DE SES PRODUCTIONS AGRICOLES

DES EXPLOITATIONS PRINCIPALEMENT EN POLYCLTURE

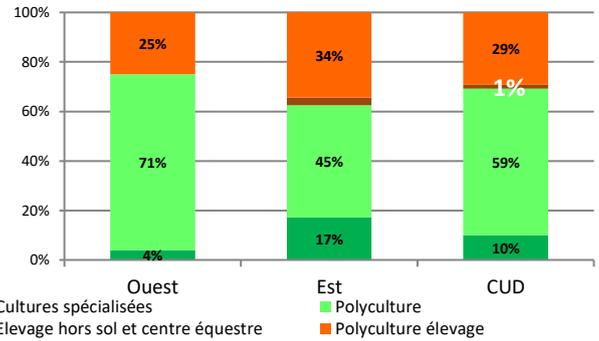
La carte ci-dessous est basée sur les systèmes d'exploitation présents sur le secteur Flandre Maritime. On constate que le territoire est plutôt tourné vers des activités de polyculture.

Quelques communes sont toutefois orientées en polyculture-élevage.

	PV	PA
Secteur Ouest	75%	25%
Secteur Est	62%	38%
CUD	60%	30%

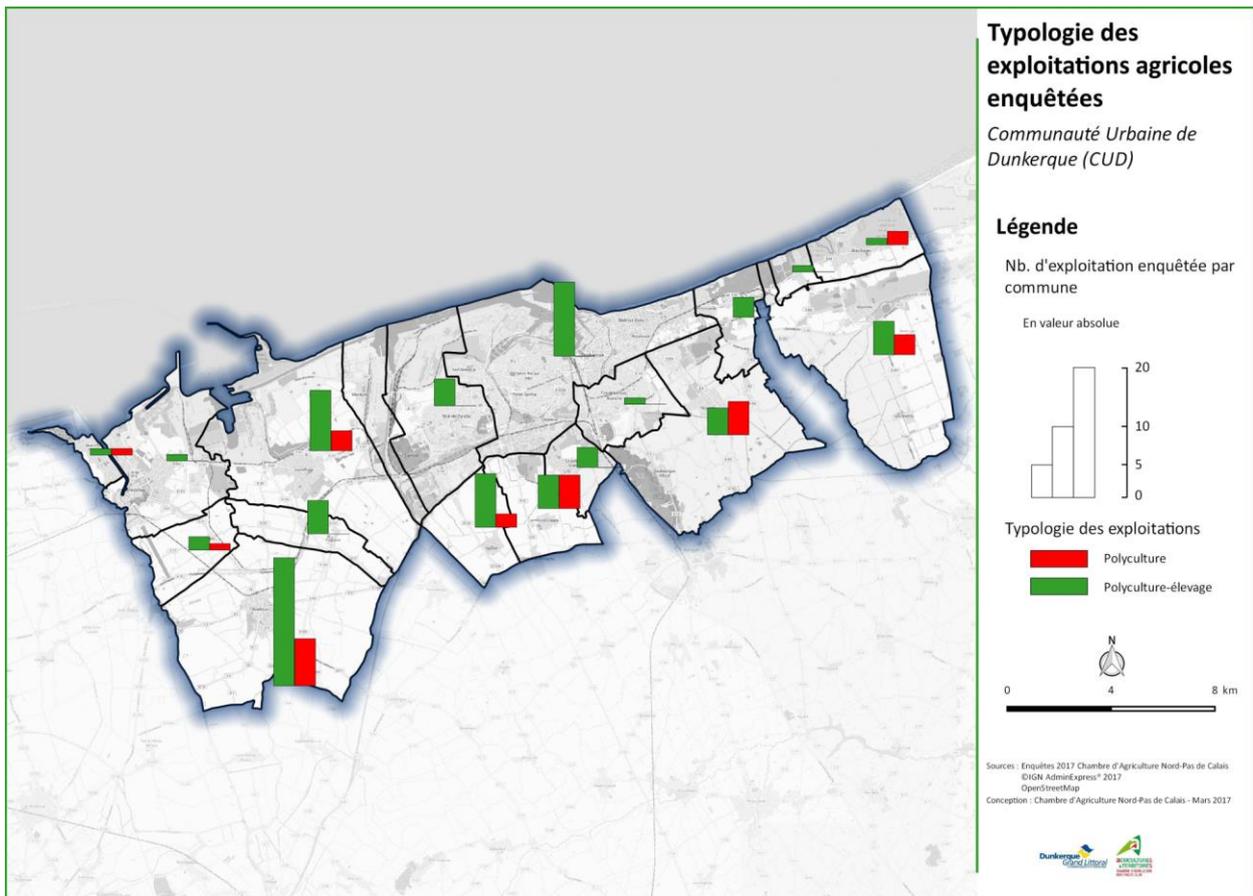
Source : Enquêtes 2017

Orientation des exploitations enquêtées



Au niveau des exploitations enquêtées, **60 % des exploitations font uniquement des productions végétales** (dont 10 % en cultures spécialisées).

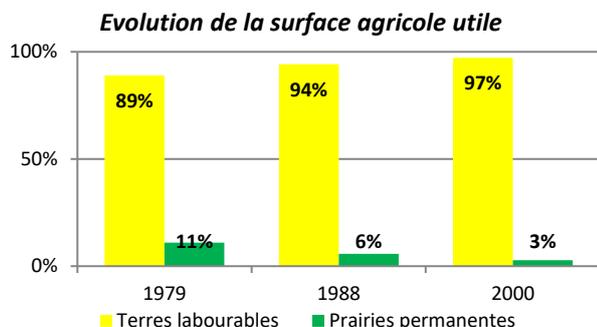
30 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage.



UTILISATION DU SOL : DES PRODUCTIONS VEGETALES DIVERSIFIEES

Les **terres labourables** correspondent aux surfaces cultivées.

Les **surfaces toujours en herbe** désignent toute surface en herbe semée depuis au moins 5 ans ou naturelle et servent principalement de pâtures au cheptel bovin.

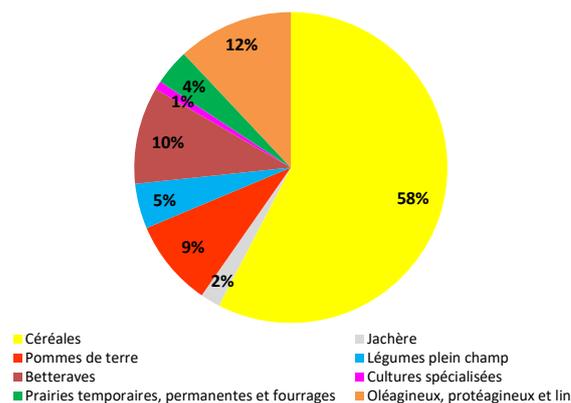


Les terres labourables étaient déjà très présentes en 1979 et représentaient déjà 89 % de la SAU des exploitations de la CUD. Cette tendance s'est renforcée au fil des années. Les prairies concernent d'après le RGA 2000 3 % de la SAU des exploitations du territoire. La donnée est plus difficilement exploitable avec le RGA 2010 en raison des changements de définition et de l'association des cultures fourragères aux STH.

Cette baisse peut s'expliquer par la diminution de l'élevage et par les emprises sur les prairies situées en proximité des villages.

Au niveau des enquêtes réalisées en 2017, les **prairies permanentes** représentent **3 % de la SAU des exploitations**, en deçà de la moyenne régionale : **13%**⁶.

Utilisation de la SAU sur la CUD



On constate que sur le territoire de la CUD :

- Les céréales occupent plus de la moitié du territoire et sont principalement destinées à la vente (très peu d'autoconsommation)
- 1/3 du territoire est utilisé pour des cultures destinées à la vente et aux marchés du frais et/ou de la transformation. 64 % des exploitations font des contrats de culture avec les industriels, en moyenne sur 15 ha.
- Les surfaces dédiées à l'élevage (prairies et fourrages) sont très restreintes : 4 % de la SAU.

Les exploitations ont des **assolements riches avec une diversité de productions**.

⁶ Agreste – statistique agricole annuelle semi-définitive 2013

UNE SPECIFICITE : LA ZONE HORTICOLE ET MARAICHERE DE ROSENDAËL, UN ESPACE AGRICOLE INSERE DANS LE TISSU URBAIN

La zone maraichère et horticole de Rosendaël qui s'étend sur environ **150 ha** a la particularité d'être insérée dans le tissu urbain. Comme on le voit avec la photographie ci-contre, elle se situe entre le canal de Furnes et le quartier de Rosendaël et se compose de surfaces horticoles de plein champ et sous serres. C'est également un secteur mité par l'habitat et des activités économiques, de serres et de quelques maisons. En définitive, 63 % du territoire est occupé par l'agriculture (plein air, plein champ et surfaces bâties). C'est à la fois un secteur agricole productif à haute valeur ajoutée et un poumon pour l'agglomération dunkerquoise. La vocation agricole du secteur est affirmée dans les documents d'urbanisme.

Cette zone agricole est historiquement dédiée au maraichage et à l'horticulture en raison de la qualité des sols et du climat maritime. Toutefois, on assiste à une nette diminution du nombre d'exploitations, lié à un regroupement sur un petit nombre de structures : il y avait 35 maraîchers et horticulteurs sur le secteur en 1985 ; il n'en reste que **15 aujourd'hui** (12 ont été enquêtées). De plus, **la quasi-totalité de la zone est consacrée à l'horticulture** : il ne reste que deux maraîchers sur le secteur (14 % des surfaces).

Un espace fortement tourné vers l'horticulture et des productions qui se diversifient

Deux exploitations font du maraichage dont une de façon majoritaire. Au total, 14 % des surfaces cultivées de Rosendaël sont consacrées au **maraichage**. Le maraichage est pratiqué en pleine terre ou sous serres. La production maraichère est commercialisée en vente directe et via le MIN de Rungis.

Les autres exploitations font de l'horticulture. Cette activité recouvre **86 % de la zone**. L'horticulture peut se faire en pleine terre, en hors-sol dans des pots posés sur des dalles en béton ou sous serre.

Actuellement, les **exploitations tirent principalement leurs revenus des fleurs en pot** (chrysanthèmes, cyclamens...). Les plantes à massif sont également très présentes sur les exploitations horticoles de Rosendaël. Enfin, les fleurs coupées représentent une part anecdotique de l'activité sur Rosendaël.

Les débouchés de la production horticole sont principalement les grossistes, les détaillants et la grande distribution/jardineries. Quelques-uns travaillent avec la coopérative Hortiflandre et font de la vente directe aux particuliers ou aux collectivités.

Les horticulteurs et maraîchers de Rosendaël déclarent manquer globalement de surfaces et que la rentabilité de leurs structures passe par la fusion des exploitations et la concentration des terres.



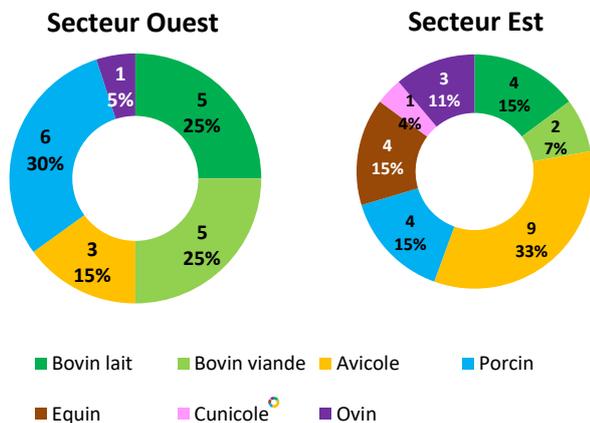
DES ACTIVITES D'ELEVAGE PEU PRESENTES MAIS QUI SE MAINTIENNENT

Des volumes peu importants

On recense **5 179 UGB⁷** au RGA 2010, soit moins de 1% des UGB du Nord Pas de Calais et dix fois moins que sur la CCHF. Toutefois, comme sur la CCHF, les activités d'élevage sont très diversifiées : élevage bovin, avicole et porcin.

Sur le secteur Ouest, 25 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage.

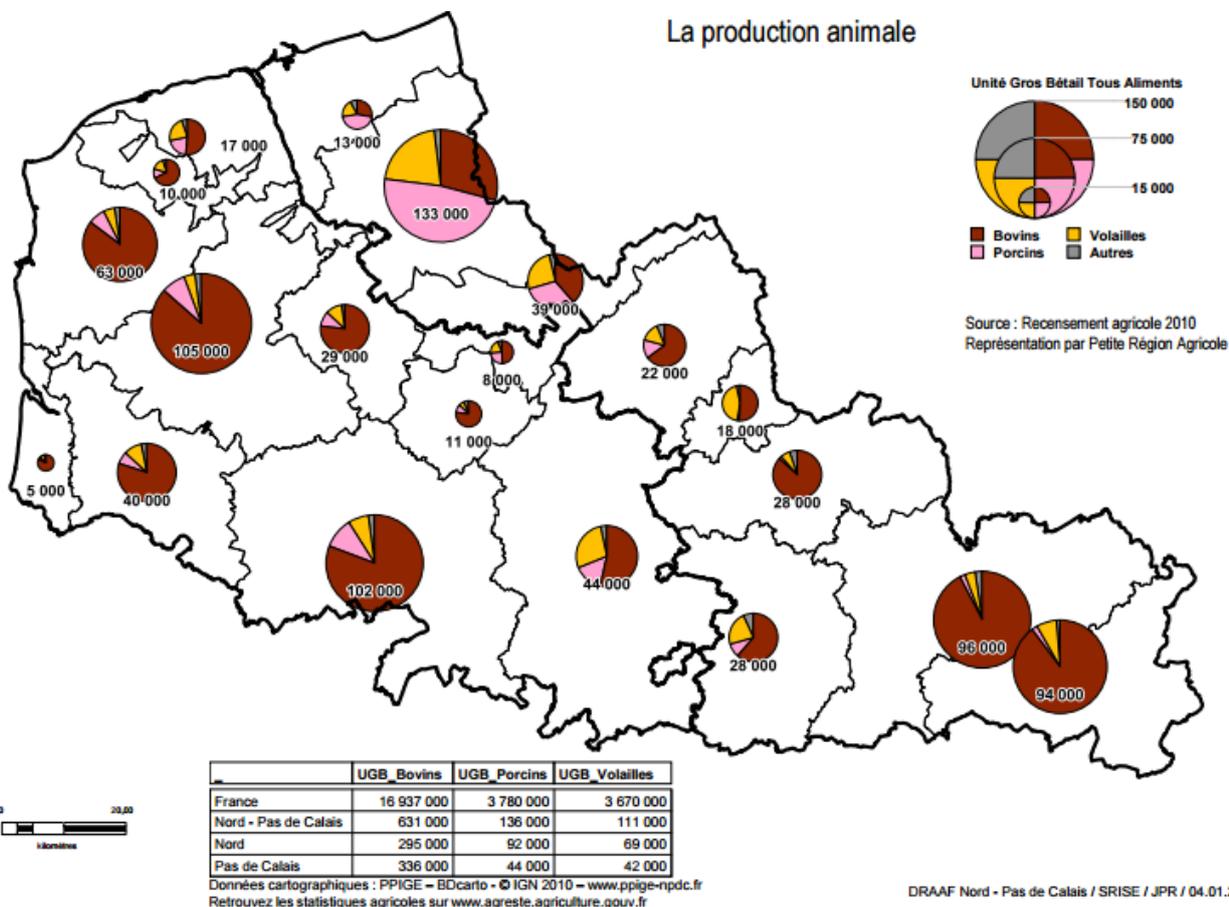
Ces exploitations ont principalement des cheptels bovins et porcins. L'élevage est présent sur toutes les communes hormis Craywick et Grande Synthe.



Source : Enquêtes 2017

1/3 des exploitations du secteur Ouest fait de l'élevage.

Ces élevages sont en revanche beaucoup plus diversifiés : on recense en proportion moins d'élevages bovins et porcins que sur le secteur Est mais davantage d'activités ovines, équinnes et avicoles. Seules les communes de Dunkerque, Zuydcoote et Leffrinckoucke n'ont pas d'ateliers d'élevage.



⁷ UGB : unité gros bétail. Il s'agit d'un coefficient calculé selon l'alimentation des animaux qui permet de pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. 1 vache laitière = 1 UGB, une truie repro = 0,15 UGB...

Les bâtiments d'élevage sont soumis au principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementations s'appliquent : **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** ou **législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Ces réglementations définissent notamment les règles de recul à respecter entre bâtiments agricoles et bâtiments occupés par des tiers. Ces reculs minimaux sont respectivement de **50 et 100 m** et s'appliquent :

- aux bâtiments d'élevage dans le cas d'un RSD
- à tous les bâtiments liés à l'élevage et à leurs annexes dans le cas d'une ICPE

Le principe de réciprocité existe depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui stipule que l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole, ...) devra être conforme au principe de réciprocité édicté dans l'article L. 111-3 du Code Rural :

« Lorsque les dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute construction ultérieure à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire. Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut toutefois être autorisée après avis de la Chambre d'Agriculture pour tenir compte des spécificités locales. »

Sur le territoire de la CUD, on recense **au moins 27 exploitations concernées par le RSD** et **16 exploitations soumises à la réglementation des ICPE**. Le tableau suivant présente la répartition par territoire des exploitations selon leur régime sanitaire :

	Nombre d'exploitations			Pourcentage d'exploitations	
	Pratiquant l'élevage	RSD	ICPE	RSD	ICPE
Secteur Ouest	19	12	7	63%	37%
Secteur Est	24	15	9	63%	38%
CUD	43	27	16	63%	37%

Source : Enquêtes 2016

On rencontre en proportion deux fois moins d'élevages ICPE que relevant du RSD. Cette répartition est la même sur l'ensemble de la CUD. A titre de comparaison on rencontre davantage d'élevages ICPE que d'élevages RSD sur les exploitations situées sur territoire de Flandre Intérieure qui disposent de cheptels de plus grande taille.

Toutefois, ces données ne reflètent pas tout à fait la réalité du terrain : une exploitation peut disposer de plusieurs sites, avec ou sans élevage et avec un régime sanitaire différent. La carte ci-contre présente les différents sites d'exploitation et le régime sanitaire des exploitations d'élevage.

Il faut toutefois traiter ces données avec précautions : le taux de réponse atteint étant de 80 %, toutes les exploitations soumises aux réglementations du RSD ou des ICPE n'ont pas été identifiées et comptabilisées.

Typologie des exploitations agricoles

Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)

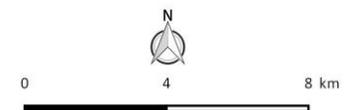
Légende

Sièges d'exploitation

- ◆ Sans élevage
- ◆ Cultures spécialisées
- ◆ Avec élevage RSD
- ◆ Avec élevage ICPE
- ◆ Non enquêté

Sites secondaires

- Sans élevage
- Cultures spécialisées
- Avec élevage RSD
- Avec élevage ICPE
- Non enquêté



Sources : Enquêtes 2017 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
RPG Anonyme 2013 - ASP
©IGN AdminExpress® 2017
OpenStreetMap

Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Juin 2017



DES EXPLOITATIONS PERFORMANTES

La **PBS (Production Brute Standard)** est un outil développé par la DRAAF qui décrit un potentiel de production des exploitations agricoles qui permet de comparer les tailles économiques des exploitations agricoles, quelles que soient leurs productions.

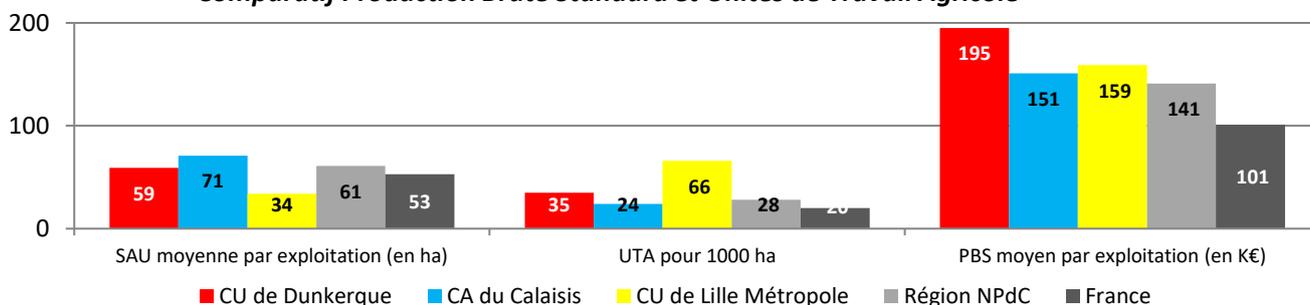
Dans une majorité de communes au nord et nord-ouest de Lille, la PBS dépasse les 3 000 €/ha alors que la moyenne régionale est de 2 400 €/ha. La PBS moyenne par exploitation est de 140 000 € à l'échelle NPDC. Le tableau suivant présente la PBS sur le secteur d'étude issu du RGA 2010 :

Les exploitations situées sur le territoire de la CUD ont globalement un bon potentiel économique et produisent de la valeur ajoutée. C'est particulièrement le cas sur le secteur Est en raison de la présence d'exploitations horticoles et de davantage d'activités d'élevage.

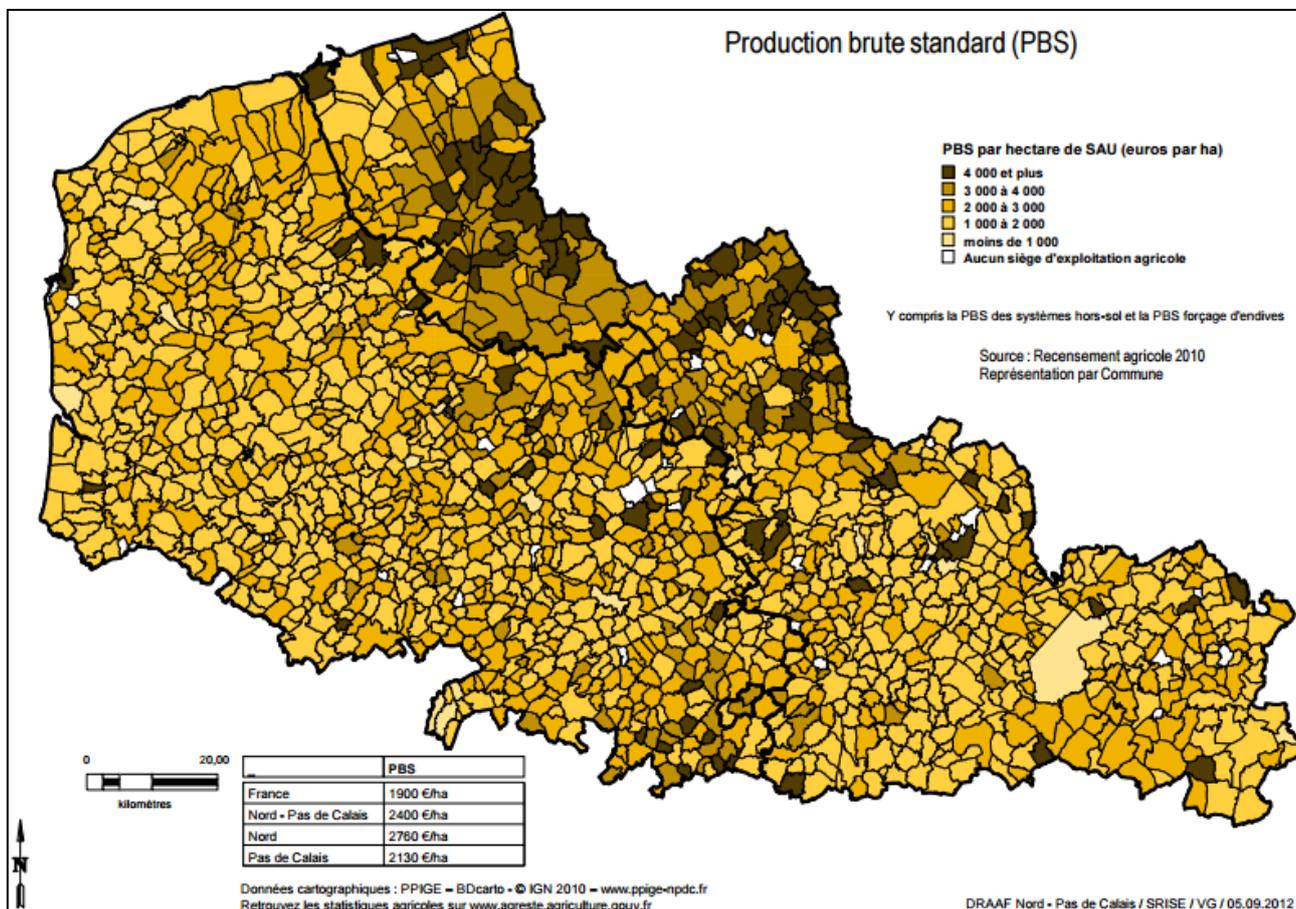
	PBS moyenne par exploitation	PBS moyenne par hectare de SAU
Secteur Ouest	140 315 €	1 963 €
Secteur Est	245 314 €	4 951 €
CUD	187 915 €	3 053 €

Source : RGA 2010

Comparatif Production Brute Standard et Unités de Travail Agricole



Source : RGA 2010



LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE ET LES FILIERES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE

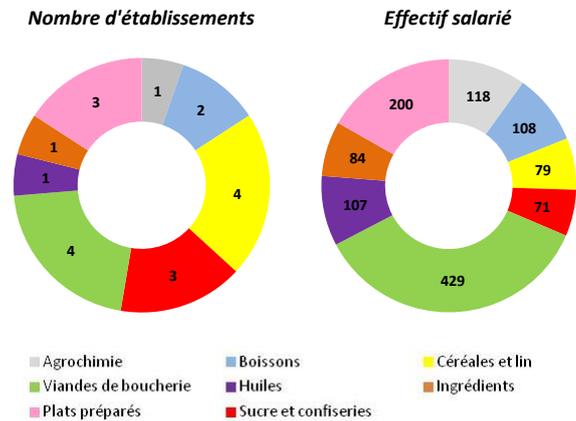
LES PRODUCTIONS ET FILIERES

La production agricole n'est pas une fin en soi. Elle fait partie d'une chaîne d'opérateurs qui interviennent autour de cette activité :

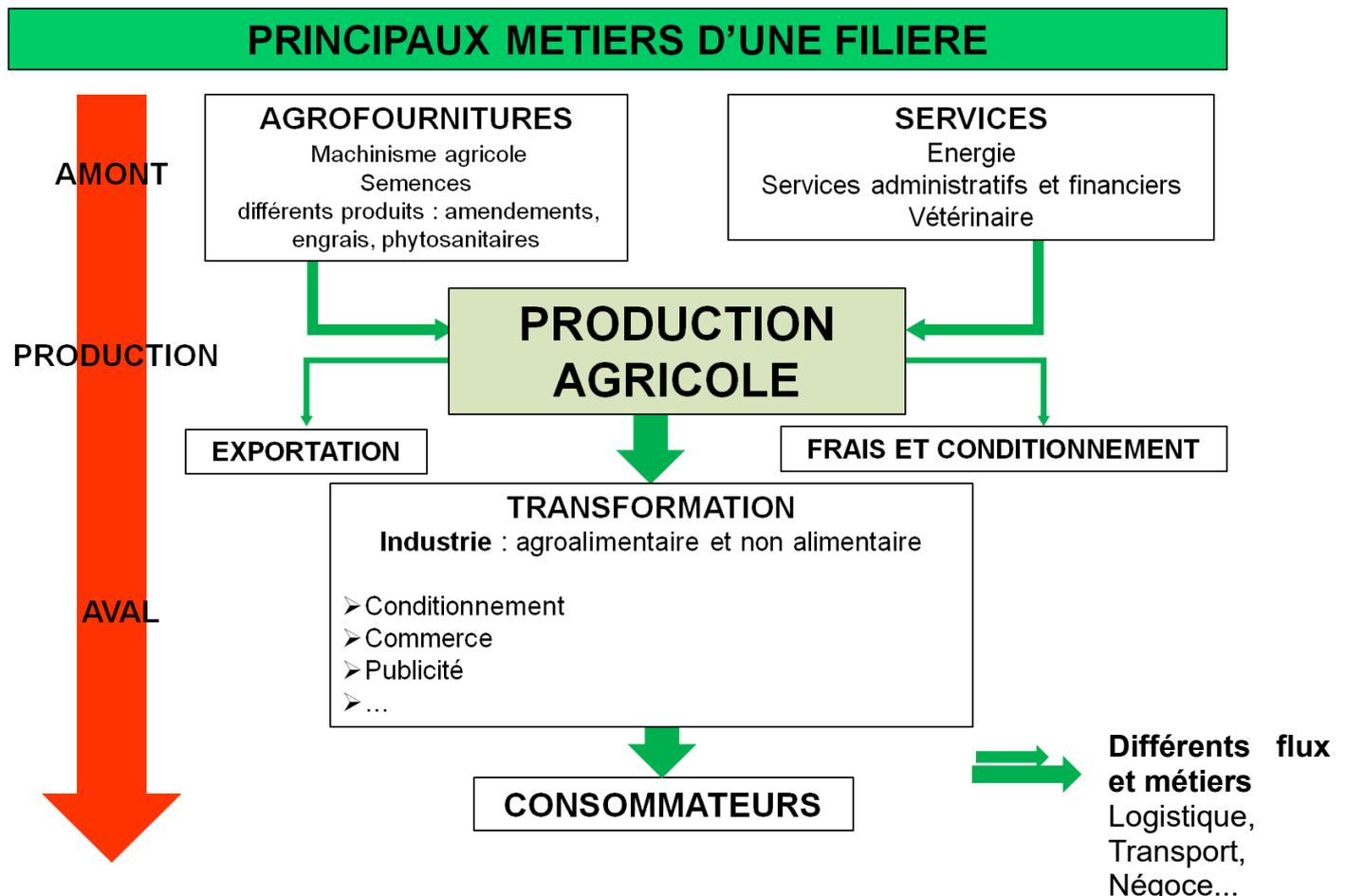
- en **amont** de la production agricole, avec deux principaux types d'intervenants :
 - o les **fabricants** et **fournisseurs** de machines agricoles, de tracteurs, de semences, de plants, d'engrais, d'aliments...
 - o les **services à l'activité agricole** : encadrement administratif et financier, services énergétiques, vétérinaire...
- en **aval** de la production agricole, avec trois types de débouchés :
 - o **l'exportation**
 - o les **industries, agroalimentaires** ou non, qui **transforment** les produits agricoles et les commercialisent.
 - o le **marché du frais**

Ainsi, outre les **emplois directs** liés à l'agriculture vus précédemment, de **nombreux emplois** sont liés à ce **secteur d'activité en amont ou en aval**.

On recense une vingtaine d'établissements de plus de 10 salariés sur le territoire qui emploient près de 1 200 emplois permanents salariés en lien avec l'agriculture sur le périmètre de la CUD⁸ uniquement.



Sources : CCI 2015, établissements de plus de 10 salariés



⁸ Source : CCI 2015

LES PRODUCTIONS ET FILIERES VEGETALES

Les céréales, première culture en Flandre Maritime

Grâce à ses terres riches et profonde et à son climat frais et humide, les cultures céréalières bénéficient de conditions très favorables en région Nord Pas de Calais. Les céréales recouvrent ainsi 44 % de la SAU régionale (80 % en blé tendre) et représentent 3,2 millions de tonnes récoltées. Elles sont présentes dans la SAU de **82 % des exploitations régionales**. Le chiffre d'affaire de la filière végétale représente **38 % du chiffre d'affaire global** des productions agricoles et constitue ainsi la première filière agricole en région.



La filière céréale est particulièrement bien développée dans le Nord pas de Calais, avec **de nombreux organismes de collecte et de négoce** (La Flandre, UNEAL, Ternovéo, Vaesken, Ducroquet...) et des entreprises de première (meuneries...) ou deuxième transformation (biscuiterie...).

On a recensé via les enquêtes que 93 % des exploitations produisaient des céréales sur une surface de 6 299 ha (58 % de la SAU), soit en **moyenne 54 ha par exploitation**.

Les exploitations de la CUD ont des surfaces en céréales plus importantes que celles de la CCHF et de la CCFI, qui ont un assolement plus diversifié. Elles travaillent avec les organismes de collecte mentionnés ci-dessus qui disposent de nombreuses implantations en région.

De nombreux débouchés :

- l'exportation avec le terminal céréalier de Dunkerque et Nord Céréales. Il représente 3 millions de tonnes de céréales exportées par an, 330 000 tonnes de capacité de stockage et 20 % des exportations de céréales en France
- les organismes de stockage et de négoce via notamment la coopérative la Flandre

Il faut toutefois signaler que dans le cas d'exploitations en polyculture-élevage, une partie ou la totalité de la

production céréalière peut être autoconsommée pour répondre aux besoins alimentaires du cheptel.

Enjeu principal : la proximité avec le PAD et les voies navigables, des perspectives de débouchés importantes

La betterave, une filière très présente sur le territoire⁹

Le Nord Pas de Calais est la **troisième région productrice** de betteraves après la Picardie et la Champagne Ardennes avec **7 % des terres arables**, soit 57200 ha, et 15 % des volumes nationaux. Quatre exploitations sur dix pratiquent cette culture. Elle représente un chiffre d'affaire de 145 millions d'euros avant transformation. Il est multiplié par cinq si l'on considère également les produits transformés.

Un des atouts majeurs de la région réside dans la présence de **4 sucreries coopératives** Téréos, de grands **confiseurs** européens et d'une **industrie chocolatière** dynamique grâce aux structures d'import/export de sucre et de transformation du cacao à Dunkerque.



Ainsi, la région est le leader français dans la production de confiseries, avec $\frac{1}{4}$ des volumes nationaux. Elle produit également à l'échelle de la France 1 kilo de sucre sur 5, 1 bonbon sur 4 et 1 chocolat sur 10.

Sur les exploitations enquêtées sur le territoire de la CUD, **66 %** cultivent des betteraves, sur une surface de 1 103 ha (10 % de la SAU), soit en **moyenne 12 ha par exploitation**.

On recense plusieurs opérateurs et sites agro-alimentaires qui utilisent le sucre comme matière première :

- un point d'import/export avec le terminal sucrier de Dunkerque
- l'usine Coca-Cola à Socx : 360 000 canettes par heure, la plus importante d'Europe
- l'usine de confiserie à Bourbourg et l'usine Nord cacao à Gravelines

Enjeu principal : une concurrence croissante de la canne à sucre et un certain manque de compétitivité.

⁹ Source : Agreste SAA 2014, Comptes 2013, ESANE 2012

La pomme de terre : une production emblématique sur le territoire et sa filière

Le Nord Pas de Calais est un des premiers bassins de production de pommes de terre en France en termes de volume, de surfaces et de chiffre d'affaire. Elle est la 1^{ère} région productrice de France pour les pommes de terre de consommation et la seconde pour les plants. Elle est également au premier rang au niveau de la transformation. Plusieurs facteurs expliquent cette forte implantation : des sols favorables à cette culture, une bonne disponibilité en eau, une forte densité de population et la présence de nombreux opérateurs de transformation et notamment le port de Dunkerque. En effet, en raison de sa situation géographique par rapport aux usines de transformation, le port de Dunkerque est privilégié par rapport aux ports d'Anvers ou de Rotterdam par les industriels (et notamment Mac Cain récemment) car les distances de transport sont moins longues.

59 % des exploitations enquêtées cultivent des pommes de terre sur près de 1 000 ha (9 % de la SAU), soit 13 ha en moyenne par exploitation.

L'ensemble du secteur Flandre constitue un bassin de production important de **pommes de terres de consommation principalement**, dédiées au marché du frais ou de la transformation. La part de **SAU dédiée est plus importante que la moyenne régionale et on compte ici davantage de producteurs**. Quelques exploitations de Flandre maritime produisent des plants de pommes de terre.



Au niveau des débouchés et de la transformation, on a pu constater au cours des enquêtes que les exploitations de la CUD passaient principalement des contrats avec les Belges et l'usine Clarebout (en progression) et Mac Cain, un certain nombre d'agriculteurs faisant des contrats avec les deux opérateurs. Certains agriculteurs exportent leur production en frais en direction du bassin

méditerranéen. Enfin, quelques uns font un peu de vente directe. On recense à proximité du territoire de la CUD des entreprises de négoce, dont une plateforme dédiée à l'exportation sur Hazebrouck.

Enjeu principal : une part importante de la production qui fait l'objet de contrats de culture et une production qui nécessite des investissements lourds (bâtiments spécifiques avec ventilation)

Les cultures légumières et maraichères

Le Nord Pas de Calais est un producteur important de légumes en France avec **4 % de sa SAU** (au 3[°] rang français en termes de surface), **22 % des exploitants** qui en font et 572 milliers de tonnes récoltées. Le chiffre d'affaire est très important : 202 millions d'euros. Il quintuple si l'on intègre la transformation (le Nord Pas de Calais compte **huit usines de transformation** du légume, dont celles des deux principaux conserveurs français : Bonduelle et Daucy).

Ainsi, la région est la première productrice d'endives (8 sur 10) et de petits pois en France (1 boîte sur 3). Un kilo de légumes surgelés sur 4 y est produit.

36 % des exploitations enquêtées produisent des légumes de plein champ. Cette culture occupe 5 % de la SAU et les exploitations cultivent en moyenne 10 ha de légume.

La plupart des légumes produits par les exploitations du PLUI sont destinés à la transformation : conserverie et congélation. Des exploitations alimentent également le marché du frais via les structures de négoce. Pour la plupart, il s'agit d'exploitations qui font des légumes de plein champ pour diversifier leurs productions et leurs assolements.

Deux exploitations font du maraichage sur Rosendaël, dont une spécialisée à 95 % dans cette production.

Le lin

Dans le monde, le lin est principalement cultivé pour sa fibre utilisée à 95 % dans l'industrie textile. Certaines variétés ont également été sélectionnées pour leur forte teneur en huile et constituent une filière de faible importance mais en croissance¹⁰. Les présents chiffres ne concernent que le lin textile compte tenu de son importance pour la région.

La France est pour des raisons historiques et climatiques le 1^{er} producteur mondial de lin. Avec 11 900 ha

¹⁰ ONIDOL « l'avenir du lin oléagineux français », 2011

cultivés, le Nord Pas de Calais est la 2^e région productrice de France. Le lin textile ne représente que 1,5 % de la SAU de la région mais ces cultures permettent de nombreuses valorisations en dehors du textile, y compris pour ses sous-produits. C'est une production adaptée au climat doux et humide de la région et dont la rentabilité (rendements et qualité de la fibre) dépend fortement des conditions pédoclimatiques. Ainsi, on enregistre à partir de 2005 une progression des surfaces plantées en lin. 10 % des exploitations en produisent avec en moyenne 9,3 ha par exploitation.



Les principaux bassins de production en Nord Pas de Calais sont les secteurs du Calaisis, la Flandre Maritime, la Flandre intérieure et la région de Montreuil.

Enjeu principal : consolider les débouchés vers le textile et valoriser les sous produits (écomatériaux, papèterie, chimie...)

59 % des exploitations enquêtées cultivent du lin sur 11 ha en moyenne. Cette production représente 8% de la SAU des exploitations de la CUD.

A noter la présence sur la CUD de la coopérative linière à Bourbourg (10 salariés) qui regroupe 330 adhérents et 3 000 ha de lin.

Horticulture¹¹

L'horticulture correspond à la production de **fleurs coupées**, de **plantes en pots** ou de **plantes à massifs**. Cette culture peut se faire en pleine terre ou en pots, en plein air ou sous serres.

Le Nord Pas de Calais est la **deuxième région horticole française** derrière PACA. Elle est même **leader pour la production de chrysanthèmes**, avec 3,9 millions de pots par an produits. Les plantes en pot dominent largement la production horticole régionale. Cette activité représente en région Nord Pas de Calais **290 exploitations** et **356 ha** de fleurs et de plantes en pot (surfaces en progression) pour un chiffre d'affaire de 52

millions d'€, soit un chiffre d'affaire très important compte tenu des surfaces très réduites. Cette activité représente un **nombre important d'emplois** permanents et saisonniers.

Enjeu principal : le renouvellement des chefs d'exploitations pose question compte tenu des investissements nécessaires en matériel (rachat des serres), surtout sur des secteurs soumis à une forte pression foncière. De plus, les charges d'exploitation (en énergie notamment pour chauffer les serres) et de personnel progressent constamment.

Les activités horticoles se concentrent sur la CUD au secteur de Rosendaël : 12 **exploitations** enquêtées font de l'horticulture sur plus de 100 ha, soit en **moyenne 12 ha** dédiés à l'horticulture par exploitation (entre 1.2 et 32 ha).



Les principaux débouchés des horticulteurs sont :

- La **coopérative** Hortiflandre basée à Lille mais à laquelle des horticulteurs de Dunkerque adhèrent
- Des **négociants spécialisés** vers le commerce de gros et qui alimentent les jardineries et les grandes surfaces
- Une grande partie des volumes sont écoulés via les **circuits courts** (vente directe à la serre, aux collectivités...)
- L'exportation

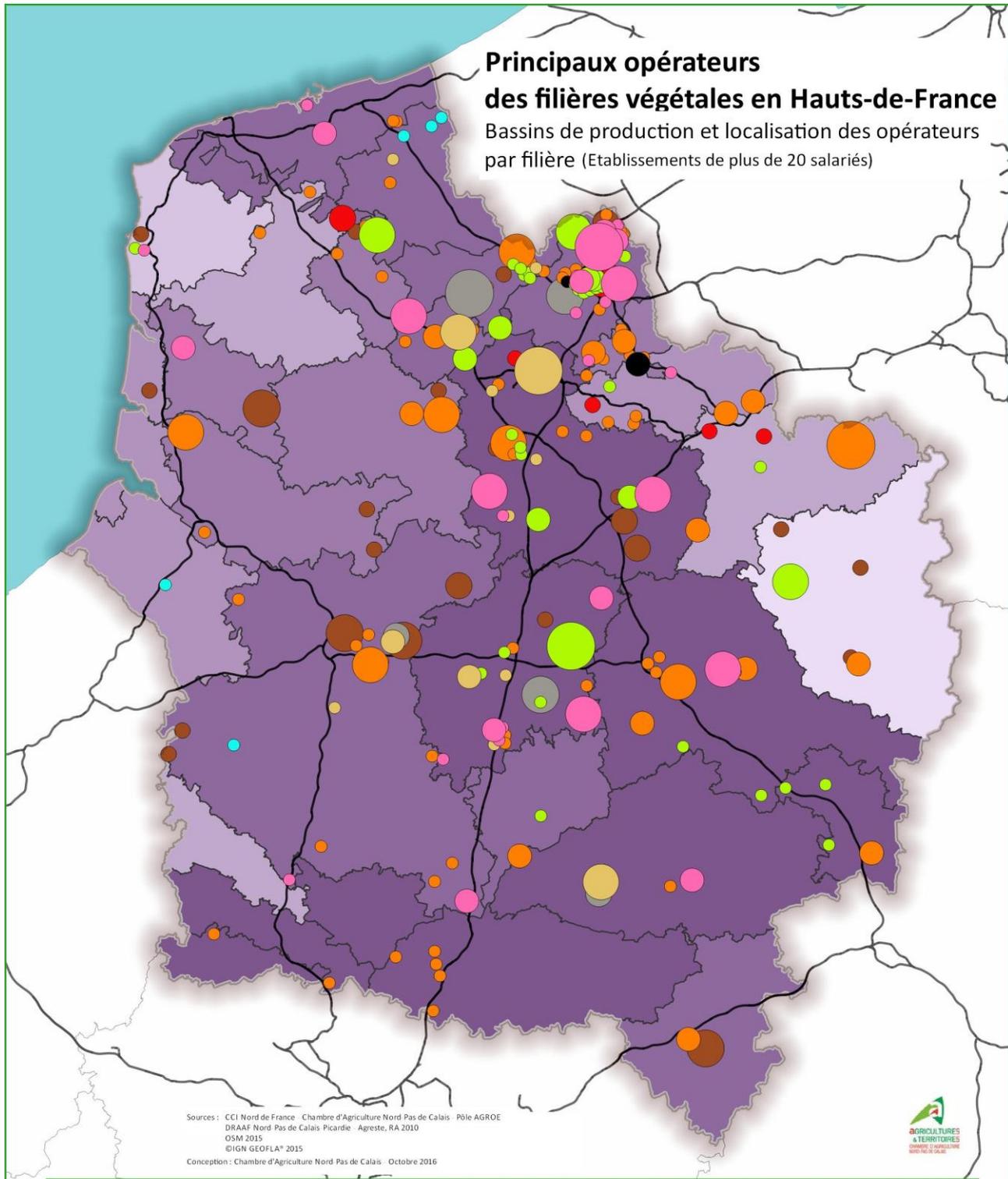
Quelques autres productions végétales spécifiques

Au niveau des enquêtes, on a également recensé une exploitation faisant des plantes à parfum aromatiques et médicinales en agriculture biologique. Ces productions sont assez rares sur le secteur et à l'échelle de la région et représentent de faibles volumes.

¹¹ Sources : Agreste Recensement 2010, SAA 2014, Comptes 2013, FranceAgriMer

Principaux opérateurs des filières végétales en Hauts-de-France

Bassins de production et localisation des opérateurs
par filière (Etablissements de plus de 20 salariés)



Sources : CCI Nord de France - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Pôle AGROE
DRAAF Nord Pas de Calais Picardie - Agreste, RA 2010
OSM 2015
©IGN GEOFLA® 2015
Conception : Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Octobre 2016



**Part des surfaces en cultures (hors fourrage et
herbe) dans la SAU en 2010 selon les petites
régions agricoles (en %)**



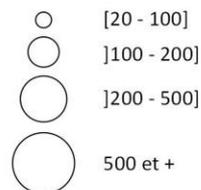
Réseaux de communication

Réseau autoroutier

Type d'activité

- Alimentation animale
- Amylacés
- Brasserie
- Céréales, oléoprotéagineux et travail du grain (hors amylacés)
- Chicorée, café
- Légumes et fruits
- Lin textile
- Pomme de terre
- Sucre et confiserie

**Effectif salarié
des établissements (2015)**



DES PRODUCTIONS ANIMALES QUI SE MAINTIENNENT

Des élevages bovin lait et viande encore présents

Au niveau de la CUD, nous avons enquêté 17 exploitations ayant un cheptel bovin, soit 12 % des exploitations enquêtées. 10 produisent uniquement de la viande bovine (un cheptel dans la moyenne des volumes Nord Pas de Calais) et 7 ont des vaches laitières (le cheptel moyen est beaucoup plus petit qu'à l'échelle NPDC).

La quasi-totalité de ces bovins est abattue dans le Pas de Calais à Noeux les Mines. Quelques éleveurs font abattre leurs bêtes chez **Timmerman** (abattoir privé de proximité qui traite de la viandes sous signe de qualité et/ou destinée à la vente directe) situé à **Zegerscappel**, qui représente des volumes inférieurs à 5 000 T (2013)¹².

Les agriculteurs enquêtés livrent leur lait à Danone (Bailleul) ou à la coopérative Prospérité Fermière à St Pol sur Ternoise.

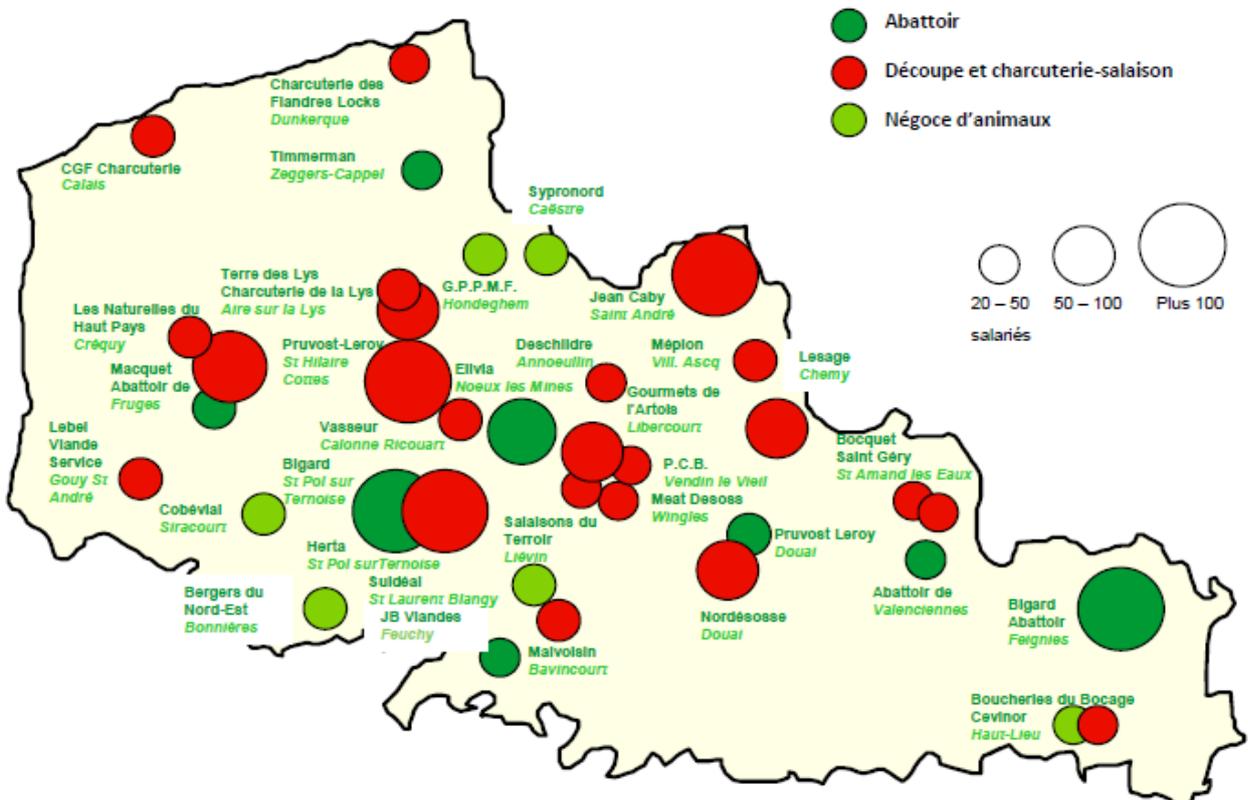
L'élevage porcin est peu développé mais présent de façon homogène sur tout le territoire

On recense assez peu d'élevages porcins sur la CUD : seulement 10 au niveau des exploitations enquêtées. Il s'agit principalement d'élevages conventionnels mais quelques éleveurs produisent via une marque collective (Porcs du Haut Pays, Porcs d'Antan...) et sont soumis à un cahier des charges rigoureux qui régleme notamment l'alimentation des bêtes.

Les porcs sont principalement abattus à **Saint Pol sur Ternoise** chez Bigard et dans une moindre mesure à **Zegerscappel** chez Timmerman.

Enjeu principal : les élevages porcins sont contraignant au niveau des réglementations (mise aux normes, environnement), cette activité pâtit d'une mauvaise acceptation sociétale et d'une conjoncture économique difficile.

Les entreprises de la filière viande de boucherie



Sources : Fichier CCI Région NPdC au 1/1/2013 et fichier SIRENE INSEE

¹² Source : DDPP 59

L'élevage avicole, principalement présent sur le secteur Est

On a recensé via les enquêtes 11 exploitations qui produisent des volailles sur la CUD, uniquement sur le secteur Est. Il peut s'agir d'élevages de poules pondeuses ou de volailles de chair.

La plupart de ces élevages se font en hors sol mais quelques exploitations font des volailles de plein air, soit via le Label Rouge ou via une marque collective. Ces exploitations disposent de parcours herbeux afin de répondre aux exigences de certains cahiers des charges surface minimale par volaille, diversifier les apports alimentaires...).



L'élevage ovin : une activité peu présente¹³

L'élevage ovin est pratiqué par **720 éleveurs** sur la région **Nord Pas de Calais** mais reste une activité assez marginale qui ne représente que 0,7 % du chiffre d'affaire de la production animale.

Au niveau des enquêtes, on a recensé 4 exploitations ayant des ovins, avec en moyenne 94 brebis par élevage, avec quelques élevages plus importants. Il existe quelques petits ateliers d'élevage ovin sur des exploitations en polyculture qui sont destinés à valoriser des surfaces à contraintes environnementales.

L'abattage se fait Sur **Bailleul, Fruges** ou **Zegerscappel**. Certains agriculteurs vendent leurs agneaux via la **marque collective** Agn'Haut pays, et souvent en direct en boucherie.

L'élevage équin principalement présent sur le secteur Ouest

On rencontre davantage d'activités équines sur le secteur Ouest sur lequel nous avons enquêté 4 exploitations élevant des chevaux ou proposant des activités de pension.

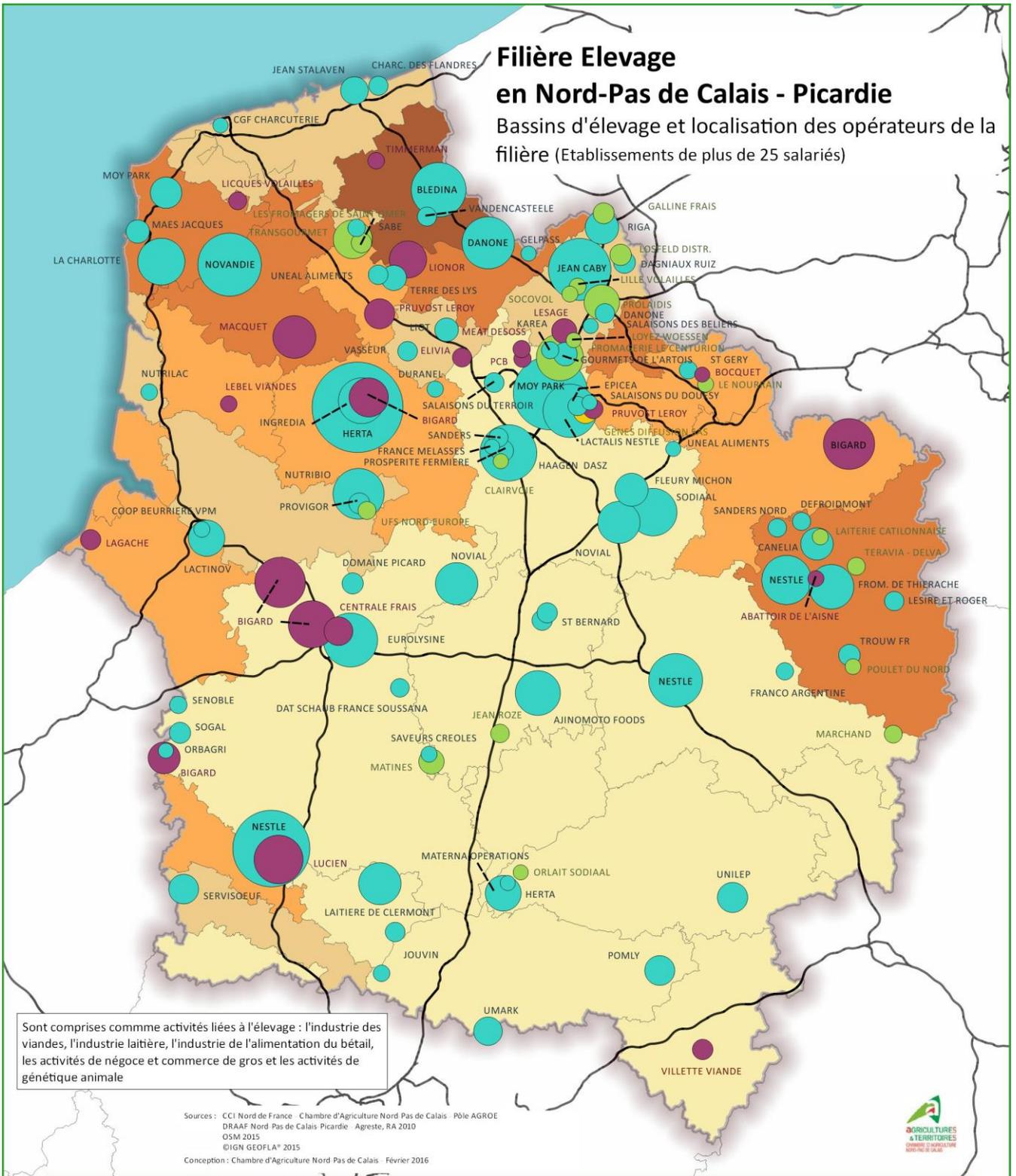
Les autres élevages

On compte également au niveau des exploitations enquêtées un élevage cunicole et deux exploitations qui produisent du gibier destiné à la chasse.

¹³Sources : Agreste Recensement 2010, SAA 2013, Comptes 2013

Filière Elevage en Nord-Pas de Calais - Picardie

Bassins d'élevage et localisation des opérateurs de la filière (Etablissements de plus de 25 salariés)



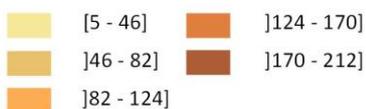
Sont comprises comme activités liées à l'élevage : l'industrie des viandes, l'industrie laitière, l'industrie de l'alimentation du bétail, les activités de négoce et commerce de gros et les activités de génétique animale

Sources : CCI Nord de France - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Pôle AGROE
 DRAAF Nord Pas de Calais - Picardie - Agreste, RA 2010
 OSM 2015
 ©IGN GEOFLA® 2015
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Février 2016

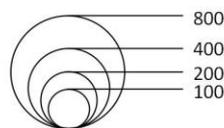


Densité animale selon les régions agricoles en 2010

(Nombre UGBTA - Unité de Gros Bétail Tous Aliments - pour 100 ha de SAU)



Effectif salarié des établissements (2015)



Type d'activité

- Abattage - Découpe
- Transformation
- Négoce
- Semences

Réseaux de communication

— Réseau autoroutier

DES DEBOUCHES ARTICULANT FILIERES LONGUES ET FILIERES COURTES

Les **filieres longues** correspondent aux formes de commercialisation classiques des productions agricoles : coopératives, les négociants, les industries agroalimentaires... Pour ne citer que les principales. C'est le principal débouché des productions des exploitations de la CUD.

Sont appelées **circuits courts** les formes de commercialisation pour lesquelles il existe **au maximum un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur : vente directe à la ferme, marchés... On constate que davantage d'agriculteurs ont recours aux circuits courts à mesure que l'on progresse vers le sud du territoire.

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents types de débouchés pour une même production.

- les exploitations commercialisant exclusivement via des filières longues,

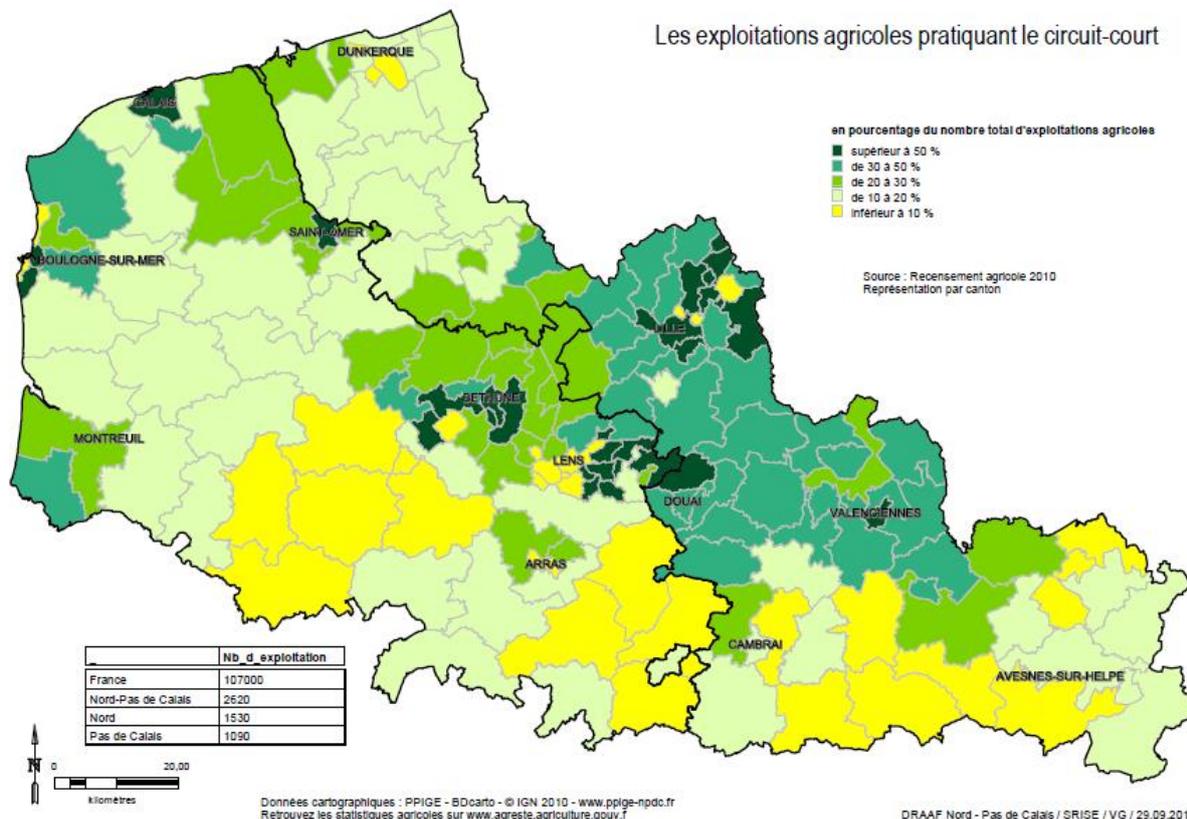
- celles commercialisant l'ensemble de leurs productions en circuits courts (maraichage, horticulture...),
- et celles associant ces deux types de commercialisation

Compte tenu des productions et des filières présentes sur le territoire, la part de la production commercialisée via les circuits longs est dominante sur le territoire de la CUD.

En effet, comme vu précédemment, il existe sur ce territoire et en région des filières historiques et bien structurées avec des opérateurs (industries, coopératives, négoce...) qui absorbent la majeure partie de la production.

Toutefois, on constate que les producteurs tournés vers les circuits longs sont confrontés à un certain nombre de problèmes : concurrence internationale, prix fluctuants, conjoncture économique exigences des opérateurs... qui fragilisent voire menacent les revenus des agriculteurs.

Face à ces difficultés, certains agriculteurs s'intéressent aux circuits courts et aux activités de diversification.



UNE PLUS GRANDE PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

En agriculture, la diversification regroupe l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole. On distingue ainsi plusieurs formes de diversification : la vente directe, les activités d'accueil à la ferme, la production d'énergie et la prestation de services.

UN RECOURS A LA VENTE DIRECTE EN DEVELOPPEMENT

Le recours aux circuits courts permet aux exploitations de **multiplier leurs débouchés**, de supprimer les intermédiaires et ainsi d'avoir une **valeur ajoutée** plus importante sur leurs produits. En découlent cependant pour les exploitations des contraintes en termes de temps, d'organisation (main d'oeuvre) et de moyens (local de transformation ou de conditionnement, camion) qui font que certaines structures peuvent difficilement y avoir recours.

La commercialisation en circuits courts s'applique préférentiellement aux **produits de consommation courante**. Il s'agit en premier lieu des productions végétales : légumes et pommes de terre, puis de certaines productions animales : produits laitiers, œufs, volailles.

On relève qu'à l'échelle de la CUD, **15 % des exploitations enquêtées font des circuits courts**. Les exploitations du secteur Est sont deux fois plus nombreuses à avoir recours aux circuits courts que celles du secteur Ouest. Cette différence peut s'expliquer par le fait que le secteur Est est davantage touristique et que les exploitations ont des productions un peu plus diversifiées, notamment en production animale.

Il faut toutefois signaler ici que ces exploitations peuvent également avoir plus ou moins recours aux circuits courts et que les taux présentés ne reflètent pas un volume de production écoulé via ces modes de commercialisation.

	Part des exploitations enquêtées pratiquant la vente directe
Secteur Ouest	9 %
Secteur Est	22 %
CUD	15 %

Sources : Enquêtes 2016

DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DIVERSIFIES

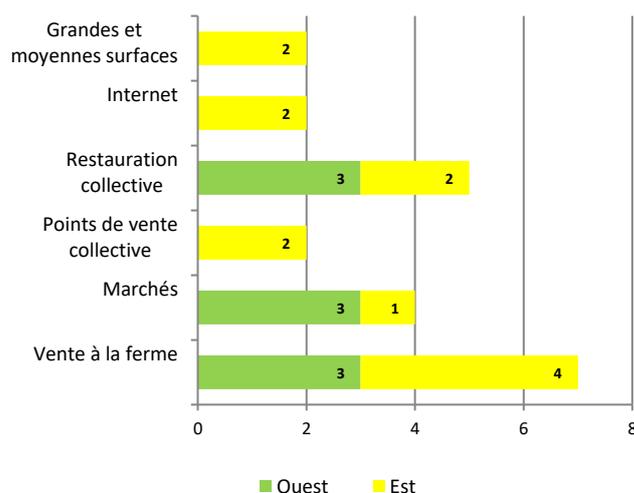
Les modes de commercialisation en circuits courts sont relativement diversifiés, d'autant qu'une **exploitation peut recourir à plusieurs modes de vente directe en même temps** : vente à la ferme et sur les marchés par exemple.

Au niveau des modes de commercialisation, ils sont un peu plus diversifiés sur les exploitations du secteur Est.

La **vente à la ferme** est le mode de commercialisation le plus pratiqué par les exploitations enquêtées.

La **restauration collective** est encore peu pratiquée mais semble être un débouché en développement : on note un intérêt partagé entre les agriculteurs et les collectivités. Quelques exploitations vendent leur production sur les marchés ou via la GMS.

Types de circuits courts pratiqués par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2017

En ce qui concerne les projets de vente en circuits courts, 11 % des exploitations enquêtées (homogène sur les deux secteurs), ont indiqué projeter de mettre en place un ou plusieurs modes de vente directe sur leur exploitation.

Enfin, une **AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne destinée à soutenir une agriculture paysanne de proximité) est présente sur le territoire de la CUD : elle se situe à Grande Synthe et propose des paniers composés de légumes, œufs et pain.

DES DEMARCHES QUALITE DIVERSIFIEES

Les démarches de qualité attachées à certaines productions agricoles sont nombreuses. Se sont des démarches **volontaires** et **encadrées** dans lesquelles les agriculteurs peuvent s'engager et qui garantissent au consommateur des produits de **qualité** aux caractéristiques particulières, définies dans des cahiers des charges et régulièrement contrôlés.

Les démarches reconnues par l'Etat et l'Europe

Il n'existe pas de productions AOP¹⁴ ou IGP¹⁵ sur le territoire de la CUD.

A noter le projet d'un groupement d'une dizaine de producteurs d'obtenir une AOP pour le fromage de Bergues, à l'arrêt pour le moment.

On compte quelques exploitations produisant de la viande Label Rouge, notamment en volailles de chair.

Les démarches imposées par l'agroalimentaire

Les agriculteurs et les industriels établissent des contrats de culture sur certains types de productions (céréales, légumes, pomme de terre pour les plus courants). Ces contrats garantissent à l'agriculteur la vente de la production et à l'industriel la qualité de la production. En effet, les industriels sont exigeants sur la qualité et la variété des produits et ne délivrent le contrat que lorsque ces conditions sont respectées. Le contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de productions de l'agriculteur nécessaire à l'obtention du produit désiré par l'industriel. Le cahier des charges vise essentiellement à homogénéiser les produits. La contrepartie pour l'agriculteur est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

Selon les productions, les industriels imposent leur propre cahier des charges aux exploitants agricoles (Bonduelle, Danone ...) ou un référentiel privé (McCain demande aux agriculteurs la certification Globalgap ; la certification CKC est demandée par les opérateurs belges).

Les marques collectives : des démarches plutôt locales



Une démarche qualité spécifique au Nord-Pas de Calais : Saveur en'Or

Il s'agit d'une démarche de qualité différente de celles évoquées précédemment puisqu'elle cible les agriculteurs mais aussi les transformateurs régionaux. Saveurs en Or est une **marque collective** qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité (Saveur en Or, 2012). L'adhésion à la marque est volontaire, les adhérents doivent néanmoins satisfaire les conditions d'adhésion : un site de production ou de transformation dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'utilisation maximale de matières premières issues de la région ...).

La marque compte **189 entreprises, 300 producteurs régionaux et 680 produits sélectionnés**. On compte **2 opérateurs** sur la CUD qui commercialisent des produits sous cette marque (charcuterie).

Les autres marques collectives

Il existe en région un certain nombre de marques collectives liées cette fois ci à une production en particulier : Porcs des Hauts Pays (25 exploitations adhérentes dont 2 sur la CUD), Agn'Haut pays, Porcs d'antan, Poulet des Hauts Pays... Les cahiers des charges de ces productions imposent que les animaux soient élevés, abattus et distribués en Nord Pas de Calais, que leur alimentation soit naturelle, que les règles de bien-être animal soient respectées et que la vente se fasse exclusivement auprès d'artisans-bouchers. Ces produits sont identifiés par des logos :



¹⁴ AOP : Appellation d'Origine Protégée

¹⁵ IGP : Indication Géographique Protégée

L'ACCUEIL A LA FERME : UNE OFFRE DIVERSIFIEE

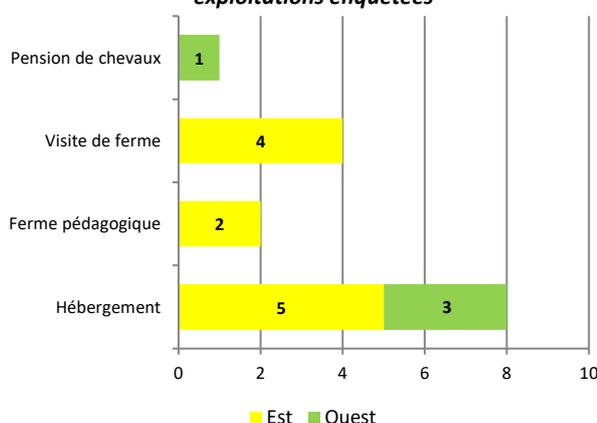
L'accueil à la ferme comprend des activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme.

A l'échelle de la CUD, 9 % des exploitations ont développé une activité d'accueil. Les exploitations situées sur le secteur Ouest ont assez peu développé ce type d'activités.

	Pourcentage d'exploitations développant une activité d'accueil
Secteur Ouest	5 %
Secteur Est	14 %
CUD	9 %

Sources : Enquêtes 2017

Activités d'accueil à la ferme sur les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2017

Les activités sont plus diversifiées sur les exploitations du secteur Est que sur celles situées à l'Ouest.

L'hébergement est l'activité la plus pratiquée au niveau de notre échantillon et peut prendre plusieurs formes : gîte, logement étudiant...

Au niveau des exploitations enquêtées, 17 % déclarent souhaiter mettre en place une activité d'accueil à la ferme (1/4 des exploitations du secteur Est).

Souvent, ces activités sont encadrées et promues par des réseaux et associations :



Bienvenue à la Ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500

agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

Sur le territoire de la CUD, 3 exploitations adhèrent à Bienvenue à la ferme et proposent des produits fermiers, des activités de loisirs estampillés et/ou un hébergement¹⁶.



Campus vert est la fédération des associations des fermes d'accueil en **chambres d'étudiants**. Ce réseau permet de mettre en relation des agriculteurs qui souhaitent maintenir et valoriser leur patrimoine et aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme et des étudiants qui recherchent une bonne qualité de vie et de travail à des prix modérés. Le réseau compte une centaine d'agriculteurs qui proposent près de 300 studios dans un périmètre maximal de 20 minutes autour des villes étudiantes, dont fait partie la ville de Dunkerque. Quelques agriculteurs proposent ce service ou envisagent de créer des studios pour les étudiants.



Le **Savoir Vert** est une association de 110 **fermes pédagogiques** accueillant des enfants afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole.

Une ferme adhère au Savoir Vert sur le secteur de la CUD.

PERSPECTIVES DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

Au niveau des enquêtes, 34 % des exploitations enquêtées ont déclaré disposer de bâtiments susceptibles de changer de destination en zone agricole pour accueillir des activités de diversification. Ces évolutions des bâtiments agricoles sont importantes pour les exploitations qui peuvent ainsi évoluer et développer d'autres activités sans remettre en question l'activité agricole.

LA PRODUCTION D'ENERGIE SUR LA FERME : DES ACTIVITES PEU PRATIQUEES

L'ADEME¹⁷ estime que sur la période 1990-2020, les **coûts liés à l'énergie représentent de 12 à 17% des charges variables d'une exploitation**. Ils peuvent atteindre jusqu'à 30% à 40% des charges

¹⁶ Données réseau Bienvenue à la ferme

¹⁷ ADEME : agence de développement et de maîtrise de l'énergie

d'exploitation dans le cas de cultures sous serres chauffées, comme c'est le cas sur les exploitations disposant de serres chauffées sur Rosendaël.

Par conséquent, certaines exploitations ont fait le choix de développer sur leur exploitation des énergies nouvelles en complément de revenus et faire un peu d'autoconsommation.

5 exploitations enquêtées ont développé des énergies nouvelles, dont 3 dans le **photovoltaïque**.

Il faut toutefois signaler que le photovoltaïque permet de valoriser les toitures de bâtiments agricoles pour produire de l'électricité qui est revendue à EDF mais que l'autoconsommation n'est pas systématique compte tenu des difficultés pour stocker l'électricité produite.

Une vingtaine d'exploitations enquêtées ont déclaré être intéressées par les énergies nouvelles en général et souhaiter mettre en place un de ces des dispositifs. La plupart concernent le photovoltaïque, moins difficile à mettre en place (notamment en cas d'absence d'élevage) et moins coûteux.

LA PRESTATION DE SERVICES

Quelques exploitations ont développé des activités de prestation de services (auprès des collectivités notamment : travaux d'aménagement rural, traitement des déchets verts...) ou ont développé en parallèle une ETA.



Un territoire marqué par une agriculture dynamique

Des exploitations largement tournées vers les productions végétales

70 % des exploitations font uniquement des productions végétales, 30 % ont au moins un atelier d'élevage

Utilisation du sol

96 % de la SAU en terre labourable, 3 % de prairies permanentes

Des exploitations performantes

Des productions végétales diversifiées

60 % des exploitations en productions végétales

Des **assolements variés** : pomme de terre, lin, betterave, chicorée, légumes de plein champ...

Les **céréales** occupent **58 % de la SAU** des exploitations : principalement de la vente

Les Flandres : un **bassin de production majeur** pour les **pommes de terre de consommation** et le **lin textile**

De **nombreux opérateurs présents** liés aux **filières** (teillage, coopératives, négoce...) et au **PAD** pour l'export (Terminal céréalier et sucrier, transformation...)

Une spécificité : Rosendaël

Des productions **horticoles à haute technicité** et à **forte valeur ajoutée**

Des marchés très **concurrentiels**

Des activités d'élevage encore présentes

30 % des exploitations ont une activité d'élevage

Des ateliers d'élevage très diversifiés présents sur l'ensemble du territoire : bovin, porcin, avicole...

Des **cheptels moins nombreux et de taille moins importante** que sur la Flandre Intérieure

Présence de marques collectives locales

Régime sanitaire des élevages enquêtés :

RSD : 27

ICPE : 16

Une proportion moins importante d'élevages ICPE que sur le reste des Flandres

Des débouchés variés et des activités de diversification en développement

Une vingtaine d'établissements en lien avec l'agriculture et près de 1 200 emplois (territoire CUD uniquement)

15 % des exploitations ont recours aux circuits courts, généralement en complément des circuits longs

9 % des exploitations accueillent du public

4 % des exploitations ont développé une production d'énergie

L'essentiel

Des exploitations riches de leur diversité, performantes et maillons de nombreuses filières

Un certain maintien d'activités d'élevage, source de complémentarité cultures/élevage : autoconsommation des cultures, utilisation des déjections comme fertilisant...

Des systèmes équilibrés sensibles à toute emprise : vigilance pour les contrats de culture, les rotations...

Un potentiel de développement des circuits courts (proximité de l'agglomération dunkerquoise, productions diversifiées), des débouchés à structurer (restauration collective...)

**AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIETE : LES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITE
AGRICOLE, ENVIRONNEMENT ET SOCIETE**

EAU, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

L'EAU, UN ENJEU IMPORTANT SUR LA CUD

Du fait de son contexte géomorphologique (plaine poldérisée en grande partie en dessous du niveau de la mer), de la présence d'un bassin de population important et d'activités agricoles dynamiques, la gestion et la maîtrise de l'eau sont des enjeux majeurs pour la CUD.

ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU¹⁸

Il faut distinguer deux principaux réservoirs d'eau qui concernent le territoire d'étude :

- **Les eaux souterraines** sont toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol et proviennent des infiltrations d'eau de pluie. Les nappes sont principalement alimentées par l'infiltration des eaux de pluie. Il n'y a pas de nappe souterraine exploitable pour l'eau potable sur le secteur de Dunkerque, l'approvisionnement se fait au niveau de la région de Saint Omer. Seuls quelques prélèvements d'eau existent pour les usages industriels (est de Dunkerque) et agricoles (les Moères et Rexpoede)¹⁹.
- **Les eaux de surface** sont les cours d'eau, la mer, les lacs et les eaux de ruissellement. Sur le secteur, les sources d'eau douce correspondent aux waterings et aux canaux. C'est sur les eaux de surfaces que résident les enjeux les plus forts d'un point de vue agricole sur le secteur d'étude (environnement, drainage, irrigation...). Comme vu précédemment, l'ensemble du secteur de la CUD est quadrillé par les waterings, ce qui représente au total environ 300 km de canaux.

LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'EAU

Les waterings sont administrées en sections qui correspondent à des associations syndicales de propriétaires. On en compte quatre sur le territoire du PLUI, avec en plus l'association des Moères françaises, souvent présidées par des agriculteurs. Ces structures doivent assurer l'entretien des canaux et maintenir le

bon écoulement des eaux et de la navigation là où elle est pratiquée via des opérations de curage, de faucardage et de débroussaillage. Il est important d'avoir une bonne implication des agriculteurs dans ces structures puisqu'ils disposent d'une bonne connaissance du terrain et assurent un suivi rigoureux avec des interventions très rapides en cas de problème.

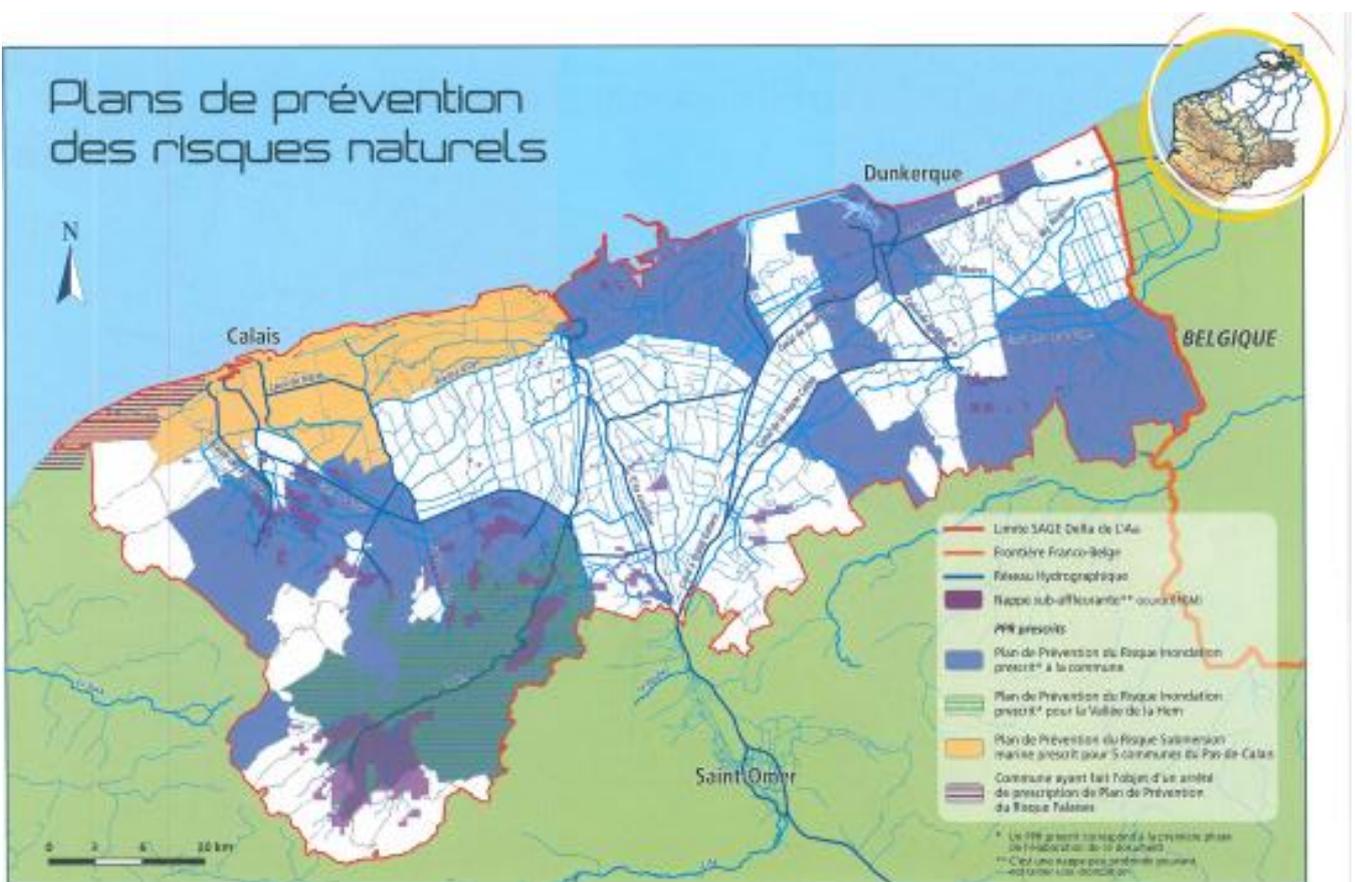
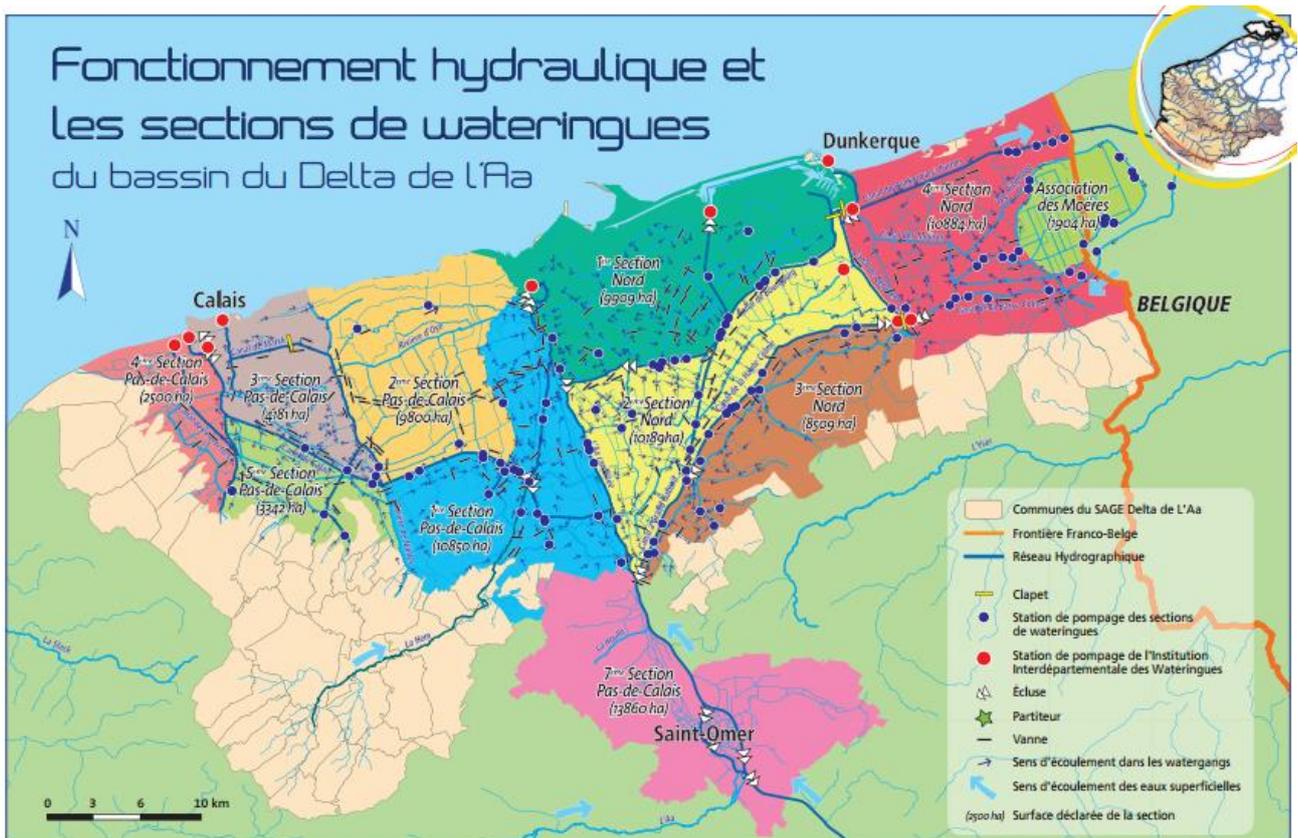
LA RESSOURCE ET LA MAITRISE DE L'EAU EST ENCADREE PAR PLUSIEURS DOCUMENTS

- Le **SDAGE 2016-2021**, récemment approuvé, permet de planifier la gestion de l'eau à partir de dispositions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux du bassin Artois-Picardie
- Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** Ce sont des documents de planification élaborés par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat) sur un périmètre hydrographique cohérent et qui fixent des objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ils se composent d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et d'un règlement. Le SAGE du delta de l'Aa est en cours d'élaboration et couvre l'ensemble du territoire.
- Les **Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** sont destinés à repérer et à délimiter les zones pouvant subir des inondations dans lesquelles l'urbanisation est règlementée. Une dizaine de PPRI sont prescrits sur le littoral. Un PPRL a également été prescrit pour prévenir les inondations liées à la submersion marine.

Ces documents de gestion de la ressource en eau peuvent impacter l'activité agricole en imposant la réalisation d'ouvrages nécessaires pour une bonne maîtrise de l'eau ou pouvant rendre inconstructibles certains secteurs.

¹⁸ Source : DREAL Nord Pas de Calais

¹⁹ PAGD du SAGE du Delta de l'Aa



²⁰ Cartographies issues du SAGE du Delta de l'Aa

UN PAYSAGE FAÇONNE PAR L'ACTIVITE AGRICOLE

Le territoire de la CUD se caractérise par un front urbain et artificialisé assez marqué. Il est principalement à vocation urbaine et industrielle sur le secteur Ouest. Le secteur Est est également très urbanisé et accueille plutôt des activités de loisirs et de tourisme.

L'agriculture occupe près de la moitié du territoire de la CUD et garantit une certaine identité paysagère : de grandes plaines agricoles, un paysage ouvert, un relief plat, une omniprésence de l'eau via les wateringues, les canaux et les fossés, une diversité de cultures...

Le paysage est évolutif en fonction des saisons, en lien avec le nombre de cultures pratiquées par les agriculteurs : la floraison de certaines cultures donne des couleurs aux paysages. On peut même parler de « métamorphose » du paysage en fonction des saisons.

Sur le sud du territoire, l'habitat et les activités sont globalement concentrées dans les villes/villages et dans les hameaux. Les sites agricoles quant à eux sont souvent implantés historiquement en dehors du tissu urbain et forment de l'habitat isolé, caractéristique du secteur des Flandres.

Enfin, le paysage est marqué par la présence de nombreux couloirs de pylônes qui quadrillent le territoire, en lien avec le pôle énergétique de Gravelines. A noter également la présence de nombreuses canalisations de gaz qui peuvent perturber l'activité agricole lors de leur pose puis en raison des servitudes qu'elles engendrent.



Terrains à bâtir sur Tétéghem Coudekerque Village

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX FORTS

La préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité et de l'entretien du territoire.

DES ESPACES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES PROTEGES

Le **réseau Natura 2000** s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne. C'est un élément clé de l'objectif visant à enrayer la diminution de la biodiversité. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces, de la flore et de la faune et sauvegarder des milieux naturels qu'ils abritent.

Les dunes du littoral Est sont concernées par Natura 2000. Elle concerne très peu d'espaces agricoles. Toutefois, l'activité agricole peut subir des contraintes indirectes, en raison par exemple d'une régulation insuffisante du gibier sur ces secteurs (ex : renards sur les dunes, lapins...).

Les **Réserves Naturelles** sont des outils de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels

fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. La Dune Marchand qui s'étend sur Bray-Dunes et Zuydcoote est une réserve naturelle nationale.

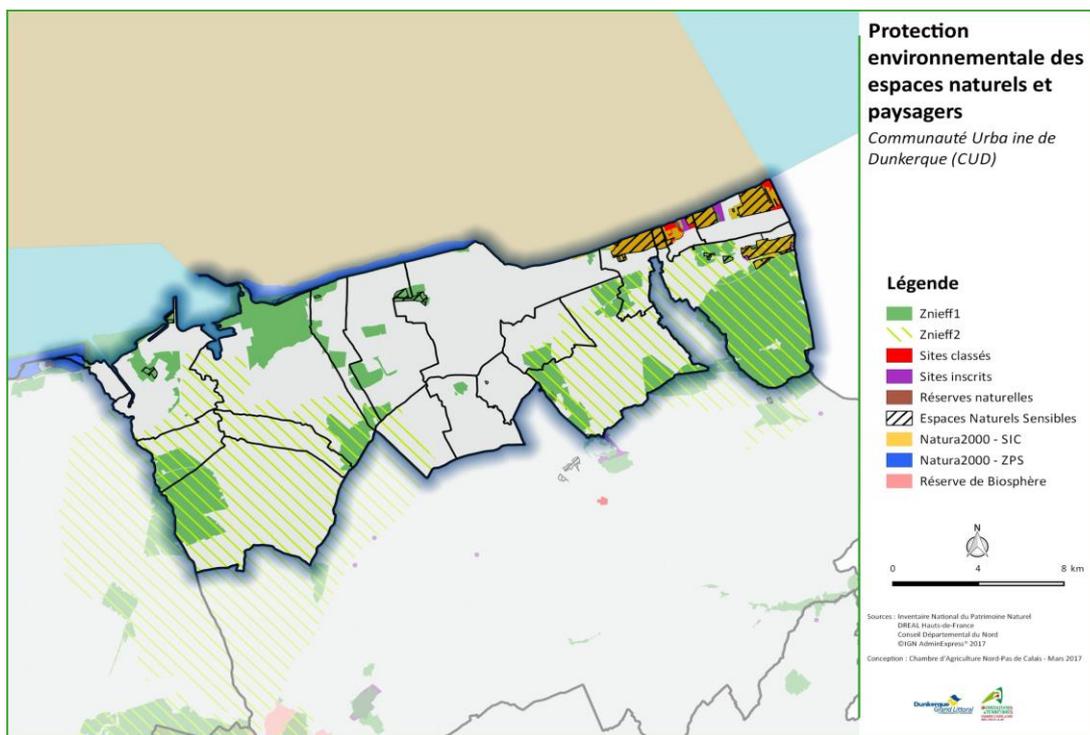
DES ESPACES INVENTORIES, SANS PORTEE REGLEMENTAIRE

Les **ZNIEFF**²¹ sont des **inventaires** délimitant des territoires particulièrement intéressants sur le plan écologique. Cet inventaire sert de base à la définition de la politique de protection de la nature mais n'a **pas de portée réglementaire ou juridique**.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I** qui correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes concentrées qui abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- Les **ZNIEFF de type II** réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Ces secteurs s'étendent sur des surfaces importantes et englobent les ZNIEFF de type I.

La quasi-totalité de la SAU de la CUD est en ZNIEFF de type II. Les ZNIEFF de type I portent sur de grands espaces mis en valeur par l'agriculture, notamment une majeure partie de la commune de Ghyvelde-les Moères.



²¹ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

DES AGRICULTEURS ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

DES PRATIQUES REGLEMENTEES...

L'activité agricole est régie par de nombreuses réglementations européennes et nationales.

Ces lois visent à anticiper les mutations de l'agriculture, mutations qui proviennent notamment de l'ouverture à la concurrence du secteur agricole et de la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Les zones vulnérables

Les **zones vulnérables** aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates », qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables. Les principales conséquences sont l'obligation de respecter un calendrier d'épandage, l'interdiction de retournement des prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de CIPAN en interculture longue et la réalisation d'un reliquat azoté en sortie d'hiver

L'ensemble du territoire du PLUi est concerné par ce classement.

La conditionnalité des aides PAC

Le versement des aides est soumis au respect de certaines règles en matière de salubrité publique et d'environnement (bandes tampons, maintien des prairies, Surfaces d'Intérêt Ecologique, etc.) Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera appliquée, pouvant même être associée à des pénalités.

Sur le territoire du PLUi, les agriculteurs ont par exemple beaucoup de bandes enherbées/ bandes tampons en lien avec le réseau hydraulique dense. Ils exploitent également quelques cultures qui entrent dans le cadre des SIE : pois, fèves, haricots...

...MAIS AUSSI DES ACTIONS VOLONTAIRES

Par ailleurs, au-delà de la réglementation qui s'impose à l'ensemble des agriculteurs des dispositifs basés sur le volontariat existent. Ceux-ci permettent aux agriculteurs de percevoir une aide en compensation des coûts supplémentaires ou pertes de revenus résultant des pratiques adoptées. C'est le cas notamment des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Sur le territoire de la CUD, les exploitations peuvent prétendre aux MAEC nationales (conversion et maintien de l'agriculture bio), régionales (protection des races menacées de disparition, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques...) et de MAEC territorialisées sur les zones d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) situées au niveau de la vallée de l'Yser.

Actuellement, les exploitations peuvent également avoir recours aux aides du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEAE). Ce dispositif incitatif fonctionnant par appel à projets comprend un volet « performances environnementales » qui permet de financer certains investissements.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique est assez peu développée en région Nord Pas de Calais : on recense 296 exploitants et 7 527 ha en agriculture biologique ou en conversion, (0,9 % de sa SAU).

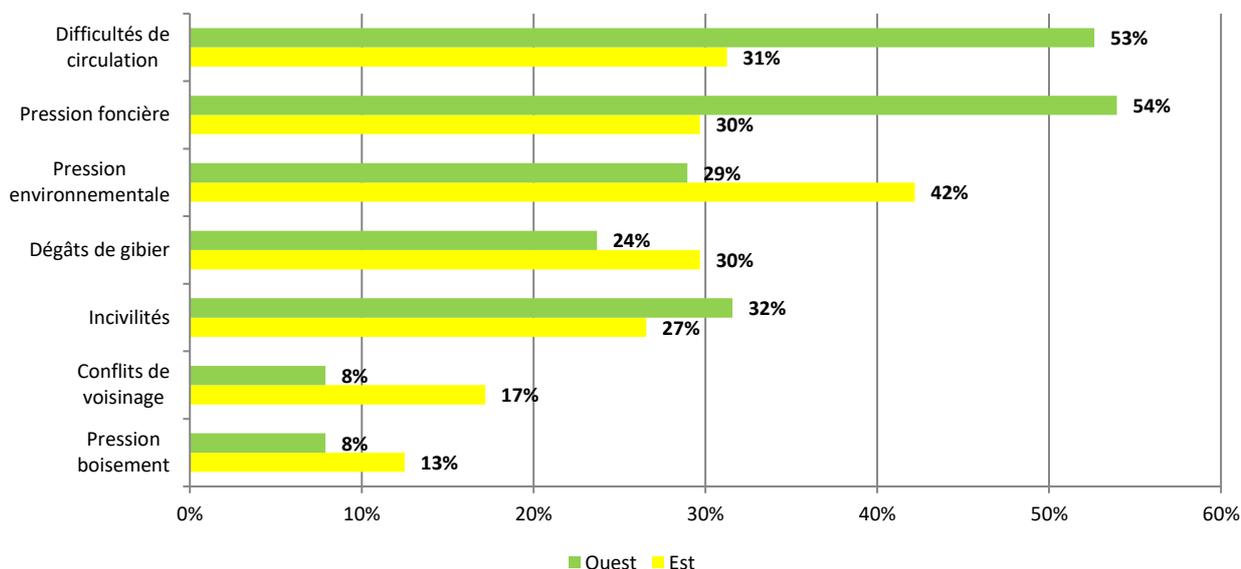
Elle est également peu présente à l'échelle de la CUD. Au niveau de l'annuaire de l'Agence Bio, on recense **4 exploitations en agriculture biologique sur le territoire du PLUi**, principalement sur des productions maraichères. Ces exploitations disposent d'un parcellaire exploité en agriculture biologique ou en conversion.

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES AGRICULTEURS

Bien que le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque soit pour moitié dédié à l'agriculture, l'influence de l'agglomération Dunkerquoise et du Port Autonome se font beaucoup ressentir. Cette proximité peut être source d'opportunités pour les

exploitations, notamment pour le développement des circuits courts ou l'accueil du public mais peut aussi être ressentie comme source de contraintes pour les exploitations, et ce à différentes échelles, comme on le voit avec le diagramme suivant :

Part d'exploitations concernées par type de pressions



Source : Enquêtes 2017

LES DIFFICULTES DE CIRCULATION : UN PROBLEME GENERAL

Près de 50 % des exploitations ont déclaré avoir des difficultés de circulation au niveau de leur activité. Ces difficultés sont particulièrement ressenties sur le secteur Ouest de la CUD.

Les déplacements agricoles ne se résument pas uniquement aux trajets que l'agriculteur effectue entre son siège d'exploitation et ses parcelles. Il faut considérer plusieurs types de déplacements :

- **Les circulations bâtiments/parcellaire : façons culturales** (du semi (ou plantation) à la récolte).
- **L'organisation de chantiers à plusieurs agriculteurs ou en faisant appel à plusieurs opérateurs (ETA,...)**
- **Les circulations liées à l'amont et l'aval : approvisionnement, livraisons...**

Les enquêtes réalisées n'apportent pas d'éléments chiffrés sur la façon dont ces opérateurs agricoles perçoivent cette thématique de la circulation.

Les enquêtes ont permis de mieux cerner les problèmes de circulation auxquels les agriculteurs sont confrontés quotidiennement :

- **Les problèmes ponctuels/localisés**
 - La difficulté de **traverser certains villages** en raison de l'étroitesse des rues, de la présence de véhicules stationnés, du trafic... et d'**aménagement urbains** de types ralentisseurs, chicanes, haricots routiers qui peuvent endommager les engins agricoles, voire carrément les empêcher de passer en raison de leur gabarit.
 - Les **carrefours dangereux** et les problèmes de **visibilité** engendrés par le gabarit des véhicules qui oblige les agriculteurs à s'engager sur les routes sans pouvoir contrôler la présence d'autres véhicules,
- **Des problèmes sur certains itinéraires**
 - Les **restrictions de voirie** avec des arrêtés de limitation de tonnage et l'interdiction aux engins agricoles d'emprunter certains itinéraires non adaptés à leur gabarit : par exemple les engins agricoles ne peuvent pas circuler sur la D 300 sur la commune de Bourbourg, ce qui complexifie les

circulations nord/sud sur la commune et l'accessibilité à la coopérative Linière. Les agriculteurs sont contraints de traverser plusieurs fois par jour la commune avec des engins agricoles encombrants lors des périodes de travaux dans les champs.

- La **densité du trafic** qui concerne la plupart des axes du secteur et qui complexifie les circulations agricoles
- Des **heures de pointe**, qu'elles soient quotidiennes (sortie des écoles...) ou saisonnières, avec la cohabitation des flux touristiques et des circulations agricoles lors de la période estivale

Tous ces problèmes peuvent contraindre les agriculteurs à des allongements de parcours ou à rendre difficile l'accès à leurs bâtiments ou à certaines parcelles.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés dans les centres bourgs où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole.

UNE PRESSION FONCIERE FORTE

Les exploitants ont souvent exprimé subir une pression foncière : **43 % des exploitations enquêtées y sont confrontées, plus de la moitié sur le secteur Ouest.**

Le foncier constitue l'outil de travail de l'exploitation agricole : il permet à l'agriculteur de tirer un revenu de son activité, de percevoir les aides européennes et de réaliser un plan d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

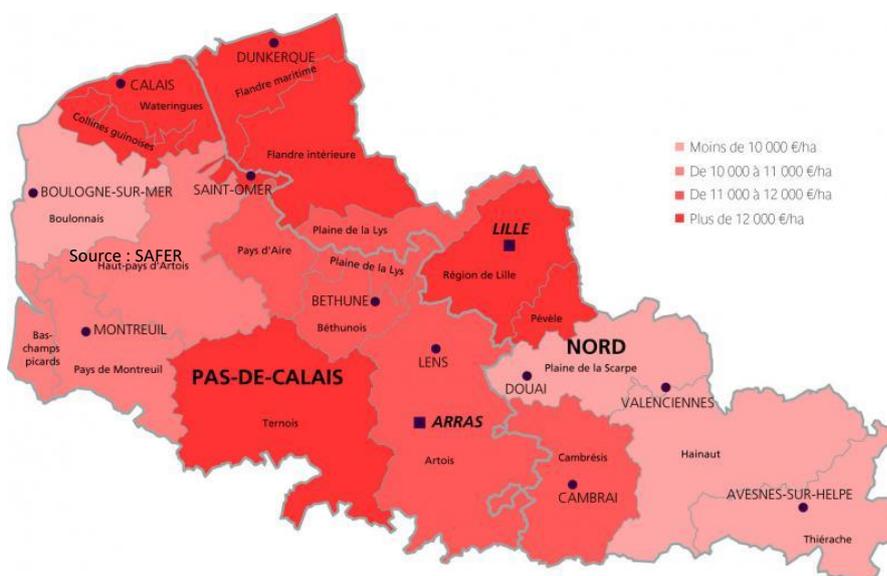
Les agriculteurs enquêtés ont régulièrement insisté sur la pression foncière forte, liée à la proximité de la Belgique et à un prix des terres élevé (en seconde position derrière la région de Lille). La crainte est également forte par rapport aux 2 500 ha cultivés en occupation précaire depuis plus de 30 ans sur lesquels les projets sont en cours de concrétisation : bien que les agriculteurs aient perçu une éviction à l'époque, leurs systèmes économiques sont aujourd'hui basés sur leur SAU actuelle, si bien que l'emprise prévue risquerait tout de même de les déséquilibrer.

Il faut signaler également qu'une pression foncière interne à la profession se fait également ressentir : des exploitations nombreuses en demande de surfaces, ce qui peut rendre difficile les installations de jeunes agriculteurs.

Tous ces éléments expliquent pourquoi les exploitants sont davantage intéressés en cas d'emprises par des compensations foncières.

Les principales causes de perte de foncier agricole sont le changement de destination des parcelles (ZAE, habitat, loisirs), la création d'ouvrages linéaires...

Prix moyen des terres et prés libres non bâtis dans la région en 2013, par petites régions agricoles



UNE PRESSION ENVIRONNEMENTALE DIFFEREMMENT RESSENTIE

Les enquêtes ont permis de relever que 1/3 des exploitations enquêtées de la CUD (et pratiquement la moitié sur le secteur Est) ressentent des pressions et contraintes liées aux questions environnementales.

Ces inquiétudes sont parfois très localisées, comme sur le secteur des Moères, le secteur des Dunes... Elles peuvent être plus diffuses et être ressenties par un plus grand nombre d'agriculteurs qui craignent la multiplication des zonages et de contraintes sur leur activité (trame verte et bleue). **Les inquiétudes sont fortes au sujet des zones humides définies dans les SAGE, notamment au sujet des perspectives de développement des exploitations.**

Enfin, du fait de son contexte hydraulique spécifique (les wateringues), les agriculteurs estiment avoir déjà beaucoup de contraintes sur leur activité avec les bandes enherbées et les restrictions de surfaces épandables.

DES DEGRADATIONS ET INCIVILITES A ATTENUER

Plusieurs types de dégradations et incivilités sont fréquemment cités dans les enquêtes :

- Les **déchets** dans les champs et dans les fossés : 22 % des exploitations enquêtées (26 % sur le secteur Ouest). Ce sont surtout des déchets retrouvés dans ou en bordure des parcelles qui sont les plus fréquents. Les problèmes sont accentués sur les parcelles isolées (décharges sauvages...), les parcelles en bordure de route à forte circulation (canettes, bouteilles et papiers dans les bas cotés...).

C'est un problème récurrent pour les exploitations qui peut engendrer des pertes économiques importantes, notamment pour les exploitations avec des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels en cas de présence de verre) ou de l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal).

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier en bordure de leurs parcelles. Néanmoins, une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de

sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux ...).

- Les **vols dans les champs** ou sur les sites d'exploitation (moins fréquents) : 7 % des exploitations enquêtées. Les champs de pommes de terre ou d'oignons sont particulièrement concernés par cette problématique. Les volumes volés sont en général peu importants mais peuvent augmenter si la parcelle est à proximité d'habitations ou difficile à surveiller... Ainsi, des agriculteurs évitent de mettre des cultures industrielles sur certaines parcelles pour limiter les vols. Ont également été signalés un certain nombre d'actes de vandalisme sur le matériel agricole ou les bâtiments.

DES DEGATS DE GIBIER ASSEZ LOCALISES

Ils concernent 26 % des exploitations enquêtées sur la sur la CUD (30 % sur le secteur Est). Ils sont en général causés par des lapins, des rats musqués, des sangliers, des faisans, des biches... Ces dégâts peuvent être localisés (le long des talus qui bordent les infrastructures linéaires, à proximité de huttes de chasse ou de bois) ou diffus pour les volatiles. Ils sont plus nombreux à proximité de zones à caractère environnemental (Natura 2000). Ces animaux causent des dégâts au sol et aux cultures. D'autres peuvent abîmer le matériel : les corbeaux crèvent le plastique servant à l'enrubannage et à l'ensilage.

Les **moyens de lutte** sont limités (épouvantails, canons) et la chasse et le piégeage sont réglementés.

DES RELATIONS DE VOISINAGE ASSEZ PEU CONFLICTUELLES

En milieu périurbain et de plus en plus en milieu rural, la cohabitation entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente.

Toutefois, seulement 12 % des exploitations ont déclaré avoir des relations « mitigées voire mauvaises » avec leur voisinage. Ces aspects négatifs sont assez peu fréquents, il convient tout de même de veiller à maintenir un climat favorable aux discussions entre les différents résidents du territoire. En revanche, les exploitations du secteur Est ont davantage de difficultés pour cohabiter avec les riverains, ce secteur étant davantage urbanisé.

En effet, un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur :

Conflits d'origine urbaine : le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end, nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérentes à l'activité agricole.

Conflits d'origine agricole : absence d'entretien des arbres en bordure des chemins gênant l'accès aux parcelles ou le stationnement de véhicules sur les chemins de desserte agricole qui sont le fait de citadins ignorant le fonctionnement agricole.

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

- **En lien avec de mauvaises conditions météorologiques qui peuvent engendrer** :
 - **Le salissement des routes**, notamment pour les cultures légumières (poireaux, choux) qui nécessitent d'être récoltées quotidiennement. Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.
 - **La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end** : en effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimale que lorsque certaines conditions météo sont remplies : taux

d'humidité du sol, absence de vent ou vent très faible, ...

- **Des nuisances sonores ou olfactives** pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...

LE BOISEMENT DE PARCELLES AGRICOLES : UN ENJEU POUR LES EXPLOITATIONS DE LA CUD

10 % des exploitations enquêtées sur la CUD et 13 % sur le secteur Est s'inquiètent du boisement de parcelles agricoles, en lien avec les projets de reboisement portés par l'agglomération de Dunkerque (croissant vert notamment, cheminements pédestres...)

Elles sont également à relier au projet de trame verte et bleue qui mentionne la réalisation de corridors biologiques et le reboisement et la renaturation de certains secteurs.

Pour limiter les impacts négatifs potentiels sur l'agriculture, une concertation préalable avec le monde agricole semble indispensable.

L'essentiel

L'eau, un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire qui peut contraindre l'évolution des exploitations

Une contribution importante de l'agriculture à la biodiversité : des productions diversifiées, adaptation des pratiques à la réglementation...

La pression foncière, une préoccupation majeure pour la moitié des exploitations de la CUD : une vigilance à avoir par rapport aux emprises et aux projets de boisement

Des difficultés de circulation très fréquentes dans un contexte périurbain

Des problématiques de déchets fréquentes pouvant entraîner des pénalités économiques (cultures sous contrats, productions légumières)

Une gestion des nuisibles et du gibier à surveiller à proximité des axes routiers et ferrés et des zones boisées

**IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Au regard des éléments mis en lumière lors de l'état des lieux, un travail d'approfondissement des enjeux agricoles a été réalisé sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ce travail se décompose en trois points :

- Une synthèse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
 - Les enjeux pour le PLUi
 - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux

ANALYSE AFOM

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces à son environnement.

4 dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale.

Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.

DIMENSION HUMAINE

ATOUS

FAIBLESSES

EXPLOITATIONS ET EXPLOITANTS

Des exploitations encore nombreuses malgré un contexte périurbain

- **L'agriculture est présente sur toutes les communes de la CUD**
- **Des communes de grande taille** : en moyenne 1 617 ha mais de grandes disparités
- **Un tissu relativement dense d'exploitations** : 10 exploitations par commune en moyenne, 1,2 pour 100 ha de SAU (*1,7 sur la CCFI, données Enquêtes 2016*)

Des formes sociétaires en progression : mise en commun des moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique et/ou de participer à l'apport en capital de l'exploitation.

Une réduction du nombre d'exploitations en 30 ans, dans la tendance régionale. Bien que ralentie, la baisse se poursuit

Des activités de plus en plus réglementées, ce qui est ressenti comme une contrainte et peut décourager des jeunes susceptibles de s'installer : crainte des contrôles/pénalités

LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

Une transmission des exploitations relativement bonne : 1/3 des exploitations est concerné par l'enjeu de transmission des exploitations (identique sur la MEL). La moitié des exploitations concernées a déjà un successeur (un ou deux enfants, ou un membre de la famille, voire même l'arrivée d'un nouvel associé. Cela engendre si possible un développement de l'outil de travail : augmentation de la surface ou création d'un nouvel atelier)

Des exploitations dynamiques, recherche d'une certaine liberté d'entreprendre

- **Un choix de carrière** : 20 % de jeunes exploitants (- de 40 ans)
- Des installations plus tardives pouvant être source d'innovation sur l'exploitation
- **Une volonté d'installation chez les jeunes et une transmission familiale bien développée** (transfert de savoir-faire et de l'outil de travail : une démarche progressive)

Pour les exploitations sans successeur connu à ce jour (16 %), l'avenir est incertain. Plusieurs évolutions sont possibles :

- une reprise à terme par les enfants qui peuvent s'installer en double activité avec une simplification des systèmes d'exploitation (arrêt de l'élevage par exemple)
- L'exploitation n'est pas reprise : les surfaces viendront conforter les exploitations voisines

→ **Le risque de diminution du nombre d'exploitations est inévitable**

UNE ACTIVITE QUI GENERE DE NOMBREUX EMPLOIS

Des emplois répartis sur l'ensemble du territoire et le plus souvent non délocalisables :

- **Des emplois directs sur les exploitations** : chefs d'exploitation, salariés, apprentis... = **400 emplois**
- Un besoin en main d'œuvre sur les exploitations, en partie satisfait grâce au développement de structures proposant des emplois partagés (groupement d'employeurs, GEIQ, service de remplacement) ou aux entreprises de travaux agricoles
 - **Des gains de temps : un personnel formé pour des tâches spécifiques et le recours à un matériel spécialisé et performant**
- **Des emplois indirects en amont et en aval de la production agricole** (services, industrie...), en lien avec la proximité de bassin de production et/ou de consommation et la présence de grands équipements (ex : le grand port maritime de Dunkerque) = **1 200 emplois**

Des difficultés pour satisfaire les besoins, malgré de nombreux dispositifs en place, notamment lors des périodes de gros travaux dans les champs concentrées sur des périodes courtes.

- pour trouver une main d'œuvre motivée et qualifiée (en lien avec l'utilisation de matériel onéreux et performant)
- pour dégager un revenu suffisant pour pérenniser la main d'œuvre salariée
- pour faire face à la concurrence dans l'offre d'emplois : entre les activités industrielles et agricoles

→ Un recours fréquent à une main d'œuvre étrangère

DIMENSION HUMAINE

OPPORTUNITES

Une reprise d'exploitations en double activité importante :

- Un moyen de maintenir le nombre d'exploitations et de sites agricoles
- Des perspectives éventuelles pour ancrer l'installation future d'un enfant en attendant de développer une activité complémentaire
- Un membre de la famille peut quitter ensuite son emploi pour s'installer dans l'esprit d'une certaine liberté d'entreprendre
- Permet de dégager un revenu complémentaire ou de conserver un patrimoine familial

MENACES

Un manque de foncier qui conduit à un développement de la double activité

- Une situation le plus souvent subie
- Simplification des systèmes de production
- Un taux élevé d'occupations précaires sur une partie du territoire

→ **Un risque potentiel de diminution de la dynamique agricole**

DIMENSION FONCIERE

ATOUTS

FAIBLESSES

DES EXPLOITATIONS DE BONNE TAILLE ECONOMIQUE DANS UN CONTEXTE PERIURBAIN

46% du territoire est agricole, avec de grandes disparités entre le littoral très artificialisé et l'intérieur du pays qui est relativement peu mité par l'urbanisation

→ **Un territoire périurbain à vocation agricole bien marquée**

Des exploitations de bonne taille économique : 91 ha en moyenne, un peu plus grandes sur le secteur Ouest

→ **Une taille supérieure à la moyenne Nord Pas de Calais**

Un contexte géographique spécifique qui accentue la pression foncière : un territoire littoral industrialisé et urbanisé avec un développement à 180°, proximité de la Belgique,

→ Un espace agricole contraint à reculer face au front urbain et industriel

Un foncier cloisonné et contraint par de nombreuses infrastructures (routes, voies ferrées, lignes électriques, gaz.)

Une pression foncière qui pèse sur le fonctionnement des exploitations et notamment sur certaines productions : rotations longues, mise en place de contrats, contraintes liées à l'épandage dans une moindre mesure

UN FONCIER MAJORITAIREMENT SOUS LE STATUT DU FERMAGE, DE NOMBREUSES OCCUPATIONS PRECAIRES

Les terres agricoles exploitées sont en grande partie louées, ce qui limite les investissements liés à l'achat du foncier

→ **Des charges foncières relativement limitées**

Assez peu de maîtrise du foncier agricole (25 % en tant que propriétaire-exploitant)

→ **Des difficultés potentielles pour construire un bâtiment**

→ **Risque de perte de terres** en cas de changement de destination ou de reprise de terres en fin de bail par le propriétaire pour exploitation personnelle

→ Des difficultés lors de la transmission des exploitations, surtout hors cadre familial

Entre 2 500 et 3 000 ha de terres agricoles propriété du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et exploitées à titre précaire par les agriculteurs. 38% des exploitations enquêtées sont concernées, surtout sur le secteur Ouest et 16 exploitations enquêtées ont plus de 30 % de leur SAU en occupation précaire

→ Un facteur de fragilité pour les exploitations concernées, une situation vécue depuis plusieurs générations (30 ans)

→ Des difficultés pour prévoir les investissements sur le long terme

UN LIEN FORT ENTRE PARCELLAIRE ET SITES AGRICOLES

Une **bonne structuration du parcellaire** à l'échelle des exploitations : réparti sur 3 communes en moyenne, avec 2/3 de la SAU sur la commune du siège

80 % des exploitations ont l'ensemble de leurs bâtiments sur un seul site

Plus de la moitié disposent de plus de 10 ha attenants à leurs bâtiments, ce qui permet le développement des bâtiments

Des sites agricoles assez préservés pour le moment de l'urbanisation

Quelques sites agricoles contraints par l'urbanisation

→ Un développement pouvant être compromis, surtout en cas d'activités d'élevage (réciprocité) ou pour les exploitations ne disposant que d'un seul site

→ Des sièges ou des bâtiments identifiés en tissu urbain ou dans des zones d'activités historiques (ex : Spycker)

ATOUTS	FAIBLESSES
<u>UN TERRITOIRE MAILLE PAR UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE : LES WATERINGUES</u>	
<p>Des terres agricoles bien assainies et un accès à l'eau via les nombreux canaux</p> <p>→ Une forte implication des agriculteurs dans la gestion des wateringues (une bonne réactivité lors des épisodes climatiques)</p>	<p>Le drainage : une nécessité pour exploiter, des investissements lourds et des procédures de plus en plus complexes</p>
DIMENSION FONCIERE	
OPPORTUNITES	MENACES
<u>UN TERRITOIRE LITTORAL FORTEMENT URBANISE</u>	
<p>Une gestion économe de l'espace agricole rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement)</p> <p>Une connaissance partagée dans le cadre du diagnostic agricole du PLUi permet de mieux prendre en compte l'activité agricole dans les aménagements du territoire de demain</p> <p>Maintien du potentiel agricole du secteur par la mise en œuvre du principe Eviter, Réduire, Compenser applicable à l'agriculture</p> <p>Lors d'emprises, devant la perte économique et la difficulté de retrouver du foncier, la mise en place de réserves foncières pour compenser la perte de foncier est fortement demandée par la profession.</p>	<p>Un foncier agricole très convoité</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec le contexte géographique ci-dessus qui accentue la pression foncière et contribue à l'augmentation du prix du foncier agricole - Par les changements de destination et les emprises : habitations, développement économique (pôle énergétique, autres activités...) <p>→ Des interrogations sur le développement de plateformes logistiques et donc d'emprises futures en lien avec le projet du canal Seine Nord</p>
<u>RELATIONS ENTRE AGRICULTURE ET MONDE URBAIN</u>	
<p>Des interactions parfois problématiques entre le monde urbain et les activités agricoles</p> <p>→ Des risques de conflits de voisinage du fait du rapprochement d'habitations ou d'activités diverses près des sites agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec présence d'élevage, afin de veiller au respect du principe de réciprocité - L'existence de nuisances inhérentes à certaines activités pour les riverains (élevage, bâtiments pommes de terres ventilés...) ou des ICPE végétales (teillages, stockages de céréales...) <p>→ Des dégradations aux cultures subies (détritus en bordure de champs pouvant blesser les animaux ou provoquer un refus de contrats, vols de légumes, vandalisme, piétinements...)</p> <p>→ Des problèmes à proximité des talus des infrastructures linéaires : prolifération de lapins, déchets</p>	

DIMENSION ECONOMIQUE

ATOUTS

FAIBLESSES

DES EXPLOITATIONS PERFORMANTES

Des exploitations agricoles riches de leur diversité

- **Une grande variété de productions végétales**

- 58 % de la SAU en céréales, principalement commercialisées
- 1/3 des surfaces portent des cultures principalement destinées à une valorisation industrielle
- 2/3 des exploitations font des contrats de culture avec les industries agroalimentaires et non alimentaires sur en moyenne 17 ha : une garantie de revenus et une sécurité pour les agriculteurs
- Une concentration d'exploitations horticoles et maraichères à Rosendaël

- **1/3 des exploitations ont au moins un atelier d'élevage** avec des activités plutôt diversifiées (principalement des élevages bovins, porcins et avicoles)

→ **Des exploitations performantes** avec une production brute standard (PBS) moyenne plus élevée que sur le reste de la région, en lien avec les activités horticoles et les ateliers d'élevage

Des exploitations dynamiques qui se développent : 1/3 des exploitations enquêtées ont au moins un projet de bâtiment

Pour certaines exploitations, un manque de visibilité sur le long terme

- Des cultures soumises aux aléas climatiques et aux variations de prix et des activités d'élevage fort touchées par une mauvaise conjoncture (lait, viandes bovines et porcines...)
- Des incertitudes concernant les surfaces exploitées à titre précaire et sur les futures emprises potentielles
- Des investissements nécessaires souvent lourds pour les exploitations, tant au niveau des activités d'élevage que des productions végétales (bâtiment pommes de terre...)

→ Ce manque de visibilité pénalise certains agriculteurs pour prévoir des investissements et/ou lors de la transmission de l'exploitation

Une réduction continue du nombre d'exploitations qui connaît toutefois un certain ralentissement

UN TERRITOIRE QUI PRESENTE UN TISSU AGRO-INDUSTRIEL ET DES DEBOUCHES SOLIDES

Une situation géographique propice à la production, aux échanges et à la consommation de produits agricoles

- **De nombreux opérateurs de proximité** (en amont et en aval) dans la plupart des filières végétales, et ce à tous les niveaux :
 - **Production agricole** (négoce, coopératives, organismes collecteurs...) : coopérative linière, La Flandre pour la production,
 - **Transformation** : Coca Cola, Cémoi, huileries...
- **Le port de Dunkerque : un débouché en croissance**
 - Une plateforme d'importation et d'exportation de produits bruts ou transformés
 - Des parts de marché en augmentation et de nouveaux contrats
- **Un potentiel de valorisation des produits agricoles** via les circuits courts du fait de la présence d'un bassin de consommation d'importance : l'agglomération dunkerquoise
- **La proximité de la Belgique** qui représente des opportunités supplémentaires de débouchés : pommes de terre, légumes, viande...

→ Un **marché concurrentiel** qui peut avoir des effets bénéfiques sur l'écoulement des productions et sur les prix lié à la proximité du port et de la Belgique

Des agriculteurs soumis aux exigences des industriels qui fonctionnent selon des logiques européennes, voire mondiales

Des agriculteurs qui cherchent à diversifier leurs débouchés pour écouler leur production et assurer leurs revenus

ATOUTS	FAIBLESSES
<u>LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION</u>	
<p>Un développement professionnel des activités de diversification : 15 % des exploitations commercialisent des produits en circuits courts (19% en NPDC), 9 % des exploitations pratiquent l'accueil à la ferme.</p> <p>→ Des activités qui représentent un chiffre d'affaire important pour certaines exploitations</p>	<p>Peu d'exploitations en ont développé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une part très importante de la production destinée aux industriels et à la transformation - Une « culture » assez peu orientée vers les activités de diversification, souvent en raison de contraintes (temps de travail) - Des débouchés difficiles à mettre en place pour certains circuits courts, notamment la restauration collective qui nécessite une structuration de l'offre (notamment par rapport aux conditions d'accès à ces marchés : réponse aux appels d'offre...) pour que l'opération soit rentable pour les agriculteurs - Une professionnalisation de ces activités semble nécessaire <p>→ Un certain potentiel sur le territoire</p>

DIMENSION ECONOMIQUE

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des conditions pédo-climatiques propices aux activités agricoles et des îlots de taille suffisante pour de bonnes conditions d'exploitation et pour faire des contrats de culture avec les industriels</p> <p>La réalisation du canal Seine Nord Europe qui pourrait stimuler les échanges en développant l'activité portuaire</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONDITIONS D'EXPLOITATION</u></p> <p>Des interactions avec le monde urbain qui pèsent sur les conditions de travail des exploitants et peuvent avoir des conséquences financières (charges supplémentaires, pertes de revenus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés de circulation des engins agricoles (près de la moitié des exploitations enquêtées) : itinéraires dangereux, routes étroites ... - Les incivilités (29% des exploitations enquêtées) : en premier lieu les déchets dans les champs pouvant entraîner le refus des récoltes par les industriels ou des blessures sur les animaux - Les dégâts de gibier (26% des exploitations enquêtées) : une réglementation lourde et des démarches longues pour obtenir des dérogations. <p>L'activité agricole travaille avec le vivant et est tributaire des aléas climatiques et des aspects sanitaires</p> <p>Des charges financières lourdes, supérieures à d'autres territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du territoire doit être drainé pour pouvoir être correctement exploité : les agriculteurs doivent payer une taxe pour le drainage mais également une taxe wateringues - Des impôts fonciers importants sur la CUD <p style="text-align: center;"><u>DIVERSIFICATION ET INNOVATION</u></p>
<p>Un certain essor des circuits courts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande de la part du consommateur de petites quantités et d'une large gamme de produits diversifiés - Un intérêt des agriculteurs pour les circuits courts : <ul style="list-style-type: none"> - 11 % des agriculteurs enquêtés souhaiterait commercialiser une partie de leur production via des circuits courts ; - De nouveaux concepts qui interpellent certains agriculteurs : points de vente collective, distributeurs qui ont l'avantage d'être moins consommateurs en temps - Des initiatives d'agriculteurs pour mettre en place des points de vente collective : association Trésors de Flandre - Une volonté de la collectivité de développer l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux : cantines scolaires... 	<p>Des craintes concernant l'avenir et la transmission de l'abattoir Timmerman à Zegerscappel, situé à proximité de la CUD, vital pour le maintien d'un élevage bovin et porcin orienté circuits courts et petits volumes</p>

Une spécificité sur le territoire : la zone maraichère et horticole de Rosendaël

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Rosendaël, zone horticole et maraichère ancrée de longue date dans l'agglomération dunkerquoise →Une certaine tradition dans les savoirs faire et les circuits de commercialisation →15 exploitations (dont une maraichère) qui exploitent en moyenne 9 ha en pleine terre et 14 000 m² de serres</p> <p>De bonnes terres et un climat doux propice à une production maraichère et horticole</p> <p>Maraichage et horticulture : des productions à forte valeur ajoutée</p> <p>La proximité de l'agglomération Dunkerquoise : un débouché local important et des circuits de commercialisation : grossistes, grande distribution, jardineries...</p> <p>Une maîtrise importante du foncier : 52 % de la SAU est cultivée par des propriétaires-exploitants</p> <p>Des productions à haute technicité nécessitant des investissements lourds : serres en verre, chauffées, informatisées, développement de la culture hors sol</p> <p>Des exploitations génératrices d'emplois : en moyenne 6 salariés permanents et 5 saisonniers par exploitation</p>	<p>1/3 des exploitations rencontrent des difficultés financières en raison de l'importance des investissements et des difficultés pour commercialiser les productions</p> <p>Une zone agricole enserrée dans le tissu urbain et fortement mitée par l'habitat et d'autres activités →Une pression urbaine qui s'exerce sur ces surfaces →Des difficultés de circulation</p> <p>Une forte concurrence avec les producteurs hollandais</p> <p>Des transmissions rendues difficiles en raison du cout très élevé de l'outil de travail (serres en verre et chauffées) et des terres →L'ensemble des structures dirigées par un chef d'exploitation de plus de 55 ans n'a pas de successeur identifié à ce jour</p> <p>Un certain attentisme d'horticulteurs retraités qui ne cèdent pas leur outil de travail mais le mettent à disposition des autres horticulteurs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une volonté politique de maintenir la vocation agricole de la zone →Permet de conforter les exploitations en place</p> <p>Une capacité d'évolution et d'adaptation au contexte économique et au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage du maraichage à l'horticulture - Abandon de la production de fleurs coupées, lié au manque de compétitivité par rapport à la concurrence internationale et notamment africaine - Des exploitations qui diversifient leurs productions pour multiplier les débouchés : plantes à massif... 	<p>Le chrysanthème, une production phare sur le secteur, bien adaptée aux conditions climatiques, confrontée à la stagnation voire la diminution de la demande (produit de luxe, recours de plus en plus fréquent à la crémation...) →Peu de perspectives de développement →Les exploitations de Rosendaël, massivement tournées vers cette production, doivent se diversifier, notamment vers plantes à massif →Une conversion vers le maraichage est difficile pour un horticulteur car c'est un autre métier</p> <p>Un risque de voir le nombre de structures diminuer fortement avec un regroupement de l'outil de travail sur 5/6 exploitations</p>

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

ATOUS	FAIBLESSES
<u>L'AGRICULTURE PARTICIPE A L'IDENTITE DU TERRITOIRE</u>	
<p>La moitié du territoire est mis en valeur par l'agriculture</p> <p>Un paysage agricole caractéristique : des paysages ouverts, diversité des cultures, présence importante de canaux, ...</p>	
<u>AGRICULTURE ET BIODIVERSITE</u>	
<p>Les cultures diversifiées favorisent la biodiversité : cycles culturaux, floraisons successives, ...</p> <p>Le monde agricole participe activement à la gestion de l'eau, très présente sur le territoire</p> <p>Une évolution des pratiques, bénéfiques à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions liées à la conditionnalité des aides PAC : bandes enherbées, mares, haies (Surfaces d'Intérêt Ecologique) <p style="text-align: center;">Des contributions volontaires : semi direct, bas volume, réduction des intrants...</p>	<p>Des sites agricoles nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire pouvant être directement impactés dans leur développement par les différents zonages ou réglementations environnementales : zones humides, loi littorale</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Associer le monde agricole en amont et évaluer les impacts globaux (multitude de zonages : SAGE, TVB...) sur l'activité agricole</p> <p>Privilégier des mesures contractuelles négociées plutôt que le réglementaire avec un souci de simplification des démarches</p> <p>Un potentiel de développement de l'agriculture biologique</p>	<p>Le poids actuel des multiples réglementations et la crainte de leur renforcement qui peuvent porter atteinte à la viabilité de l'exploitation et à l'attractivité du territoire dans le cadre du renouvellement des générations.</p> <p>Des craintes identifiées par la mise en place de la TVB (emprises, cloisonnement de l'espace...)</p> <p>Un front de mer urbanisé et industrialisé qui repousse l'agriculture vers l'avant pays Un potentiel risque combiné de submersion marine et d'inondations continentales</p>

BESOINS ET ENJEUX AGRICOLES

LE FONCIER AGRICOLE : UN BIEN NON RENOUVELABLE, UNE RESSOURCE A PRESERVER

La multifonctionnalité de l'agriculture

Il est important de préciser que l'agriculture est une activité multifonctionnelle qui revêt principalement trois fonctions :

- « Campagne ressource » : une fonction économique
 - Production de biens alimentaires et non alimentaires
 - Production de matières premières ou de produits transformés
 - Création d'emplois non délocalisables directs et indirects
 - Circuits de commercialisation associant filières courtes et filières longues
- « Campagne nature » : une fonction environnementale
 - Mise en valeur et entretien des espaces
 - Composante du paysage qui donne de la couleur selon les saisons
 - Maintien d'espaces ouverts
- « Campagne habitée » : une fonction sociale
 - Lieu de vie : habitats, déplacements...
 - Agriculture garante de l'identité et de l'attractivité du territoire : patrimoine bâti et culturel riche
 - Contribution au dynamisme du tissu social dans les zones rurales

La CUD est un territoire littoral dont la façade maritime est fortement urbanisée et industrialisée mais qui conserve une dimension agricole importante avec la moitié de sa superficie mise en valeur par l'agriculture. Cette activité contribue fortement à valoriser et à entretenir cet espace, mais aussi le cadre de vie de tout ce territoire.

Ce concept de multifonctionnalité définit toute la place de l'agriculture dans la société.

L'aménagement des communes du secteur doit ainsi prendre en compte les besoins de l'agriculture en économisant le foncier agricole, un bien non renouvelable. Il importe que les activités humaines et agricoles puissent s'exercer en bonne cohabitation. Il est donc nécessaire de préserver l'agriculture du territoire et ses dynamiques, comprendre son fonctionnement et valoriser ses potentialités ainsi que ses perspectives d'évolution. En effet, l'agriculture est une activité tributaire des conditions climatiques et qui doit s'adapter en permanence à la réglementation et aux lois du marché (locales, européennes, mondiales...)

PRECONISATIONS POUR LE PLUI : ASSURER LA PERENNITE DES EXPLOITATIONS ET LEUR DEVELOPPEMENT, MAILLON ESSENTIEL A DE NOMBREUSES FILIERES

Préconisations par rapport aux documents d'urbanisme

▪ **Préserver le foncier agricole**

- Bien appréhender le foncier comme support d'une activité économique : des bâtiments et des projets de développement, de la production, pour les plans d'épandage...
- Un territoire qui a subi de lourdes emprises : avoir une **gestion économe du foncier agricole** en favorisant le renouvellement urbain et en utilisant en priorité les friches et les terrains déjà expropriés
- Limiter les zones d'incertitudes qui pèsent sur le renouvellement des générations et les investissements en privilégiant l'utilisation de terres en occupations précaires
- Eviter de déstructurer l'espace agricole en s'appuyant sur les limites naturelles et physiques existantes afin de préserver les plaines agricoles

- **Privilégier le classement en zone A de l'espace agricole et limiter le zonage N** à des espaces d'intérêt environnemental justifié
- Conforter la vocation agricole du secteur Rosendaël
 - **Permettre au bâti agricole d'évoluer et prendre en compte son mode de fonctionnement**
- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles et de nouvelles implantations grâce à une traduction réglementaire adaptée, y compris en zone humide (zonage, règlement, repérage de bâtiments, notamment les bâtiments d'élevage en lien avec le périmètre de réciprocité...)
- Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments ainsi que les accès aux bâtiments agricoles et îlots d'exploitation. Accorder également une attention particulière aux parcelles de proximité situées dans un rayon de 500 mètres autour des sites agricoles (carte des enjeux agricoles)
- Respecter le **principe de réciprocité des bâtiments d'élevage**
- Encourager la diversification de l'activité agricole et mener une réflexion sur le changement de destination des bâtiments agricoles (activités d'accueil, hébergement)

Enjeux complémentaires

- Intégrer la circulation agricole dans la conception des aménagements urbains afin de ne pas complexifier les circulations et prendre en compte les questions de sécurité pour les traversées de communes, envisager la possibilité de permettre aux engins agricoles d'emprunter des itinéraires de contournement...
- Prendre en compte les besoins des activités d'amont et d'aval : leur développement, les flux de circulation
- Faciliter les démarches administratives lors d'un projet
- Développer des échanges entre collectivités et monde agricole à partir du retour d'expérience et dans un souci d'anticipation (diagnostic agricole, futures études d'impacts agricoles...)
- Favoriser la communication afin de faire connaître et mieux accepter les nuisances inhérentes à l'activité agricole
- Valoriser les activités de vente directe et la consommation locale en lien avec le bassin de consommation et contribuer au développement de débouchés, notamment en restauration collective
- Encourager la mise en œuvre des nouveaux concepts de circuits courts : distributeurs, points de vente collective...
- Identifier et valoriser les contributions à la biodiversité existantes et encourager les pratiques raisonnées

SPATIALISATION DES ENJEUX

Les principaux enjeux spatiaux sont repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport.

Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au parcellaire et aux types de productions. Deux cartes d'enjeux agricoles ont été réalisées :

DES ENJEUX LIÉS AU BÂTI AGRICOLE ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES (CARTE A)

1 - Le bâti

Les sièges d'exploitation en activité recensés ont été repérés sur le territoire.

***Pour les 83% des exploitations enquêtées**, les sièges et sites d'exploitation ont été géolocalisés avec en cas d'élevage, l'indication du régime sanitaire (RSD ou ICPE).

Pour rappel, le régime sanitaire induit des distances d'éloignement des tiers minimales :

- Pour le Règlement Sanitaire Départemental, la distance minimale à respecter est de 50 mètres
- Pour les Installations Classées Pour l'Environnement ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres.

*** Pour les exploitations non enquêtées**, seuls les sièges d'exploitation ont été localisés en précisant la présence ou non d'un élevage.

2 – Les équipements spécifiques : forages, serres et tunnels

Les forages présentant un enjeu important pour les exploitations à proximité ont été géolocalisés. Cependant, les forages situés à proximité directe des bâtiments n'ont pas été repris ; ces forages sont liés à l'enjeu « bâti agricole ».

Les serres et tunnels constituent des équipements qui impliquent des investissements parfois très importants et constituent un outil de travail parfois indispensable à l'activité de l'exploitation. Certains sont démontables mais la plupart de ces équipements restent en place sur la même parcelle d'une année sur l'autre.

3 - Les projets d'exploitation ont été identifiés sur la cartographie. Les parcelles accueillant ces projets méritent une vigilance particulière. Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, diversification, arrivée d'un associé...) ou la délocalisation des bâtiments lorsque les contraintes en zone urbaine ou périurbaine sont trop fortes.

DES ENJEUX LIÉS AU PARCELLAIRE (CARTE B)

Le lien entre bâti et parcellaire agricole a également été fait au niveau des parcelles de proximité.

Les parcelles de proximité

Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m autour des bâtiments de l'exploitation. Elles nécessitent donc une attention particulière.

Parmi ces parcelles de proximité, les parcelles attenantes aux bâtiments apparaissent comme essentielles pour le bon fonctionnement des exploitations quelles que soient leurs productions (meilleure surveillance du cheptel bovin, bonne accessibilité, manœuvres facilitées à proximité des bâtiments...) et leur développement futur (notamment en lien à des projets de bâtiments).

Des enjeux liés aux productions

Cet enjeu concerne des parcelles où des productions particulières sont implantées. Il s'agit notamment :

- des parcelles en maraîchage ou horticulture ou des cueillettes ;
 - de cultures pérennes de type arboriculture, pépinières, plantes aromatiques ...;
- des parcelles cultivées en agriculture biologique ou en cours de conversion à l'agriculture biologique

CLES DE LECTURE DES CARTES A ENJEUX (ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

Les exploitations enquêtées

Pendant les enquêtes, nous avons repérés, avec les exploitants, les sièges d'exploitation et le(s) site(s) secondaire(s). En cas de présence d'élevage, nous avons fait une distinction entre les régimes sanitaires (en rouge si l'élevage est en ICPE, en jaune s'il est en RSD).

Les projets ont également été localisés mais n'ont pas été classés en fonction de leur nature (nouveau bâtiment, rénovation, extension, mise aux normes...).

Les exploitations non enquêtées

Pour ces exploitations, nous avons effectué un travail de repérage à dire d'exploitants. Seul le siège a été localisé avec la mention avec ou sans élevage.

Numérotation

Les exploitations sont numérotées en fonction du nombre par commune.

Exemple : sur la commune de Holque, 4 exploitations ont été repérées donc les ponctuels sont numérotés de 1 à 4.

A l'échelle de chaque commune, on rencontre trois types d'exploitations numérotées comme suivant:

- **Cas n°1** : un seul siège d'exploitation avec l'ensemble des bâtiments =
→ Un numéro unique de 1 à X (X étant le nombre d'exploitations identifiées sur la commune)
- **Cas n°2** : un siège d'exploitation et un ou plusieurs sites secondaires sur **la même commune**
→ Un numéro unique de 1 à X suivi d'une lettre (A, B, C... selon le nombre de sites secondaires. A étant toujours le siège d'exploitation)
- **Cas n°3** : un siège d'exploitation et un ou plusieurs sites secondaire sur des communes différentes de la commune du siège
→ Les sites secondaires portent le numéro INSEE de la commune du siège suivi du numéro de l'exploitation (de 1 à X) et une lettre (B, C, D...)



Cas n°1



Cas n°2



Cas n°3

Parcelles de proximité

Le chiffre sur les parcelles de proximité sur la carte B correspond au numéro de l'exploitation qui les cultive. Les parcelles à enjeux de production qui ne sont pas de proximité ne sont pas étiquetées.

CONCLUSION

Bien que très urbanisé et industrialisé, le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque conserve un caractère agricole marqué avec la moitié de sa surface mise en valeur par l'agriculture et près de 180 exploitations recensées. La dynamique agricole est soutenue sur ce territoire, avec en moyenne une dizaine d'exploitations par commune des productions très diversifiées : céréales, pommes de terre, lin, betteraves légumes de plein champ, horticulture..., mais aussi des élevages et variés : bovins laitiers et allaitants, porcins, avicoles...

La Flandre Maritime constitue la partie littorale du secteur des Flandres qui représente à l'échelle du Nord Pas de Calais un bassin de production majeur pour les pommes de terre de consommation, le lin, les porcs et les volailles. L'activité agricole du territoire de la CUD est une activité économique à part entière qui génère plus de 400 emplois rien que sur les exploitations enquêtées (chefs d'exploitation, salariés agricoles) et près de 1 200 emplois dans les établissements des filières amont et aval (coopératives, exportations, négoce, industries agro-alimentaires, ...), et ce uniquement au sein du périmètre d'étude.

Toutefois, on constate que l'agriculture qui constitue un vrai atout en termes de développement économique et qualité de vie pour la CUD est comme repoussée depuis plusieurs années vers le sud par les différents projets, surtout sur le secteur Ouest. L'agriculture a été fortement impactée par les emprises historiques sur le port autonome et se trouve de nouveau fragilisée par un certain nombre de projets de développement (notamment la zone Ar sur la commune de Bourbourg) du fait de l'attractivité industrielle de ce territoire.

Le travail présenté dans ce rapport a consisté à réaliser l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire destiné à avoir une connaissance partagée de l'agriculture du territoire. Le diagnostic agricole a bénéficié d'une forte implication des élus locaux et d'une participation active des agriculteurs et des responsables agricoles, avec pour résultat une participation de 80 % des exploitations aux enquêtes. L'objectif de ce diagnostic est d'alimenter les travaux du PLUI afin que l'agriculture soit bien prise en compte en amont des documents d'urbanisme.

Le diagnostic est complété par une quinzaine de fiches permettant d'affiner la connaissance partagée de l'agriculture sur des secteurs à enjeux d'urbanisation ou environnementaux.

Au regard de l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire, il est important de mettre l'accent sur la gestion économe du foncier agricole, afin de réduire la perte en surfaces agricoles (utilisation des friches, densification des zones d'habitat et de développement, optimisation des taux de remplissage des zones d'activités,...). Il est impératif de limiter le morcellement de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain afin de ne pas déstructurer davantage l'espace agricole. De même, les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles qui constituent un enjeu primordial pour le fonctionnement et l'évolution des exploitations doivent être préservées dans la mesure du possible. Concernant le bâti agricole, différents points de vigilance peuvent être mis en avant : mise en application du principe de réciprocité (RSD/ICPE), possibilités d'extensions et/ou de nouveaux projets agricoles... Par ailleurs, avec un nombre conséquent d'exploitations avec une part importante de leur SAU en occupations précaires, un recours fréquent aux contrats de culture et des activités d'élevage encore présentes, toute emprise peut avoir des conséquences économiques importantes et pouvant aller jusqu'à remettre en cause la viabilité d'une exploitation.

Enfin, en mobilisant des acteurs clés autour de la question agricole, le diagnostic agricole a suscité d'importantes interrogations et attentes au sein du monde agricole. Il est important de poursuivre le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et la population du territoire. Le diagnostic agricole va constituer un outil d'aide à la décision sur le territoire. La bonne prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme contribuera à donner aux agriculteurs la visibilité nécessaire pour développer leur exploitation.

ANNEXES

GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBREVIATIONS

AB	Agriculture Biologique
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CUD	Communauté Urbaine de Dunkerque

Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

CIPAN	Culture Intermédiaire Piège à Nitrates
--------------	--

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

DUP	Déclaration d'Utilité Publique
------------	--------------------------------

EARL	Entreprise A Responsabilité Limitée
-------------	-------------------------------------

ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
------------	---------------------------------

GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
-------------	--

GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
------------	------------------------------

IAA	Industrie Agro Alimentaire
------------	----------------------------

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
-------------	--

MAE	Mesure Agro-Environnementale
------------	------------------------------

MSA	Mutualité Sociale Agricole
------------	----------------------------

NATURA 2000

Réseau de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale en termes de faune et de flore.

OTEX Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards (MBS) des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

PAC	Politique Agricole Commune
------------	----------------------------

PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
-------------	--------------------------------------

PP	Prairie permanente
-----------	--------------------

PPRI	Plan de Prévention de Risques Inondation
-------------	--

RGA Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

RNR Réserve Naturelle Régionale

Aire protégée faisant partie des réserves naturelles de France. Elle peut être complétée par d'autres statuts juridiques de protection, tels que l'Arrêté préfectoral de protection du Biotope.

- RSD** Régime Sanitaire Départemental
- SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.
- SAU** Surface Agricole Utile
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.
- SCEA** Société Civile d'Exploitation Agricole
- SCOT** Schéma de Cohérence Territorial
- SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.
- SIE** Surface d'Intérêt Écologique
- TL** Terre Labourable
- UGBTA** Unité Gros Bétail Tout Aliments
Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).
- VA** Vaches allaitantes
Élevées pour la production de viande.
- VL** Vaches laitières
Élevées pour la production de lait.
- ZNIEFF** Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais n'ayant aucune portée réglementaire.

QUESTIONNAIRE

Diagnostic agricole – PLUi de la Communauté Urbaine de Dunkerque						QUESTIONNAIRE		
Commune de :			EPCI :					
Date :			Réalisé par :					
EXPLOITATION ET COORDONNEES								
LEGENDE	N°		N° RPG :					
RAISON SOCIALE								
N° SIREN/SIRET								
ADRESSE DU SIEGE								
NOM/PRENOM DE LA PERSONNE ENQUETEE	<input type="checkbox"/> Fixe : <input type="checkbox"/> Portable : <input type="checkbox"/> Mail :							
STATUT	<input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Sociétaire <input type="checkbox"/> GAEC <input type="checkbox"/> EARL <input type="checkbox"/> SCEA <input type="checkbox"/> SCL							
DIMENSION HUMAINE								
CHEF D'EXPLOITATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	AGE	F	H	Pluriactif		Année installation
						Activité Principale	Activité Secondaire	
	1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
FORMATION	CE	< BAC			BAC et BAC + 2		> BAC + 2	
	1	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	2	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	3	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	4	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
SUCESSEUR	NOM/PRENOM :			Cadre familial : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
	AGE :			Echéance : <input type="checkbox"/> - 3 ans <input type="checkbox"/> + 3 ans				
EMPLOI	Type		Permanents		Saisonniers		Autres	
	Main d'Oeuvre salariée							
	Nbre							
	Activité	polyvalente	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	spécialisée	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
M.O. familiale non rémunérée Nbre :								
DIMENSION FONCIERE								
SAU	SAU totale (ha) :			Nbre de communes :				
	SAU sur la commune du siège (ha) :							
	Parcelles/Bâtiments	- de 1 ha	de 1 à 3 ha		+ de 3 ha et - de 10 ha		+ de 10 ha	
	attenantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
les plus proches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
BATI DE L'EXPLOITATION	Propriétaire : total <input type="checkbox"/> partiel <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Indivision familiale <input type="checkbox"/>							
	Bâtiments agricoles :	2015			Projet			
			siège	hors du siège	siège	hors du siège		
	Localisation	Existants : ensemble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		élevage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	stockage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Des bâtiments ayant un caractère architectural susceptibles de changer de destination en zone agricole (A) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non								

LE FONCIER NON BATI	Faire valoir	Propriétaire		Locataire		Occupation Précaire		
	Surface (ha)							
	Nbre de propriétaires :							
	Hydraulique	Oui	Non	% SAU	Communes concernées			
	drainage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	irrigation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	forage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	Problème d'érosion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Mesures agri environnementales (M.A.E...)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
DIMENSION ECONOMIQUE								
ORIENTATION TECHNICO- ECONO.	<input type="checkbox"/> polyculture		<input type="checkbox"/> maraîchage		<input type="checkbox"/> horticulture			
	<input type="checkbox"/> polyculture-élevage		<input type="checkbox"/> élevage		<input type="checkbox"/> cultures spécialisées			
METHODE DE PRODUCTION	<input type="checkbox"/> conventionnelle		<input type="checkbox"/> raisonnée		<input type="checkbox"/> pratiques raisonnées			
	<input type="checkbox"/> Agriculture biologique		<input type="checkbox"/> partiellement		<input type="checkbox"/> en totalité		<input type="checkbox"/> en projet	
PRODUCTIONS VEGETALES	Cultures	Surface	Dvlpt	Arrêt	Cultures	Surface	Dvt	Arrêt
	Céréales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fruits rouges		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Colza		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arboriculture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Bett sucr.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prairies temp.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pommes de terre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prairies perm.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Légumes plein champ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cultures fourragères		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Maraîchage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jachère/gel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Surfaces en contrats de culture :ha								
PRODUCTIONS ANIMALES	Production	Nbre	Dvlpt	Arrêt	Production	Nbre	Dvt	Arrêt
	V. laitières		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chevaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	V. allaitantes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ovins		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Taurillons		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lapins		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Total bovins		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Caprins		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Porcs		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volailles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elevage - Régime sanitaire : ICPE <input type="checkbox"/> RSD <input type="checkbox"/>							
DIVERSIFICATION	Circuits courts	Type	En 2015	Adhésion à un réseau	Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Vente à la ferme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		PVC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Restauration collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Accueil	Type	En 2015	Adhésion à un réseau	Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Ferme pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Visite de ferme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Pension de chevaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Energies nouvelles	Type	En 2015		Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Méthanisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Photovoltaïque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bois énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Eolien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

PRESSIONS et DIFFICULTES RENCONTREES

PRESSIONS SUR L'EXPLOITATION	Type			Communes concernées		
	Foncière			<input type="checkbox"/>		
	Boisement			<input type="checkbox"/>		
	Zonages environnementaux			<input type="checkbox"/>		
	Autres			<input type="checkbox"/>		
DIFFICULTES RENCONTREES	Type de problèmes			2015	Grands axes routiers : Routes Nationales, Départementales, autres	
	Circulation agricole	du Matériel	traversée	<input type="checkbox"/>		
			Itinéraire	<input type="checkbox"/>		
			Autres	<input type="checkbox"/>		
	des Animaux		Traversée	<input type="checkbox"/>		
			Itinéraire	<input type="checkbox"/>		
			autre	<input type="checkbox"/>		
	Récoltes / Livraisons			<input type="checkbox"/>		
	Type	2015	Communes concernées			
	Dégâts de gibier	<input type="checkbox"/>				
	Incivilités	<input type="checkbox"/>				
	Conflits de voisinage	<input type="checkbox"/>				
Autre	<input type="checkbox"/>					

OBSERVATIONS :

Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais

